

# ISPD

## ISPD Network, S.A.

Comptes annuels et rapport de gestion  
pour l'exercice 2025

Comprend le rapport d'audit sur des comptes annuels

*(Traduction d'un rapport et des comptes initialement publiés en espagnol et préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus en Espagne. En cas de divergence, la version en langue espagnole prévaut)*

## **RAPPORT D'AUDIT SUR LES COMPTES ANNUELS ÉMIS PAR UN AUDITEUR INDÉPENDANT**

Aux actionnaires d'ISPD Network, S.A.:

### **Avis**

Nous avons vérifié les comptes annuels d'ISPD Network, S.A. (la Société), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, le compte de résultat, l'état des variations des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie et les notes aux états financiers pour l'exercice clos à cette date.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle des capitaux propres et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2025, ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au cadre d'information financière applicable (tel qu'identifié dans la note 2 des états financiers) et, en particulier, aux principes et méthodes comptables qui y sont exposés.

### **Base de l'avis**

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit espagnoles. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont décrites ci-après dans la partie de notre rapport consacrée aux responsabilités de l'auditeur dans le cadre de l'audit des comptes annuels.

Nous sommes indépendants de la société conformément aux exigences éthiques, y compris les exigences d'indépendance, applicables à l'audit des comptes annuels en Espagne, comme l'exige la réglementation régissant l'activité d'audit. Cet égard, nous n'avons pas fourni de services autres que l'audit des comptes, et il n'y a pas eu de situations ou de circonstances qui, conformément aux dispositions de la réglementation susmentionnée, ont affecté l'indépendance nécessaire de telle sorte qu'elle a été compromise.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### **Points importants de l'audit**

Les points saillants de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été identifiées comme les risques les plus importants d'inexactitude matérielle dans notre audit des états financiers de la période en cours. Ces risques ont été traités dans le cadre de notre audit des comptes annuels dans leur ensemble et de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas d'opinion distincte sur ces risques.

### *Investissements à long terme dans des sociétés du groupe et des entreprises associées*

La Société est la société mère d'un groupe de sociétés, et le montant des investissements dans des titres de participation ainsi que des prêts accordés aux sociétés du Groupe est significatif (voir note 9 des états financiers joints). Plus spécifiquement, les investissements dans des instruments de capitaux propres de sociétés du Groupe s'élèvent à 27 378 milliers d'euros.

Conformément au cadre normatif d'information financière applicable, et tel que précisé à la note 4. a des états financiers joints, la Société comptabilise une perte de valeur sur les instruments de capitaux propres de sociétés du Groupe à hauteur de la différence entre leur valeur comptable et leur montant recouvrable, ce dernier étant défini comme le montant le plus élevé entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus provenant de l'investissement.

Nous avons considéré l'évaluation des investissements dans les sociétés du Groupe comme un point clé de notre audit, présentant un risque d'anomalies significatives, dans la mesure où l'appréciation de leur recouvrabilité repose sur des estimations de la direction, des hypothèses retenues et des flux de trésorerie futurs estimés par la Société.

Dans le cadre de nos procédures d'audit mises en œuvre pour répondre à ce point, nous avons notamment réalisé les travaux suivants :

- Nous avons pris connaissance des procédures mises en œuvre par la direction de la Société pour l'élaboration des informations servant de base à la détermination du montant recouvrable, ainsi que des hypothèses retenues.
- Nous avons analysé les projections de flux de trésorerie établies et fait appel à des spécialistes de notre cabinet afin de revoir la méthodologie d'évaluation utilisée, de vérifier la cohérence mathématique des modèles et d'apprécier le caractère raisonnable des hypothèses les plus significatives.
- Nous avons apprécié le caractère suffisant et approprié des informations fournies dans les comptes annuels au regard du cadre normatif d'information financière applicable.

#### **Autres informations : Rapport de gestion**

Les autres informations comprennent exclusivement le rapport de gestion pour l'exercice 2025, dont la préparation relève de la responsabilité des administrateurs de la société et qui ne fait pas partie intégrante des comptes annuels.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne couvre pas le rapport de gestion. Notre responsabilité à l'égard du rapport de gestion, telle qu'elle est prévue par le règlement relatif à l'activité de contrôle, consiste à apprécier et à signaler la concordance du rapport de gestion avec les comptes annuels, sur la base de notre connaissance de l'entité obtenue dans le cadre du contrôle des comptes annuels et à l'exclusion des informations autres que celles obtenues comme éléments probants au cours du contrôle. Il nous incombe également d'apprécier si le contenu et la présentation du rapport de gestion sont conformes aux réglementations applicables et de faire rapport à ce sujet. Si, sur la base de nos travaux, nous concluons à l'existence d'inexactitudes significatives, nous sommes tenus de les signaler.

Sur la base des travaux effectués, tels que décrits au paragraphe précédent, les informations contenues dans le rapport de gestion sont cohérentes avec celles des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 et leur contenu et leur présentation sont conformes aux normes applicables.

#### **Responsabilité des administrateurs pour les comptes annuels**

Les administrateurs sont responsables de l'établissement des comptes annuels ci-joints, de sorte qu'ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société, conformément au cadre réglementaire d'information financière applicable à l'entité en Espagne, ainsi que du contrôle interne qu'ils jugent nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent d'une fraude ou d'une erreur.

Lors de la préparation des comptes annuels, les administrateurs sont chargés d'évaluer la capacité de l'entreprise à poursuivre son activité, de fournir des informations, le cas échéant, sur les questions de continuité d'exploitation et d'appliquer le principe de continuité d'exploitation, sauf si les administrateurs ont l'intention de liquider l'entreprise ou de cesser ses activités, ou s'il n'y a pas d'autre solution réaliste.

#### **Responsabilités du réviseur pour le contrôle des comptes annuels**

Nos objectifs sont d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, qu'elles soient dues à une fraude ou à une erreur, et d'émettre un rapport d'audit comprenant notre opinion. L'assurance raisonnable est un degré élevé d'assurance, mais elle ne garantit pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit espagnoles détectera toujours une inexactitude importante lorsqu'elle existe. Les inexactitudes peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et sont considérées comme significatives si, individuellement ou dans leur ensemble, elles sont

raisonnablement susceptibles d'influencer les décisions économiques des utilisateurs prises sur la base des comptes annuels.

Dans le cadre d'un audit conforme à la réglementation régissant l'activité d'audit en Espagne, nous appliquons notre jugement professionnel et maintenons une attitude de scepticisme professionnel tout au long de l'audit. En outre :

- Identifier et évaluer les risques d'anomalies significatives dans les états financiers, qu'elles soient dues à une fraude ou à une erreur, concevoir et mettre en œuvre des procédures d'audit adaptées à ces risques et obtenir des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de ne pas détecter une anomalie significative due à une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative due à une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions intentionnelles, des inexactitudes délibérées, des déclarations inexacts intentionnelles ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.
- Nous avons évalué le caractère approprié des méthodes comptables et le caractère raisonnable des estimations comptables et des informations connexes fournies par la direction.
- Conclure sur le caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe de continuité d'exploitation et, sur la base des éléments probants obtenus, sur l'existence d'une incertitude significative liée à des événements ou à des conditions susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entreprise à poursuivre son activité. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention, dans notre rapport d'audit, sur les informations correspondantes fournies dans les états financiers ou, si ces informations sont inadéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions sont basées sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport d'audit. Toutefois, des événements ou des conditions futurs peuvent amener la société à ne plus être en situation de continuité d'exploitation.
- Nous avons apprécié la présentation générale, la structure et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies, et nous avons vérifié si les comptes annuels reflètent les transactions et événements sous-jacents de manière à obtenir une image fidèle.

Nous avons communiqué avec la direction de l'entité concernant, entre autres, l'étendue et le calendrier prévus pour l'audit et les constatations d'audit significatives, ainsi que les déficiences importantes du contrôle interne que nous avons identifiées au cours de l'audit.

Parmi les risques significatifs qui ont été communiqués aux dirigeants de l'entité, nous avons identifié ceux qui étaient les plus importants pour l'audit des états financiers de la période en cours et qui sont, par conséquent, les risques considérés comme les plus significatifs.

Nous décrivons ces risques dans notre rapport d'audit, à moins que des dispositions légales ou réglementaires n'en interdisent la divulgation.

Grant Thornton, S.L.

ROAC n° S0231

José Manuel López García

ROAC n° 22480



Comptes annuels d'ISPD Network, S.A. au 31 décembre 2025

## **ISPD NETWORK, S.A.**

Comptes annuels et rapport de gestion au 31 décembre 2025.  
Comprend le rapport d'audit des comptes annuels

**ISPD NETWORK,  
S.A.  
Bilan au 31 décembre 2025  
(exprimé en euros)**

ACTIF	Note	31.12.2025	31.12.2024
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>33 021 209</b>	<b>21 964 662</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>6</b>	<b>1 521 215</b>	<b>2 149 668</b>
Actifs en cours		1 511 215	485 674
Logiciels		10 000	1 663 994
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>5</b>	<b>38 590</b>	<b>55 369</b>
Installations techniques et autres immobilisations corporelles		38 590	55 369
<b>Participations à long terme dans des sociétés du groupe et des sociétés associées</b>		<b>31 069 528</b>	<b>19 381 812</b>
Instruments de capitaux propres	<b>9</b>	27 377 928	16 926 212
Créances à long terme sur les sociétés du groupe et les sociétés associées	<b>8.1 et 18</b>	3 691 600	2 455 600
<b>Placements financiers à long terme</b>	<b>8.1</b>	<b>2 610</b>	<b>2 610</b>
Crédits aux entreprises		2 610	2 610
<b>Actifs d'impôts différés</b>	<b>13</b>	<b>389 266</b>	<b>375 203</b>
<b>ACTIF COURANT</b>		<b>6 404 834</b>	<b>5 208 082</b>
<b>Créances commerciales et autres créances</b>		<b>4 817 980</b>	<b>4 970 908</b>
Clients pour ventes et prestations de services	<b>8,1</b>	107 209	19 406
Clients, sociétés du groupe et associées	<b>8.1 et 18</b>	3 530 915	3 980 799
Personnel		1 108	-
Autres créances sur les administrations publiques	<b>13</b>	1 178 748	970 703
<b>Participations à court terme dans des sociétés du groupe et des sociétés associées</b>	<b>8.1 et 18</b>	<b>404 898</b>	<b>6 031</b>
Créances sur les entreprises		404 898	6 031
<b>Placements financiers à court terme</b>		<b>896 068</b>	<b>-</b>
Crédits aux entreprises		896 068	-
<b>Comptes de régularisation à court terme</b>		<b>211 466</b>	<b>125 871</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>8,1</b>	<b>74 422</b>	<b>105 272</b>
Trésorerie		74 422	105 272
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>39 426 043</b>	<b>27 172 744</b>

**ISPD NETWORK, S.A.**  
**Bilan au 31 décembre 2025**  
(exprimé en euros)

<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIF</b>	<b>Note</b>	<b>31.12.2025</b>	<b>31.12.2024</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		<b>15 967 231</b>	<b>4 459 055</b>
<b>Fonds propres</b>	<b>11</b>	<b>15 967 231</b>	<b>4 459 055</b>
<b>Capital</b>		<b>819 019</b>	<b>819 099</b>
Capital social		819 019	819 099
<b>Réserves</b>	<b>11,2</b>	<b>16 287 382</b>	<b>6 457 611</b>
Réserves légales et statutaires		46 282	46 282
Autres réserves		16 241 100	6 411 329
<b>(Actions et parts propres)</b>		<b>(665 000)</b>	<b>(665 000)</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>3</b>	<b>(474 170)</b>	<b>(2 152 655)</b>
<b>PASSIF NON COURANT</b>		<b>4 575 984</b>	<b>4 730 455</b>
<b>Dettes à long terme</b>	<b>8 222</b>	<b>122 830</b>	<b>277 301</b>
Dettes auprès d'établissements de crédit		122 830	277 301
<b>Dettes à long terme envers des sociétés du groupe</b>	<b>8,2 et 18</b>	<b>4 453 154</b>	<b>4 453 154</b>
<b>PASSIF COURANT</b>		<b>18 882 828</b>	<b>17 983 235</b>
<b>Dettes à court terme</b>	<b>8,2</b>	<b>5 777 875</b>	<b>6 070 678</b>
Dettes auprès des établissements de crédit		5 602 135	6 028 681
Autres passifs financiers		175 740	41 997
<b>Dettes à court terme envers des sociétés du groupe et des sociétés associées</b>	<b>8.2 et 18</b>	<b>11 083 392</b>	<b>9 210 518</b>
<b>Fournisseurs et autres dettes</b>		<b>2 021 561</b>	<b>2 702 039</b>
Fournisseurs	<b>8,2</b>	255 411	851 504
Fournisseurs, sociétés du groupe et associées	<b>8.2 et 18</b>	965 939	947 044
Créanciers divers	<b>8,2</b>	515 912	580 650
Personnel (rémunérations en attente de paiement)	<b>8,2</b>	174 097	155 338
Passifs d'impôt courant	<b>13</b>	-	53 404
Autres dettes envers les administrations publiques	<b>13</b>	110 201	114 099
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF</b>		<b>39 426 043</b>	<b>27 172 744</b>

**ISPD NETWORK, S.A.**  
**Compte de résultat**  
**correspondant à l'exercice clos le 31 décembre 2025**  
**(exprimé en euros)**

	Note	31.12.2025	31.12.2024
<b>ACTIVITÉS POURSUIVIES</b>			
<b>Chiffre d'affaires net :</b>	<b>14</b>	<b>6 126 212</b>	<b>7 188 975</b>
Ventes		144 682	27 955
Prestations de services		5 880 662	7 161 020
Perception de dividendes		100 867	-
<b>Travaux effectués par l'entreprise pour son propre compte</b>		<b>-</b>	<b>72 462</b>
<b>Approvisionnements :</b>		<b>(181 505)</b>	<b>(79 630)</b>
Travaux réalisés par des entreprises tierces		(181 505)	(79 630)
<b>Autres produits d'exploitation :</b>		<b>2 244</b>	<b>8 852</b>
Revenus accessoires et autres revenus de gestion courante		-	8 852
Subventions d'exploitation intégrées au résultat de l'exercice		2 244	
<b>Frais de personnel :</b>	<b>14</b>	<b>(3 266 208)</b>	<b>(3 859 342)</b>
Salaires, traitements et assimilés		(2 740 318)	(3 203 131)
Charges sociales		(525 890)	(656 211)
<b>Autres charges d'exploitation</b>		<b>(2 399 940)</b>	<b>(3 242 889)</b>
Services externes		(2 409 861)	(3 045 590)
Impôts		(3 334)	
Pertes, dépréciations et variation des provisions liées aux opérations commerciales	<b>8 111</b>	28 262	(195 339)
Autres charges d'exploitation courante		(15 006)	(1 960)
<b>Amortissement des immobilisations</b>	<b>5 et 6</b>	<b>(680 443)</b>	<b>(467 070)</b>
<b>Dépréciation et résultat des cessions d'immobilisations</b>	<b>5</b>	<b>-</b>	<b>(1 220)</b>
<b>Autres résultats</b>		<b>43 221</b>	<b>71 641</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>(356 419)</b>	<b>(308 221)</b>
<b>Produits financiers :</b>	<b>14</b>	<b>75 539</b>	<b>107 001</b>
Provenant de titres négociables et d'autres instruments financiers		75 539	107 001
D'entreprises du groupe et associées	<b>18</b>	72 205	104 462
Provenant de tiers		3 334	2 539
<b>Charges financières :</b>	<b>14</b>	<b>(642 702)</b>	<b>(953 192)</b>
Dettes envers des tiers		(240 718)	(727 950)
Dettes envers des sociétés du groupe et des sociétés associées	<b>18</b>	(401 983)	(225 242)
<b>Différences de change</b>	<b>12</b>	<b>584 356</b>	<b>(250 763)</b>
<b>Dépréciation et résultat sur cessions d'instruments financiers</b>		<b>(358 257)</b>	<b>(702 650)</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>		<b>(341 064)</b>	<b>(1 799 604)</b>
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔTS</b>		<b>(697 482)</b>	<b>(2 107 825)</b>
<b>Impôts sur les bénéfices</b>	<b>13</b>	<b>223 312</b>	<b>(40 799)</b>
Autres impôts		-	(4 032)
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>(474 170)</b>	<b>(2 152 656)</b>



Comptes annuels d'ISPD Network, S.A. au 31 décembre 2025

**ISPD NETWORK, S.A.**  
**État des variations des capitaux propres pour l'exercice clos le 31**  
**décembre 2025**

**A) ÉTAT DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISÉS**

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
<b>RÉSULTAT DU COMPTE DE RÉSULTAT</b>	(474 170)	(2 152 655)
Produits et charges imputés directement aux capitaux propres		
<b>B) TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES IMPUTÉS DIRECTEMENT AU CAPITAL PROPRE</b>		
Transferts vers le compte de résultat		
<b>C) TOTAL DES TRANSFERTS VERS LE COMPTE DE RÉSULTAT</b>		
<b>TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISÉS</b>	(474 170)	(2 152 655)

**B) ÉTAT GÉNÉRAL DES VARIATIONS DU CAPITAL PROPRE**

	Capital social	Réserves	(Actions et parts propres)	Résultat de l'exercice	Résultats négatifs des exercices antérieurs	Total
<b>SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE 2024</b>	819 099	12 701 235	(665 000)	(398 046)	(5 845 578)	6 611 710
Résultat de l'exercice				(2 152 655)		(2 152 655)
Répartition du résultat de l'exercice précédent.				398 046		398 046
Autres opérations		(6 243 624)			5 845 578	(398 046)
<b>SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2024</b>	819 099	6 457 611	(665 000)	(2 152 655)	-	4 459 055
Résultat de l'exercice				(474 170)		(474 170)
Répartition du résultat de l'exercice précédent.		(2 152 655)		2 152 655		-
Autres opérations	(80)	11 982 426				11 982 346
<b>SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2025</b>	819 019	16 287 382	(665 000)	(474 170)	-	15 967 231

## ISPD NETWORK, S.A.

**TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CORRESPONDANT À L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025 (exprimé en euros)**

FLUX DE TRÉSORERIE	Note	31.12.2025	31.12.2024
<b>A) FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		<b>(133 034)</b>	<b>(1 698 289)</b>
Résultat de l'exercice avant impôts		(697 482)	(2 107 825)
Ajustements du résultat		890 133	2 381 919
a) Amortissement des immobilisations	5 et 6	680 443	467 070
b) Corrections de valeur pour dépréciation		329 996	897 989
d) Produits financiers	14.b	(176 407)	(107 001)
e) Charges financières	14.b	642 702	953 192
f) Différences de change	12	(584 356)	250 763
g) Résultats liés aux sorties et cessions d'immobilisations (+/-)		-	1 220
h) Autres résultats		(2 244)	(81 314)
i) Comptabilisation des subventions (-)			
<b>Variations du fonds de roulement</b>		<b>(160 507)</b>	<b>(1 242 940)</b>
a) Créances clients et autres créances		152 936	2 480
b) Autres actifs courants		(85 595)	(81 075)
c) Créanciers et autres dettes		(227 847)	(1 164 345)
d) Autres actifs et passifs non courants			
<b>Autres flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>		<b>(165 179)</b>	<b>(729 443)</b>
a) Paiement d'intérêts		(240 718)	(727 950)
b) Produits d'intérêts		75 539	2 539
c) Recouvrements (paiements) au titre de l'impôt sur les bénéfices (-/+)		-	(4 032)
d) Autres paiements (encaissements) (-/+)			
<b>B) FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		<b>(139 163)</b>	<b>(489 731)</b>
<b>Paiements et encaissements liés aux investissements</b>		<b>(139 163)</b>	<b>(489 731)</b>
a) Entreprises du groupe et associées			
b) Immobilisations incorporelles	6	(580 218)	(461 000)
c) Immobilisations corporelles	5	-	(25 731)
d) Autres actifs financiers			
e) Entreprises du groupe et entreprises associées		402 073	(3 000)
f) Autres actifs		38 982	
<b>C) FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		<b>241 347</b>	<b>2 133 722</b>
<b>Encaissements et décaissements liés aux instruments de capitaux propres</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
a) Acquisition d'instruments de capitaux propres	11	-	-
b) Émission de titres de capital		-	-
<b>Encaissements et décaissements liés aux instruments de passif financier</b>		<b>(343 009)</b>	<b>2 384 485</b>
a) Émission		2 076 874	3 719 693
1. Dettes auprès d'établissements de crédit		-	3 465 693
2. Dettes envers les sociétés du groupe et les sociétés associées (+)		2 076 874	254 000
3. Autres			
b) Remboursement et amortissement		(2 419 883)	(1 335 208)
1. Dettes auprès d'établissements de crédit		(581 017)	
2. Dettes envers des sociétés du groupe et des sociétés associées (+)		(1 838 866)	(1 286 600)
3. Autres			(48 608)
<b>Encaissements de dividendes et de rémunérations sur d'autres instruments de capitaux propres</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>D) EFFET DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE</b>		<b>584 356</b>	<b>(250 763)</b>
<b>E) AUGMENTATION/DIMINUTION NETTE DE LA TRÉSORERIE OU DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>		<b>(30 850)</b>	<b>(54 298)</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice.</b>		<b>105 272</b>	<b>159 570</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice.</b>		<b>74 422</b>	<b>105 272</b>

**ISPD NETWORK, S.A.**

**COMPTES ANNUELS AU 31 DÉCEMBRE 2025**

**ISPD Network, S.A****RAPPORT DE GESTION RELATIF À L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE  
2025****NOTE 1. CONSTITUTION, ACTIVITÉ ET RÉGIME JURIDIQUE DE LA SOCIÉTÉ****a) Constitution et statut juridique**

ISPD Network, S.A. (ci-après dénommée « la Société ») a été constituée le 20 novembre 1997 sous la dénomination « Interactive Network, S.L. », avant de se transformer en société anonyme et de changer de dénomination pour devenir I-Network Publicidad, S.A. le 22 janvier 2001. Le 7 avril 2005, l'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier la dénomination sociale en Antevenio, S.A. Le 25 novembre 2021, l'Assemblée générale des actionnaires a décidé de changer la dénomination en ISPD Network, S.A.

**b) Activité et siège social**

Son objet social consiste à exercer les activités qui, conformément à la réglementation en vigueur en matière de publicité, relèvent des agences de publicité générale ; elle est habilitée à accomplir tout type d'actes, de contrats et d'opérations et, d'une manière générale, à prendre toutes les mesures qui conduisent directement ou indirectement à la réalisation dudit objet social ou qui sont jugées nécessaires ou opportunes à cette fin. Les activités relevant de son objet social peuvent être exercées en tout ou en partie par la Société, soit directement, soit indirectement par le biais de sa participation dans d'autres sociétés ayant un objet identique ou analogue.

Son siège social est situé C/Apolonio Morales 13C, Madrid.

La Société est la société mère d'un groupe de sociétés dont l'activité consiste à exercer des activités liées à la publicité sur Internet. Les comptes annuels d'ISPD Network, S.A. et de ses filiales pour l'exercice 2024 ont été approuvés par l'Assemblée générale des actionnaires de la société mère en date du 26 juin 2025 et déposés au Registre du commerce de Madrid.

La Société est cotée sur le marché alternatif français Euronext Growth depuis l'exercice 2007.

La Société entretient un volume important de soldes et de transactions avec les entreprises du groupe auquel elle appartient.

L'exercice social de la Société commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**c) Régime juridique**

La Société est régie par ses statuts et par la loi sur les sociétés de capitaux en vigueur.

## **NOTE 2. PRINCIPES DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS**

### **a) Image fidèle**

Les comptes annuels correspondant à l'exercice clos le 31 décembre 2025 ont été établis à partir des registres comptables de la Société et ont été élaborés conformément à la législation commerciale en vigueur et aux normes établies dans le Plan général comptable approuvé par le décret royal 1514/2007 du 16 novembre, en appliquant les modifications qui y ont été apportées par le décret royal 1159/2010 du 17 septembre et par le décret royal 602/2016 du 2 décembre, et par le décret royal 1/2021 du 12 janvier, afin de donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, des résultats, des variations des capitaux propres et des flux de trésorerie correspondant à l'exercice.

### **b) Principes comptables appliqués**

Les comptes annuels ci-joints ont été établis en application des principes comptables énoncés dans le Code de commerce et dans le Plan général comptable.

Aucun principe comptable ni aucun critère d'évaluation obligatoire ayant une incidence significative n'a été omis lors de leur établissement.

### **c) Monnaie de présentation et monnaie fonctionnelle**

Conformément à la réglementation comptable en vigueur, les comptes annuels sont présentés en euros, qui est la monnaie fonctionnelle de la Société.

### **d) Comparaison des informations**

Les présents comptes annuels correspondant à l'exercice clos le 31 décembre 2025 présentent, à titre comparatif, les chiffres de l'exercice 2024, qui faisaient partie des comptes annuels de l'exercice 2024 approuvés par l'Assemblée générale des actionnaires du 26 juin 2025. Par conséquent, les postes des différentes périodes sont comparables et homogènes.

### **e) Regroupement des postes**

Afin de faciliter la compréhension du bilan, du compte de résultat, de l'état des variations des capitaux propres et du tableau des flux de trésorerie, ces états sont présentés sous forme regroupée, les analyses requises figurant dans les notes correspondantes de l'annexe.

### **f) Responsabilité relative aux informations fournies et aux estimations effectuées**

La préparation des comptes annuels ci-joints nécessite de formuler des jugements, des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur l'application des méthodes comptables et sur les soldes des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les estimations et les hypothèses associées sont fondées sur l'expérience historique et sur divers autres facteurs jugés raisonnables au vu des circonstances. Les estimations et hypothèses concernées sont révisées de manière continue ; les effets des révisions des estimations comptables sont comptabilisés au cours de la période au cours de laquelle elles sont effectuées, si elles n'affectent que cette période, ou au cours de la période de la révision et des périodes futures, si la révision les affecte.

Lors de l'établissement des comptes annuels au 31 décembre 2025, des estimations ont été réalisées

pour évaluer certains actifs, passifs, produits, charges et engagements qui y figurent. Ces estimations portent essentiellement sur :

- Évaluation des pertes éventuelles liées à la dépréciation de certains actifs (note 4c)
- Évaluation des pertes éventuelles dans le cadre de la détermination de la valeur recouvrable des participations dans le patrimoine des entreprises du groupe, des entreprises multigroupes et des entreprises associées, pour laquelle des projections de flux de trésorerie futurs ont été utilisées, avec des taux de rendement, des taux d'actualisation et d'autres variables et hypothèses établies par la direction de la Société qui justifient l'évaluation de cet investissement (notes 4e)
- Durée de vie utile des immobilisations incorporelles et corporelles (notes 4a et 4b)
- Le montant de certaines provisions (note 4i)

Bien que ces estimations aient été réalisées sur la base de la meilleure estimation disponible au 31 décembre 2025, il se pourrait que la mise à disposition d'informations supplémentaires ou des faits et circonstances externes obligent à modifier les hypothèses utilisées pour réaliser ces estimations comptables au cours des exercices à venir, ce qui serait effectué de manière prospective, en comptabilisant les effets du changement d'estimation dans le compte de résultat correspondant.

Outre le processus d'estimations systématiques et leur révision périodique, certains jugements de valeur sont formulés, parmi lesquels figurent notamment ceux relatifs à l'évaluation de la dépréciation éventuelle des actifs, des provisions et des passifs éventuels.

#### **g) Entreprise en activité**

Comme le montre le bilan ci-joint au 31 décembre 2025, la Société affiche une trésorerie négative de 12,4 millions d'euros, contre une trésorerie négative de 12,8 millions d'euros au 31 décembre 2024.

La Société a évalué sa capacité à poursuivre son activité en tant qu'entreprise en fonctionnement, en tenant compte de toutes les informations disponibles concernant l'avenir, couvrant au moins les douze mois suivant la date de clôture. À l'issue de cette analyse, aucune incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la continuité de la Société n'a été identifiée, sur la base des facteurs suivants :

1. Solde avec le groupe : le bilan fait apparaître un passif courant du groupe de plus de 12 millions d'euros, renouvelé tacitement chaque année, ce qui réduit considérablement la trésorerie. Ces dettes envers le groupe offrent, si nécessaire, une certaine flexibilité quant à leur échéancier. Par conséquent, leur impact sur la trésorerie réelle de la Société est limité et ne compromet pas sa capacité à poursuivre ses activités.
2. Situation patrimoniale : À la clôture de l'exercice 2025, la Société présente un patrimoine positif d'un montant de 15,9 millions d'euros, ce qui reflète sa solvabilité patrimoniale. Par conséquent, la disponibilité de sources de financement et la solidité de la structure financière permettent de garantir la continuité normale des opérations sans que cela n'affecte la stabilité de la société.

En conséquence, les administrateurs de la Société ont établi les présents comptes annuels selon le principe de l'entreprise en activité.

## **NOTE 3. RÉPARTITION DU RÉSULTAT**

La proposition de répartition du résultat obtenu par la Société au cours de l'exercice 2025, formulée par le Conseil d'administration de la Société pour être soumise à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires, est la suivante :

<b>Base de répartition</b>	<b>2025</b>
Compte de résultat (perte)	(474 170)
Total	(474 170)
<b>Affectation</b>	<b>(474 170)</b>
Aux réserves	(474 170)
<b>Total</b>	<b>(474 170)</b>

La proposition d'affectation du résultat réalisé par la Société au cours de l'exercice 2024, formulée par le conseil d'administration de la Société et approuvée lors de l'assemblée générale des actionnaires du 26 juin 2025, est la suivante :

<b>Base de</b>	<b>2024</b>
Compte de résultat (perte)	(2 152 655)
Total	(2 152 655)
<b>Affectation</b>	
Au report des pertes des exercices précédents	(2 152 655)
<b>Total</b>	<b>(2 152 655)</b>

Comme l'indique le tableau ci-dessus, la répartition de l'exercice 2024 a été approuvée sur les résultats des exercices antérieurs ; toutefois, au 31 décembre 2025, la Société a comptabilisé cette répartition dans le poste des réserves, celle-ci ayant la même nature commerciale et comptable que les résultats négatifs des exercices antérieurs.

## **NOTE 4. PRINCIPES COMPTABLES ET D'ÉVALUATION**

Les principales règles d'évaluation utilisées par la Société pour l'établissement de ses comptes annuels au 31 décembre 2025, conformément à celles établies par le Plan général comptable, ont été les suivantes :

### **a) Immobilisations incorporelles**

Les biens compris dans les immobilisations incorporelles sont évalués à leur coût, qu'il s'agisse du prix d'acquisition ou du coût de production, diminué de l'amortissement cumulé correspondant (calculé en fonction de leur durée de vie utile) et des pertes de valeur qu'ils ont pu subir, le cas échéant.

Ils sont évalués à leur coût de production ou à leur prix d'acquisition, diminué de l'amortissement

cumulé et du montant cumulé des pertes de valeur.

## Logiciels

Les licences d'applications informatiques acquises auprès de tiers ou les logiciels développés en interne sont capitalisés sur la base des coûts engagés pour les acquérir ou les développer, et les préparer à leur utilisation.

Les applications informatiques sont amorties linéairement sur leur durée de vie utile, à raison de 25 % par an.

Les frais de maintenance des applications informatiques engagés au cours de la période sont comptabilisés dans le compte de résultat.

## **b) Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur prix d'acquisition ou à leur coût de production, net de l'amortissement cumulé correspondant et, le cas échéant, du montant cumulé des corrections de valeur pour dépréciation comptabilisées.

Les frais d'entretien et de maintenance engagés au cours de la période sont imputés au compte de résultat. Les coûts liés à la rénovation, à l'agrandissement ou à l'amélioration des immobilisations corporelles, qui se traduisent par une augmentation de la capacité, de la productivité ou une prolongation de la durée de vie utile, sont capitalisés en tant qu'augmentation de la valeur des biens concernés, après dépréciation de la valeur comptable des éléments qui ont été remplacés.

Les impôts indirects grevant les éléments des immobilisations corporelles ne sont inclus dans le prix d'acquisition ou le coût de production que lorsqu'ils ne sont pas directement récupérables auprès du Trésor public.

Les immobilisations corporelles, nettes le cas échéant de leur valeur résiduelle, sont amorties en répartissant linéairement le coût des différents éléments qui les composent sur les années de durée de vie utile estimée correspondant à la période pendant laquelle la Société prévoit de les utiliser, selon le tableau suivant :

	31/12/2025		31/12/2024	
	Pourcentage annuel	Durée de vie estimée	Pourcentage annuel	Durée de vie utile estimée
Autres installations	20	5	20	5
Mobilier	10	10	10	10
Matériel informatique	25	4	25	4
Autres immobilisations corporelles	20-10	5-10	20-10	5-10

La valeur comptable d'un élément d'immobilisations corporelles est sortie des comptes en cas de cession ou de sortie par tout autre moyen, ou lorsqu'il n'est pas prévu d'obtenir des avantages économiques futurs de son utilisation, de sa cession ou de sa sortie par tout autre moyen.

La perte ou le gain résultant de la sortie d'un élément d'immobilisations corporelles est déterminé

comme étant la différence entre le montant net, le cas échéant, du produit tiré de son de sa cession ou de sa cession par un autre moyen, s'il existe, et la valeur comptable de l'élément, et est comptabilisé dans le compte de résultat de l'exercice au cours duquel il se produit.

Les investissements réalisés par la Société dans des locaux loués, qui ne sont pas séparables de l'actif loué, sont amortis en fonction de leur durée de vie utile, qui correspond à la plus courte des deux durées suivantes : la durée du contrat de location, y compris la période de renouvellement lorsqu'il existe des éléments probants indiquant que celui-ci aura lieu, et la durée de vie économique de l'actif.

### **c) Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles**

Une perte de valeur d'un élément des immobilisations corporelles ou incorporelles est comptabilisée lorsque sa valeur comptable dépasse sa valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité.

À cette fin, au moins à la clôture de l'exercice, la Société évalue, au moyen du « test de dépréciation », s'il existe des indices laissant supposer qu'une immobilisation corporelle ou incorporelle, à durée de vie indéfinie, ou, le cas échéant, une unité génératrice de trésorerie, pourrait avoir subi une dépréciation, auquel cas elle procède à l'estimation de sa valeur recouvrable en effectuant les corrections de valeur correspondantes.

Les calculs de dépréciation des éléments d'immobilisations corporelles sont effectués de manière individuelle. Toutefois, lorsqu'il n'est pas possible de déterminer la valeur recouvrable de chaque bien individuel, on procède à la détermination de la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle appartient chaque élément d'immobilisation.

Lorsqu'une perte de valeur est ultérieurement reprise (ce qui n'est pas autorisé dans le cas spécifique du fonds de commerce), la valeur comptable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie est augmentée de l'estimation révisée de sa valeur recouvrable, mais de telle sorte que la valeur comptable augmentée ne dépasse pas la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée au cours des exercices précédents. Cette reprise d'une perte de valeur est comptabilisée en produit dans le compte de résultat.

### **d) Contrats de location et autres opérations de nature similaire**

La Société classe un contrat de location en tant que contrat de location-financement lorsque les conditions économiques du contrat de location indiquent que la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif faisant l'objet du contrat lui ont été transférés. Si les conditions du contrat de location ne sont pas remplies pour qu'il soit considéré comme un contrat de location-financement, celui-ci sera alors considéré comme un contrat de location simple.

#### **g.1) Contrat de location-financement**

Dans le cadre des contrats de location-financement où la Société agit en tant que preneur, celle-ci comptabilise un actif au bilan en fonction de la nature du bien faisant l'objet du contrat et un passif d'un montant équivalent, qui correspond à la valeur la plus faible entre la juste valeur du bien loué et la valeur actualisée, au début du contrat, des paiements minimaux convenus, y compris l'option d'achat. Ne sont pas inclus les loyers à caractère conditionnel, le coût des services et les taxes répercutées par le bailleur. La charge financière est imputée au compte de résultat de l'exercice au cours duquel elle est encourue,

en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les loyers à caractère conditionnel sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les actifs comptabilisés au titre de ce type d'opérations sont amortis selon les mêmes critères que ceux appliqués à l'ensemble des immobilisations corporelles (ou incorporelles), en fonction de leur nature.

#### g.2) Location simple

Les charges découlant des contrats de location simple sont comptabilisées dans le compte de résultat de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

### e) **Instruments financiers**

Au moment de la comptabilisation initiale, la Société classe les instruments financiers en tant qu'actif financier, passif financier ou instrument de capitaux propres, en fonction de la substance économique de la transaction, et en tenant compte des définitions d'actif financier, de passif financier et d'instrument de capitaux propres du référentiel d'information financière qui lui est applicable, lequel a été décrit dans la note 2.

La comptabilisation d'un instrument financier intervient dès lors que la Société devient partie prenante à cet instrument, que ce soit en tant qu'acquéreur, détenteur ou émetteur.

#### a.1) Actifs financiers

La Société classe ses actifs financiers en fonction du modèle économique qu'elle leur applique et des caractéristiques des flux de trésorerie de l'instrument.

Le modèle économique est déterminé par la direction de la Société et reflète la manière dont celle-ci gère conjointement chaque groupe d'actifs financiers afin d'atteindre un objectif commercial spécifique. Le modèle économique que la Société applique à chaque groupe d'actifs financiers correspond à la manière dont elle les gère dans le but d'obtenir des flux de trésorerie.

Lorsqu'elle classe ses actifs, la Société tient également compte des caractéristiques des flux de trésorerie qu'ils génèrent. Plus précisément, elle distingue les actifs financiers dont les conditions contractuelles donnent lieu, à des dates déterminées, à des flux de trésorerie correspondant à des encaissements de principal et d'intérêts sur le montant du principal restant dû (ci-après, les actifs répondant au critère UPPI) des autres actifs financiers (ci-après, les actifs ne répondant pas au critère UPPI).

Plus précisément, les actifs financiers de la Société sont classés dans les catégories suivantes :

##### a.1.1) Actifs financiers au coût amorti

Il s'agit d'actifs financiers auxquels la Société applique un modèle économique visant à percevoir les flux de trésorerie découlant de l'exécution du contrat, et dont les conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui ne sont que des recouvrements de principal et d'intérêts sur le montant du principal restant dû, même si l'actif est admis à la négociation sur un marché organisé ; il s'agit donc d'actifs qui répondent au critère UPPI (actifs financiers dont les conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie

qui sont des recouvrements de principal et de t d'intérêts sur le montant du principal restant dû).

La Société considère que les flux de trésorerie contractuels d'un actif financier ne sont que des encaissements de principal et d'intérêts sur le montant du principal restant dû,

lorsque celles-ci sont celles d'un prêt ordinaire ou classique, même si l'opération est conclue à un taux d'intérêt nul ou inférieur à celui du marché. La Société considère que ne répondent pas à ce critère, et ne les classe donc pas dans cette catégorie, les actifs financiers convertibles en instruments de capitaux propres de l'émetteur, les prêts à taux d'intérêt variables inverses (c'est-à-dire un taux qui a une relation inverse avec les taux d'intérêt du marché) ; ou ceux pour lesquels l'émetteur peut différer le paiement des intérêts si ce paiement venait à affecter sa solvabilité, sans que les intérêts différés ne génèrent d'intérêts supplémentaires.

Lorsqu'elle évalue si elle applique le modèle d'activité de recouvrement des flux de trésorerie contractuels à un groupe d'actifs financiers, ou si, au contraire, elle applique un autre modèle d'activité, la Société prend en considération le calendrier, la fréquence et la valeur des ventes qui ont lieu et qui ont eu lieu dans le passé au sein de ce groupe d'actifs financiers. Les ventes en elles-mêmes ne déterminent pas le modèle économique et ne peuvent donc pas être considérées isolément. Par conséquent, l'existence de ventes ponctuelles au sein d'un même groupe d'actifs financiers ne détermine pas un changement de modèle économique pour le reste des actifs financiers inclus dans ce groupe. Pour évaluer si ces ventes déterminent un changement de modèle économique, la Société tient compte des informations existantes sur les ventes passées et sur les ventes futures attendues pour un même groupe d'actifs financiers. La Société tient également compte des conditions qui existaient au moment où les ventes passées ont eu lieu et des conditions actuelles, lorsqu'elle évalue le modèle économique qu'elle applique à un groupe d'actifs financiers.

De manière générale, cette catégorie comprend les créances résultant d'opérations commerciales et les créances résultant d'opérations non commerciales :

- Crédits liés à des opérations commerciales : actifs financiers résultant de la vente de biens et de la prestation de services dans le cadre des activités courantes de l'entreprise, pour lesquels le paiement est différé.

- Créances liées à des opérations non commerciales : actifs financiers qui, n'étant ni des instruments de capitaux propres ni des dérivés, n'ont pas d'origine commerciale et dont les montants à recouvrer sont déterminés ou déterminables, provenant d'opérations de prêt ou de crédit accordées par la Société.

Ils sont initialement comptabilisés à la juste valeur de la contrepartie versée, majorée des coûts de transaction directement attribuables.

Nonobstant ce qui précède, les créances résultant d'opérations commerciales dont l'échéance n'excède pas un an et qui ne portent pas de taux d'intérêt contractuel sont initialement évaluées à leur valeur nominale, à condition que l'effet de la non-actualisation des flux de trésorerie ne soit pas significatif, auquel cas elles

continueront d'être évaluées ultérieurement à ce montant, sauf si elles se sont dépréciées.

Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti. Les intérêts courus sont comptabilisés dans le compte de résultat.

À la clôture de l'exercice, la Société procède aux corrections de valeur pour dépréciation d'une dépréciation dès lors qu'il existe des indications objectives selon lesquelles la valeur d'un actif financier, ou d'un groupe d'actifs financiers présentant des caractéristiques de risque similaires et évalués collectivement, s'est dépréciée à la suite d'un ou plusieurs événements survenus après sa comptabilisation initiale, entraînant une réduction ou un retard dans l'encaissement des flux de trésorerie futurs estimés, pouvant être motivés par l'insolvabilité du débiteur.

Les corrections de valeur pour dépréciation sont comptabilisées en fonction de la différence entre leur valeur comptable et la valeur actuelle, à la clôture de l'exercice, des flux de trésorerie futurs qu'ils sont estimés générer (y compris ceux provenant de la réalisation de garanties réelles et/ou personnelles), actualisés au taux d'intérêt effectif calculé au moment de leur comptabilisation initiale. Pour les actifs financiers à taux d'intérêt variable, la Société utilise le taux d'intérêt effectif qui, conformément aux conditions contractuelles de l'instrument, doit être appliqué à la date de clôture de l'exercice. Ces corrections sont comptabilisées dans le compte de résultat.

#### a.1.2) Actifs financiers au coût d'acquisition

Cette catégorie comprend les actifs financiers suivants :

- Les participations dans le capital des entreprises du groupe, des entreprises multigroupes et des entreprises associées.
- Les autres investissements en instruments de capitaux propres dont la juste valeur ne peut être déterminée par référence à un marché actif, ou ne peut être estimée de manière fiable, ainsi que les dérivés dont ces investissements constituent le sous-jacent.
- Les actifs financiers hybrides dont la juste valeur ne peut être estimée de manière fiable, sauf s'ils répondent aux critères permettant de les classer comme actifs financiers au coût amorti.
- Les apports effectués dans des comptes de participation et similaires.
- Les prêts participatifs dont les intérêts ont un caractère contingent, soit parce qu'un taux d'intérêt fixe ou variable est convenu sous réserve de la réalisation d'un objectif par l'emprunteur (par exemple, la réalisation de bénéfices), soit parce qu'ils sont calculés en fonction de l'évolution de l'activité de celui-ci.
- Tout actif financier qui, initialement, aurait pu être classé comme un actif financier à la juste valeur par le biais du compte de résultat, lorsqu'il n'est pas possible d'obtenir une estimation fiable de la juste valeur.

Ils sont initialement comptabilisés à la juste valeur de la contrepartie versée, majorée des coûts de transaction directement attribuables. Les honoraires versés aux conseillers juridiques ou à d'autres professionnels intervenant dans l'acquisition de l'actif sont comptabilisés en charges dans le compte de résultat. De même, les frais générés en interne lors de l'acquisition de l'actif ne sont pas comptabilisés comme une augmentation de la valeur de l'actif, mais sont enregistrés dans le compte de résultat. Dans le cas d'investissements réalisés avant qu'ils ne soient considérés comme des participations dans une entreprise du groupe, d'un groupe multiple ou une entreprise associée, la valeur comptable

qu'elle a immédiatement avant que l'actif puisse être ainsi qualifié est considérée comme le coût de cet investissement.

Les instruments de capitaux propres classés dans cette catégorie sont évalués à leur coût, diminué, le cas échéant, du montant cumulé des corrections de valeur pour dépréciation.

Les apports effectués dans le cadre d'un contrat de compte de participation et autres contrats similaires sont évalués au coût, majoré ou diminué du bénéfice ou de la perte, respectivement, revenant à l'entreprise en tant que participant non gestionnaire, et diminué, le cas échéant, du montant cumulé des corrections de valeur pour dépréciation.

Ce même critère s'applique aux prêts participatifs dont les intérêts ont un caractère contingent, soit parce qu'un taux d'intérêt fixe ou variable est convenu sous réserve de la réalisation d'un objectif par l'entreprise emprunteuse, soit parce qu'ils sont calculés exclusivement en fonction de l'évolution de l'activité de ladite entreprise. Si, outre un intérêt conditionnel, le prêt comprend un intérêt fixe irrévocable, ce dernier est comptabilisé en produit financier au fur et à mesure de son acquisition. Les frais de transaction sont imputés au compte de résultat de manière linéaire sur la durée de vie du prêt participatif.

Au moins à la clôture de l'exercice, la Société procède aux corrections de valeur nécessaires dès lors qu'il existe des indications objectives que la valeur comptable d'un placement n'est pas recouvrable.

Le montant de la correction de valeur est calculé comme étant la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable, cette dernière étant définie comme le montant le plus élevé entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs découlant de l'investissement, qui, dans le cas des instruments de capitaux propres, est calculée soit en estimant les montants attendus à la suite de la distribution de dividendes par l'entité détenue et de la cession ou de la sortie comptable de l'investissement dans celle-ci, soit par l'estimation de sa part dans les flux de trésorerie que l'entité détenue devrait générer, provenant tant de ses activités courantes que de sa cession ou de sa sortie du bilan.

La comptabilisation des corrections de valeur pour dépréciation et, le cas échéant, leur reprise, seront enregistrées respectivement en charges ou en produits dans le compte de résultat. La reprise de la dépréciation sera limitée à la valeur comptable de l'investissement qui aurait été comptabilisée à la date de la reprise si la

dépréciation n'avait pas été enregistrée.

Toutefois, dans les cas où un investissement a été réalisé dans l'entreprise avant qu'elle ne soit classée comme entreprise du groupe, multigroupe ou associée, et avant cette classification, et où des ajustements de valeur imputés directement au capital propre et dérivés de cet investissement ont été effectués, ces ajustements sont maintenus après la classification jusqu'à la cession ou la sortie de l'investissement, moment auquel ils sont comptabilisés dans le compte de résultat, ou jusqu'à ce que les circonstances suivantes se produisent :

- Dans le cas d'ajustements de valeur antérieurs liés à des réévaluations de l'actif, les corrections de valeur pour dépréciation sont comptabilisées en contrepartie du poste de capitaux propres jusqu'à concurrence du montant des réévaluations comptabilisées antérieurement, et l'excédent, le cas échéant, est comptabilisé dans le compte de résultat. La correction de valeur pour dépréciation imputée directement aux capitaux propres ne fait pas l'objet d'une reprise.

- Dans le cas d'ajustements de valeur antérieurs liés à des dépréciations, lorsque la valeur recouvrable devient par la suite supérieure à la valeur comptable des placements, cette dernière est augmentée, dans la limite de la dépréciation indiquée, au débit du poste des capitaux propres qui a enregistré les ajustements de valeur antérieurs, et à partir de ce moment, la nouvelle valeur ainsi obtenue est considérée comme le coût du placement. Toutefois, lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation de la valeur de l'investissement, les pertes cumulées directement dans les capitaux propres sont comptabilisées dans le compte de résultat.

Les critères d'évaluation des participations dans le capital des entreprises du groupe, des entreprises associées et des entreprises multigroupes sont détaillés dans la section suivante.

(a) Participations dans le capital des entreprises du groupe, des entreprises associées et des entreprises multigroupes

Sont considérées comme des entreprises du groupe celles qui sont liées à la Société par une relation de contrôle, et comme des entreprises associées celles sur lesquelles la Société exerce une influence notable. En outre, la catégorie des entreprises multigroupes comprend les sociétés sur lesquelles, en vertu d'un accord, un contrôle conjoint est exercé avec un ou plusieurs partenaires. Ces participations sont initialement évaluées au coût, qui correspond à la juste valeur de la contrepartie versée, majorée des coûts de transaction qui leur sont directement attribuables. Dans les cas où la Société a acquis des participations dans des entreprises du groupe par le biais d'une fusion, d'une scission ou d'un apport en nature, si celles-ci lui confèrent le contrôle d'une activité, elle évalue la participation selon les critères établis par les règles particulières applicables aux transactions avec des parties liées, prévues au paragraphe 2 de la NRV 21 « Opérations entre entreprises du groupe », en vertu de laquelle celles-ci doivent être évaluées à la valeur qu'elles apportaient aux comptes annuels consolidés, établis selon les critères fixés par le Code de commerce, du groupe ou sous-groupe principal dans lequel s'intègre la société acquise, dont la société mère est espagnole. En l'absence de comptes annuels consolidés, établis selon les principes du Code de commerce, dont la société mère soit espagnole, elles seront intégrées à la valeur que ces participations apportaient aux comptes annuels

individuels de la société apporteuse.

Leur évaluation ultérieure s'effectue à leur coût d'acquisition, diminué, le cas échéant, du montant cumulé des corrections de valeur pour dépréciation. Ces corrections sont calculées comme la différence entre leur valeur comptable et leur valeur recouvrable, cette dernière étant définie comme le montant le plus élevé entre leur juste valeur diminuée des coûts d' t de cession et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus de l'investissement. Sauf preuve contraire concernant la valeur recouvrable, on prend en considération les capitaux propres de l'entité détenue, corrigés des plus-values latentes existant à la date de l'évaluation.

Dans le cas où l'entreprise détenue détient elle-même une participation dans une autre entreprise, c'est la valeur nette qui ressort des comptes annuels consolidés qui est prise en compte.

Les variations de valeur résultant de corrections de valeur pour dépréciation et, le cas échéant, leur reprise, sont comptabilisées respectivement en charges ou en produits dans le compte de résultat.

#### a.1.3) Sortie d'actifs financiers

Les actifs financiers sont décomptabilisés du bilan, conformément au Cadre conceptuel comptable du Plan général comptable, approuvé par le décret royal 1514/2007 du 16 novembre, en tenant compte de la réalité économique des transactions et non pas uniquement de la forme juridique des contrats qui les régissent. Plus précisément, la sortie d'un actif financier est comptabilisée, en tout ou en partie, lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie de l'actif financier ont expiré ou lorsqu'ils sont transférés, à condition que ce transfert implique le transfert substantiel des risques et avantages inhérents à sa propriété. La Société considère que les risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier ont été cédés de manière substantielle lorsque son exposition à la variation des flux de trésorerie cesse d'être significative par rapport à la variation totale de la valeur actuelle des flux de trésorerie nets futurs associés à l'actif financier.

Si la Société n'a ni cédé ni conservé de manière substantielle les risques et avantages liés à l'actif financier, celui-ci est décomptabilisé lorsqu'elle ne conserve pas le contrôle. Si la Société conserve le contrôle de l'actif, elle continue de le comptabiliser pour le montant auquel elle est exposée aux variations de valeur de l'actif cédé, c'est-à-dire en raison de son implication continue, et comptabilise le passif associé.

La différence entre la contrepartie reçue, nette des coûts de transaction attribuables, en tenant compte de tout nouvel actif obtenu moins tout passif assumé, et la valeur comptable de l'actif financier transféré, majorée de tout montant cumulé qui a été comptabilisé directement en capitaux propres, détermine le profit ou la perte résultant de la décomptabilisation de l'actif financier et fait partie du résultat de l'exercice au cours duquel elle survient.

La Société ne décomptabilise pas les actifs financiers dans le cadre de cessions où elle conserve substantiellement les risques et avantages inhérents à leur propriété, tels que l'escompte de effets, les opérations d'« affacturage avec recours », les ventes

d'actifs financiers assorties d'un accord de rachat à un prix fixe ou au prix de vente majoré d'un intérêt, et les titrisations d'actifs financiers dans lesquelles les sociétés conservent des financements subordonnés ou d'autres types de garanties qui absorbent substantiellement toutes les pertes attendues. Dans ces cas, les sociétés comptabilisent un passif financier d'un montant égal à la contrepartie reçue.

#### a.2) Passifs financiers

Les passifs financiers de la société comprennent la dette financière, les dettes commerciales et les autres dettes. Les passifs financiers sont initialement évalués à leur juste valeur et, le cas échéant, ajustés des coûts de transaction, sauf si la société a désigné un passif financier à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Par la suite, les passifs financiers sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, à l'exception des dérivés et des passifs financiers désignés comme étant évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat, qui sont ensuite comptabilisés à leur juste valeur, les gains ou pertes étant comptabilisés dans le résultat de l'exercice.

Toutes les charges liées aux intérêts et, le cas échéant, les variations de la juste valeur d'un instrument qui sont comptabilisées dans le résultat de l'exercice sont incluses dans les charges ou produits financiers.

Il n'existe aucun passif évalué ultérieurement à sa juste valeur par le biais du résultat net.

#### **f) Transactions, soldes et flux en devises étrangères**

Les transactions en devises étrangères sont comptabilisées à leur contre-valeur en euros, en utilisant les taux de change au comptant en vigueur aux dates auxquelles elles sont effectuées.

À la clôture de chaque période, les actifs et passifs non monétaires évalués à leur juste valeur sont évalués en appliquant le taux de change en vigueur à la date de détermination de la juste valeur, c'est-à-dire à la clôture de l'exercice. Lorsque les pertes ou gains résultant des variations de valeur d'un élément non monétaire sont comptabilisés directement en capitaux propres, tout écart de change est également comptabilisé directement en capitaux propres. En revanche, lorsque les pertes ou gains résultant des variations de valeur d'un élément non monétaire sont comptabilisés dans le compte de résultat de l'exercice, tout écart de change est comptabilisé dans le résultat de l'exercice.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères ont été convertis en euros en appliquant le taux en vigueur à la clôture de l'exercice, tandis que les éléments non monétaires évalués au coût historique ont été convertis en appliquant le taux de change en vigueur à la date à laquelle les transactions ont eu lieu.

Les écarts positifs et négatifs résultant du règlement des opérations en devises étrangères et de la conversion en euros des actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont comptabilisés en résultat.

**g) Impôts sur les bénéfices**

De l'exercice 2013 à l'exercice 2016, les sociétés du Groupe domiciliées en Espagne étaient imposées au titre du régime spécial de consolidation fiscale, au sein du groupe dont la Société est la société mère.

Le 30 décembre 2016 s'est tenue une réunion du conseil d'administration au cours de laquelle il a été indiqué que la société Inversiones y Servicios Publicitarios, S.L. (« ISP ») détient 83,09 % du capital social d'ISPD Network (voir note 11), et qu'en vertu des dispositions de l'article 61.3 de la loi n° 27/2014 du 27 novembre relative à l'impôt sur les sociétés, et étant donné que la société ISPD Network S.A. a perdu son statut d'entité du groupe fiscal n° 0212/2013, ISP ayant acquis une participation dans celle-ci supérieure à 75 % de son capital social et de ses droits de vote, il est décidé d'intégrer la société, avec effet à compter de la période d'imposition débutant le 1er janvier 2017, en tant que société dépendante du groupe fiscal n° 265/10, dont l'entité est ISP.

La charge ou le produit d'impôt sur les bénéfices est calculé en additionnant la charge ou le produit d'impôt courant et la partie correspondant à la charge ou au produit d'impôt différé.

L'impôt courant est le montant résultant de l'application du taux d'imposition à la base imposable de l'exercice. Les déductions et autres avantages fiscaux sur le montant de l'impôt, à l'exclusion des retenues à la source et des acomptes provisionnels, ainsi que les pertes fiscales compensables des exercices antérieurs et effectivement utilisées au cours de l'exercice, donneront lieu à une diminution du montant de l'impôt courant.

Pour sa part, la charge ou le produit d'impôt différé correspond à la comptabilisation et à la reprise des actifs d'impôt différé liés aux différences temporaires déductibles, au droit de compenser des pertes fiscales au cours d'exercices ultérieurs et aux déductions et autres avantages fiscaux non utilisés en attente d'application, ainsi qu'aux passifs d'impôt différé liés aux différences temporaires imposables.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués selon les taux d'imposition attendus au moment de leur reprise.

Des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables, à l'exception de celles résultant de la comptabilisation initiale du goodwill ou d'autres actifs et passifs dans le cadre d'une opération qui n'affecte ni le résultat fiscal ni le résultat comptable et qui ne constitue pas un regroupement d'entreprises.

Conformément au principe de prudence, les actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est estimé probable de réaliser des bénéfices futurs permettant leur utilisation. Sans préjudice de ce qui précède, les actifs d'impôt différé correspondant à des différences temporaires déductibles résultant de la comptabilisation initiale d'actifs et de passifs dans une opération qui n'affecte ni le résultat fiscal ni le résultat comptable et qui ne constitue pas un regroupement d'entreprises ne sont pas comptabilisés.

Les charges et produits d'impôt courant et différé sont comptabilisés dans le compte de résultat. Toutefois, les actifs et passifs d'impôt courant et différé liés à une transaction ou à un événement comptabilisé directement dans un poste des capitaux propres sont comptabilisés au débit ou au crédit de ce poste.

À chaque clôture comptable, les impôts différés comptabilisés sont réexaminés afin de vérifier qu'ils restent valables, et les corrections nécessaires y sont apportées. De même, les actifs d'impôt différé comptabilisés et ceux qui n'étaient pas comptabilisés auparavant sont évalués, les actifs comptabilisés étant décomptabilisés s'il n'est plus probable qu'ils soient recouvrés, ou tout actif de cette nature non comptabilisé auparavant étant comptabilisé, dans la mesure où il devient probable qu'il soit recouvré grâce à des avantages fiscaux futurs.

## **h) Produits et charges**

Conformément au décret royal 1/2021 du 12 janvier, modifiant le Plan général comptable, la Société comptabilise les produits liés à l'exercice normal de son activité lorsque le transfert de contrôle des biens ou des services engagés envers les clients a lieu. À ce moment-là, l'entreprise évalue le produit à hauteur de la contrepartie à laquelle elle s'attend avoir droit en échange de ces biens ou services. Les produits sont comptabilisés lorsque le client obtient le contrôle des biens ou des services.

Conformément aux nouveaux critères, la comptabilisation des produits doit suivre un modèle en cinq étapes afin de déterminer le moment où ils doivent être comptabilisés, ainsi que leur montant :

- Étape 1 : Identifier le contrat
- Étape 2 : Identifier les obligations d'exécution prévues dans le contrat
- Étape 3 : Déterminer le prix de la transaction
- Étape 4 : Répartir le prix de la transaction entre les obligations du contrat
- Étape 5 : Comptabiliser les produits au fur et à mesure que les obligations contractuelles sont remplies

Ce modèle précise que les produits doivent être comptabilisés lorsque (ou au fur et à mesure que) l'entité transfère le contrôle des biens ou des services à un client, et pour le montant que l'entité s'attend à avoir le droit de recevoir. Selon que certains critères sont remplis ou non, les produits sont comptabilisés soit sur une période donnée, de manière à refléter l'exécution par l'entité de son obligation contractuelle, soit à un moment donné, lorsque le client obtient le contrôle des biens ou des services.

Le prix total de transaction d'un contrat est réparti entre les différentes obligations d'exécution en fonction de leurs prix de vente relatifs. Le prix de transaction d'un contrat exclut tout montant perçu pour le compte de tiers.

Les produits ordinaires sont comptabilisés à un moment donné ou sur une période donnée, lorsque (ou au fur et à mesure que) la Société s'acquitte de ses obligations de performance en transférant les biens ou services promis à ses clients.

La Société comptabilise les passifs contractuels liés aux obligations de performance non remplies et présente ces montants en tant qu'autres passifs dans l'état de la situation financière. De même, si la Société remplit une obligation de performance avant de recevoir la contrepartie, elle comptabilise un actif contractuel ou une créance dans son état de la situation financière, selon qu'il faut plus que le simple écoulement du temps avant que la contrepartie ne devienne exigible.

Un actif est comptabilisé pour les coûts supplémentaires engagés en vue de l'obtention de contrats avec des clients, dont le recouvrement est escompté, et il est amorti de manière systématique dans le compte de résultat consolidé au fur et à mesure que les produits liés à cet actif sont comptabilisés. L'application de la nouvelle norme n'a pas eu d'incidence significative.

Les charges d'exploitation sont comptabilisées dans le résultat de l'exercice au moment de l'utilisation du service ou lorsqu'elles sont engagées.

#### Provisions et éventualités

Les obligations existant à la clôture de l'exercice, résultant d'événements passés susceptibles d'entraîner des pertes patrimoniales pour la Société, et dont le montant ou la date de règlement sont indéterminés, sont inscrites au bilan en tant que provisions et évaluées à la valeur actuelle de la meilleure estimation possible du montant nécessaire pour régler l'obligation ou la transférer à un tiers.

La pratique suivie par la Société en matière de provisions et de contingences est la suivante :

##### i.1) Provisions

Soldes créditeurs couvrant des obligations actuelles découlant d'événements passés, dont le règlement est susceptible d'entraîner une sortie de ressources, mais dont le montant et/ou la date de règlement sont indéterminés.

##### i.2) Passifs éventuels

Obligations éventuelles résultant d'événements passés, dont la réalisation future dépend de la survenance ou non d'un ou plusieurs événements futurs indépendants de la volonté de la Société.

Les ajustements résultant de l'actualisation de la provision sont comptabilisés en charges financières au fur et à mesure qu'ils sont encourus. Dans le cas de provisions dont l'échéance est inférieure ou égale à un an, et à condition que l'effet financier ne soit pas significatif, aucune actualisation n'est effectuée.

La compensation à recevoir d'un tiers au moment du règlement de la dette n'est pas déduite du montant de celle-ci, mais est comptabilisée en tant qu'actif, s'il ne fait aucun doute que ce remboursement sera perçu.

#### **i) Éléments patrimoniaux de nature environnementale**

De par son activité, la Société ne détient pas d'actifs et n'a pas engagé de dépenses destinées à minimiser l'impact environnemental ainsi qu'à la protection et à l'amélioration de l'environnement. De même, il n'existe pas de provisions pour risques et charges ni de passifs éventuels liés à la protection et à l'amélioration de l'environnement.

#### **j) Regroupements d'entreprises**

À la date d'acquisition, les actifs identifiables acquis et les passifs pris en charge sont comptabilisés à leur juste valeur, à condition que cette juste valeur ait pu être évaluée de manière suffisamment fiable, sous réserve des exceptions suivantes :

- Actifs non courants classés comme détenus en vue de la vente : ils sont comptabilisés à leur juste valeur diminuée des coûts de vente.

- Actifs et passifs d'impôts différés : ils sont évalués au montant que l'on s'attend à récupérer ou à payer, selon les taux d'imposition qui seront applicables au cours des exercices au cours desquels il est prévu de réaliser les actifs ou de payer les passifs, sur la base de la réglementation en vigueur ou approuvée mais en attente de publication, à la date d'acquisition. Les actifs et passifs d'impôts différés d' t pas actualisés.
- Actifs et passifs liés aux régimes de retraite à prestations définies : ils sont comptabilisés, à la date d'acquisition, à la valeur actuelle des prestations engagées, diminuée de la juste valeur des actifs affectés aux engagements qui permettront de régler les obligations.
- Immobilisations incorporelles dont l'évaluation ne peut être effectuée par référence à un marché actif et qui impliqueraient la comptabilisation d'un produit dans le compte de résultat : elles ont été déduites de la différence négative calculée.
- Actifs reçus à titre d'indemnisation au titre de contingences et d'incertitudes : ils sont comptabilisés et évalués de manière cohérente avec l'élément générant la contingence ou l'incertitude.
- Droits rachetés comptabilisés en immobilisations incorporelles : ils sont évalués et amortis sur la base de la durée contractuelle restante jusqu'à leur expiration.
- Obligations considérées comme des éventualités : elles sont comptabilisées en tant que passif à leur juste valeur, à condition que ce passif constitue une obligation actuelle résultant d'événements passés et que sa juste valeur puisse être évaluée de manière suffisamment fiable, même s'il n'est pas probable que le règlement de cette obligation entraîne une sortie de ressources économiques.

L'excédent, à la date d'acquisition, du coût du regroupement d'entreprises sur la valeur correspondante des actifs identifiables acquis, diminuée de celle des passifs pris en charge, est comptabilisé en tant que goodwill.

Si le montant des actifs identifiables acquis, diminué de celui des passifs pris en charge, a été supérieur au coût du regroupement d'entreprises, cet excédent a été comptabilisé dans le compte de résultat en tant que produit. Avant de comptabiliser ce produit, il a été réévalué si tant les actifs identifiables acquis et les passifs pris en charge que le coût du regroupement d'entreprises avaient été correctement identifiés et évalués.

Par la suite, les passifs et les instruments de capitaux propres émis au titre du coût du regroupement d'entreprises, ainsi que les actifs identifiables acquis et les passifs pris en charge, sont comptabilisés conformément aux règles d'enregistrement et d'évaluation applicables en fonction de la nature de la transaction ou de l'élément patrimonial.

### **k) Transactions entre parties liées**

De manière générale, les éléments faisant l'objet d'une transaction avec des parties liées sont comptabilisés initialement à leur juste valeur. Le cas échéant, si le prix convenu dans une opération diffère de sa juste valeur, la différence est comptabilisée en fonction de la réalité économique de l'opération. L'évaluation ultérieure est effectuée conformément aux dispositions des normes applicables.

## l) Tableaux des flux de trésorerie

Dans les tableaux des flux de trésorerie, les termes suivants sont utilisés dans le sens indiqué ci-dessous :

Trésorerie ou équivalents de trésorerie : La trésorerie comprend à la fois les fonds en caisse et les dépôts bancaires à vue. Les équivalents de trésorerie sont des instruments financiers qui font partie de la gestion normale de la trésorerie de la Société, sont convertibles en trésorerie, ont des échéances initiales ne dépassant pas trois mois et sont soumis à un risque négligeable de variation de valeur.

Flux de trésorerie : entrées et sorties de trésorerie ou d'autres moyens équivalents, ces derniers désignant les placements à moins de trois mois présentant une grande liquidité et un faible risque de fluctuation de valeur.

Activités d'exploitation : il s'agit des activités qui constituent la principale source de revenus courants de la Société, ainsi que d'autres activités qui ne peuvent être qualifiées d'investissement ou de financement.

Activités d'investissement : acquisition, cession ou aliénation par d'autres moyens d'actifs à long terme et d'autres investissements non inclus dans la trésorerie et ses équivalents.

Activités de financement : activités qui entraînent des variations dans la taille et la composition des capitaux propres et des passifs de nature financière.

## NOTE 5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le détail et les mouvements des immobilisations corporelles sont les suivants :

N°	31/12/2023	Entrées	Sorties	Transfert	31/12/2024	Entrées	Sorties	Transfert	31/12/2025
<b>Coût :</b>									
Installations techniques, machines, outillage, mobilier et autres immobilisations corporelles	620 972	25 731	(121 669)	-	525 034	9 861	(392 117)	-	142 778
	<b>620 972</b>	<b>25 731</b>	<b>(121 669)</b>	<b>-</b>	<b>525 034</b>	<b>9 861</b>	<b>(392 117)</b>	<b>-</b>	<b>142 778</b>
<b>Amortissements cumulés :</b>									
Installations techniques, machines, outillage, mobilier et autres immobilisations corporelles	(454 307)	(68 766)	53 408	-	(469 665)	(26 640)	392 117	-	(104 188)
	<b>(454 307)</b>	<b>(68 766)</b>	<b>53 408</b>	<b>-</b>	<b>(469 665)</b>	<b>(26 640)</b>	<b>392 117</b>	<b>-</b>	<b>(104 188)</b>
<b>Dépréciation :</b>									
Installations techniques, machines, outillage, mobilier et autres immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Immobilisations corporelles, net</b>	<b>166 665</b>	<b>(43 034)</b>	<b>(68 261)</b>	<b>-</b>	<b>55 369</b>	<b>(16 779)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>38 590</b>

Au cours de l'année 2025, des actifs entièrement amortis ont été décomptabilisés pour un montant de 392 117 euros. Les sorties enregistrées en 2024 sont dues au transfert d'une série d'actifs à la

nouvelle société ISPD IBERIA pour des raisons structurelles.

## Éléments entièrement amortis et en service

La ventilation par rubrique des actifs entièrement amortis et en service est présentée ci-dessous, avec indication de leur valeur d'acquisition :

	31/12/2025	31/12/2024
Installations techniques, machines, outillage, mobilier et autres immobilisations corporelles	-	392 117
	-	392 117

## Autres informations

Au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024, la Société ne détient pas d'immobilisations corporelles acquises auprès de sociétés du groupe ni d'immobilisations corporelles situées hors du territoire espagnol.

Au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024, il n'existait aucun engagement ferme d'achat pour l'acquisition d'immobilisations corporelles.

Au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024, les biens de la Société sont couverts par une police d'assurance. Les administrateurs de la Société estiment que cette police couvre suffisamment les risques liés aux immobilisations corporelles.

## NOTE 6. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Le détail et les mouvements des immobilisations incorporelles sont les suivants :

	31/12/2023	Entrées	Sorties	Transferts	31/12/2024	Arrivées	Départs	Transferts	31/12/2025
<b>Coût :</b>									
Logiciels	896 819	68 604	(62 167)	1 273 488	2 176 744	5 120	(149 989)	35 772	2 067 647
Immobilisations en cours	975 768	783 394	-	(1 273 488)	485 674	10 000	-	(485 674)	10 000
Actifs développés*	-	180 854	-	-	180 854	-	-	460 132	640 986
	<b>1 872 587</b>	<b>1 032 852</b>	<b>(62 167)</b>	<b>-</b>	<b>2 843 272</b>	<b>15 120</b>	<b>(149 989)</b>	<b>10 230</b>	<b>2 718 634</b>
<b>Amortissement cumulé :</b>									
Logiciels	(320 738)	(446 367)	82 815	-	(684 289)	(653 803)	149 989	-	(1 188 104)
Amortissement des immobilisations en cours	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	<b>(320 738)</b>	<b>(446 367)</b>	<b>82 815</b>	<b>-</b>	<b>(684 289)</b>	<b>(653 803)</b>	<b>149 989</b>	<b>-</b>	<b>(1 188 104)</b>
<b>Détérioration :</b>									
Dépréciation des logiciels	(9 315)	-	-	-	(9 315)	-	-	-	(9 315)
	<b>(9 315)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(9 315)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(9 315)</b>
<b>Immobilisations incorporelles, nettes</b>	<b>1 542 534</b>	<b>586 486</b>	<b>20 649</b>	<b>-</b>	<b>2 149 668</b>	<b>(638 683)</b>	<b>-</b>	<b>10 230</b>	<b>1 521 215</b>

*\*Le montant des actifs développés correspond à ceux développés en Espagne*

En 2025, les entrées dans les immobilisations incorporelles ont principalement concerné le développement du projet Luciérnaga, qui permet d'optimiser l'organisation et les structures d'audience. En 2024, outre le projet mentionné pour 2025, le projet Future Tools a été mis en place ; celui-ci mesure l'impact de l' de valeur proposée par ISPD sur le compte de résultat de ses clients actuels et futurs.

Au cours de l'exercice 2025, un transfert de 485 674 euros a été effectué des immobilisations en cours vers les applications informatiques liées au projet Luciérnaga Ignite 2024 et à une API de Cedro (1 273 488 euros au 31 décembre 2024).

## **Éléments entièrement amortis et en service**

La ventilation par rubrique des actifs entièrement amortis et en service est présentée ci-dessous, avec indication de leur valeur d'acquisition :

	31/12/2025	31/12/2024
Logiciels	-	149 989
	-	<b>149 989</b>

Au cours de l'année 2025, tous les actifs entièrement amortis ont été radiés afin d'améliorer l'efficacité des activités de la société.

## **Autres informations**

Au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024, il n'existait aucun engagement ferme d'achat concernant l'acquisition d'immobilisations incorporelles.

## **NOTE 7. CONTRATS DE LOCATION ET AUTRES OPÉRATIONS DE NATURE SIMILAIRE**

### **Contrats de location simple (la Société en tant que preneur)**

La charge comptabilisée au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024 au titre des contrats de location simple s'est élevée respectivement à 556 645 euros et 819 845 euros.

Il n'existe pas de paiements minimaux futurs au titre du contrat de location amortissables sur une durée supérieure à 5 ans.

	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
	Paiements minimums convenus	Paiements minimums convenus
Moins d'un an	528 253	564 898
Entre un et cinq ans	42 974	89 855
Plus de cinq ans	-	-
	<b>571 227</b>	<b>654 753</b>

## **NOTE 8. INSTRUMENTS FINANCIERS**

La Société classe les instruments financiers en fonction de l'intention qu'elle a à leur égard, dans les catégories ou portefeuilles suivants :

### **8.1) Actifs financiers**

Le détail des actifs financiers à long terme au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024, à l'exception des participations dans le capital des entreprises du groupe, des entreprises multigroupes et des entreprises associées, qui sont présentées dans la note 9, est le suivant :

	Actifs financiers au coût amorti		Total	
	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024
Prêts et créances (Note 8.1.1)	3 694 210	2 458 210	3 694 210	2 458 210
<b>Total</b>	<b>3 694 210</b>	<b>2 458 210</b>	<b>3 694 210</b>	<b>2 458 210</b>

Le détail des actifs financiers à court terme au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024 est le suivant :

	Actifs financiers au coût amorti		Total	
	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024
Trésorerie et autres actifs liquides (Note 8.1.a)	74 422	105 272	74 422	105 272
Prêts et créances (Note 8.1.1)	4 940 198	4 006 236	4 939 089	4 006 236
<b>Total</b>	<b>5 014 620</b>	<b>4 111 508</b>	<b>5 013 511</b>	<b>4 111 508</b>

### **a) Trésorerie et équivalents de trésorerie**

Le détail de ces actifs est le suivant :

	Solde	
	31/12/2025	31/12/2024
Comptes courants et caisse	74 422	105 272
<b>Total</b>	<b>74 422</b>	<b>105 272</b>

### **8.1.1) Prêts et créances**

La composition de ce poste est la suivante :

	Solde au 31/12/2025		Solde au 31/12/2024	
	Long terme	Court terme	Long terme	Court terme
<b>Crédits liés aux opérations commerciales</b>				
Clients entreprises du groupe (note 19)		3 530 915		3 980 799
Clients tiers		107 209		19 406
<b>Total des crédits liés aux opérations commerciales</b>	-	<b>3 638 124</b>	-	<b>4 000 205</b>
<b>Crédits liés à des opérations non commerciales</b>				
Crédits et intérêts dus aux sociétés du groupe (note 19)	3 691 600	404 898	2 455 600	6 031
Crédits aux entreprises		896 068		
Personnel		1 108		
Cautions et dépôts	2 610		2 610	
<b>Total des crédits liés à des opérations non commerciales</b>	<b>3 694 210</b>	<b>1 302 074</b>	<b>2 458 210</b>	<b>6 031</b>
<b>Total</b>	<b>3 694 210</b>	<b>4 940 198</b>	<b>2 458 210</b>	<b>4 006 236</b>

Les créances commerciales et autres créances comprennent des provisions pour dépréciation liées aux risques d'insolvabilité, comme indiqué dans le détail ci-joint :

Dépréciations	Solde au 31/12/2023	Correction de valeur pour dépréciation	Reprise de la dépréciation	Solde au 31/12/2024	Correction de valeur pour dépréciation	Reprise de la dépréciation	Pertes irrécouvrables	Solde au 31/12/2025
Créances commerciales	(28 262)	(195 339)	-	(223 601)		28 262	195 339	-
<b>Total</b>	<b>(28 262)</b>	<b>(195 339)</b>	<b>-</b>	<b>(223 600)</b>		<b>28 262</b>	<b>195 339</b>	<b>-</b>

## 8.1.1) Autres informations relatives aux actifs financiers

### a) Reclassements

Aucun instrument financier n'a été reclassé au cours de l'exercice.

### b) Classification par échéance

Les actifs financiers à long terme à la clôture de chaque période ont une échéance supérieure à cinq ans.

Sont inclus à court terme les créances sur les sociétés du groupe renouvelables annuellement, sauf réclamation contraire de la Société.

### c) Actifs donnés en garantie

Il n'existe aucun actif ni passif donné en garantie.

## 8.2) Passifs financiers

Les passifs financiers à long terme au 31 décembre 2025 correspondent principalement aux échéances liées aux emprunts contractés auprès d'établissements de crédit. Ces dettes sont assorties de taux d'intérêt fixes et variables compris entre 1 % et 6 %.

En outre, il est fait mention d'un passif financier généré par le regroupement d'entreprises détaillé à la note 20, qui serait classé en tant que dettes et comptes à payer.

Le détail des passifs financiers à court terme est le suivant :

	Dettes auprès d'établissements de crédit		Autres		Total	
	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024
Dettes et charges à payer (Note 8.2.1)	5 602 135	6 028 681	13 170 491	11 787 051	18 772 626	17 815 732
<b>Total</b>	<b>5 602 135</b>	<b>6 028 681</b>	<b>13 170 491</b>	<b>11 787 051</b>	<b>18 772 626</b>	<b>17 815 732</b>

### 8.2.1) Dettes et charges à payer

Le détail est indiqué ci-dessous :

	31/12/2025	31/12/2024
<b>Par opérations commerciales :</b>		
Fournisseurs	255 411	851 504
Fournisseurs des sociétés du groupe et des sociétés associées (Note 19)	965 939	947 044
Créanciers divers	515 912	580 650
<b>Total des soldes liés aux opérations commerciales</b>	<b>1 737 263</b>	<b>2 379 198</b>
<b>Pour les opérations non commerciales :</b>		
Dettes auprès d'établissements de crédit	5 724 965	6 305 982
Autres passifs financiers	175 740	41 997
<b>Prêts et autres dettes</b>	<b>5 900 705</b>	<b>6 347 979</b>
Personnel (rémunérations à payer)	174 097	155 338
<b>Total des soldes liés aux opérations non commerciales</b>	<b>174 097</b>	<b>155 338</b>
Dettes à court terme envers des sociétés du groupe et des sociétés associées (Note 19)	11 083 392	9 210 518
<b>Total des dettes envers le groupe</b>	<b>11 083 392</b>	<b>9 210 518</b>
<b>Total des dettes et des comptes à payer</b>	<b>18 895 456</b>	<b>18 093 033</b>

## 8.2.2) Autres informations relatives aux passifs financiers

### a) Classification par échéance

Le détail de l'échéance par année des différents passifs financiers à long terme, à échéance fixe ou déterminable, au 31 décembre 2025, est le suivant :

	2027	2028	2029	Total
<b>Dettes à long terme</b>				
Dettes auprès d'établissements de crédit	86 387	36 443	-	122 830
<b>Total</b>	<b>86 387</b>	<b>36 443</b>	<b>-</b>	<b>122 830</b>

Les dettes à long terme envers les sociétés du groupe s'élèvent à 4 453 154 euros. Le taux d'intérêt de ces dettes varie entre 2 % et 5 %.

Le détail des échéances par année des différents passifs financiers à long terme, à échéance fixe ou déterminable, au 31 décembre 2024 est le suivant :

	2026	2027	2028	2029 et au-delà	Total
<b>Dettes à long terme</b>					
Dettes auprès d'établissements de crédit	154 471	86 387	36 443	-	277 301
<b>Total</b>	<b>154 471</b>	<b>86 387</b>	<b>36 443</b>	<b>-</b>	<b>277 301</b>

## NOTE 9. SOCIÉTÉS DU GROUPE, MULTIGROUPE ET ASSOCIÉES

Les participations détenues au 31 décembre 2025 dans les sociétés du groupe, les sociétés multigroupes et les sociétés associées sont détaillées ci-dessous :

31/12/2025	% de participation directe	% des droits de vote directs	Valeur de l'investissement	Montant de la provision pour dépréciation	Valeur nette comptable de la participation
<b>Sociétés du groupe</b>					
Antevenio Media	100 %	100 %	150 000	-	150 000
ISPD Italia S.R.L	100 %	100 %	5 027 487	(185 791)	4 841 696
Mamvo Performance, S.L.	100 %	100 %	1 577 382	-	1 577 382
Antevenio Mexico SA de CV	100 %	100 %	1 908	-	1 908
Rebold Marketing, S.L.U.	100 %	100 %	764 540	-	764 540
Happyfication	100 %	100 %	1 559 748	-	1 559 748
B2Marketplace Holding SL	100 %	100 %	1 811 125	-	1 811 125
Accès par ISPD SLU	100 %	100 %	4 077 728	-	4 077 728
ISPD Iberia SL	100 %	100 %	3 000	-	3 000
Rebold Panama	100 %	100 %	16 740	-	16 740
Digilant INC (États-Unis)	100 %	100 %	12 574 060	-	12 574 060
			<b>27 563 718</b>	<b>-</b>	<b>27 377 928</b>

Les participations détenues au 31 décembre 2024 dans les sociétés du groupe, les sociétés multigroupes et les sociétés associées sont détaillées ci-dessous :

31/12/2024	% de participation directe	% des droits de vote directs	Valeur de l'investissement	Montant de la provision pour dépréciation	Valeur nette comptable de la participation
<b>Sociétés du groupe</b>					
Antevenio Media	100 %	100 %	150 000	-	150 000
ISPD Italia S.R.L.	100 %	100 %	5 027 487	-	5 027 487
Mamvo Performance, S.L.	100 %	100 %	1 577 382	-	1 577 382
Responsible marketing Services de marketing, S.L.	100 %	100 %	1 441 841	-	1 441 841
Antevenio Mexico SA de CV	100 %	100 %	1 908	-	1 908
Rebold Marketing, S.L.U.	100 %	100 %	764 540	-	764 540
Happyfication	100 %	100 %	1 559 748	-	1 559 748
B2 MarketPlace Holding SLU	100 %	100 %	1 811 125	-	1 811 125
Rebold Communication, S.L.U.(*)	100 %	100 %	4 572 441	-	4 572 441
ISPD Iberia SL	100 %	100 %	3 000	-	3 000
Rebold Panama	100 %	100 %	16 740	-	16 740
			<b>16 926 212</b>	<b>-</b>	<b>16 926 212</b>

Au cours de l'année 2024, les sociétés suivantes ont été dissoutes et liquidées : Antevenio France, S.R.L., Antevenio Publicité, S.A.S.U. Cela a entraîné une perte de 702 650 euros comptabilisée dans la rubrique du compte de résultat intitulée « Dépréciation et résultat sur cessions d'instruments financiers ».

Au cours de l'année 2024, ISPD Network a constitué la société B2 Marketplace Holding SL par le biais d'un apport en nature de la société B2Marketplace Ecommerce, qui est devenue une filiale de la nouvelle société.

De même, le 11 juillet 2024, la société commerciale ISPD Network, S.A. a constitué la société à responsabilité limitée ISPD Iberia, S.L. avec un capital social de 3 000 euros divisé en 3 000 parts sociales d'une valeur nominale de 1 euro chacune.

Par ailleurs, le 30 juin 2025, ISPD Network SA, en sa qualité d'actionnaire unique, a approuvé la vente de Marketing Manager Servicios de Marketing S.L., générant une perte de 269 467 euros comptabilisée dans le compte de résultat.

(\*) En décembre 2025, la société Rebold Communication SLU, titulaire du numéro d'identification fiscale B59094870, a changé sa dénomination sociale pour Acceso by ISPD S.L. tout en conservant le même numéro d'identification fiscale.

La participation détenue dans la société ISPD Italia présente une dépréciation cumulée de 185 790 euros comptabilisée au cours de l'exercice 2025, dont 88 790 euros ont été enregistrés dans le compte de résultat et le reste a été affecté aux réserves.

En date du 17 décembre 2025, la société ISPD Network S.A., en sa qualité d'associée unique d'Acceso by ISPD S.L. (anciennement Rebold Communication S.L.U.), a approuvé la distribution d'un dividende en nature correspondant à la totalité des actions représentant 100 % du capital social de la société Digilant INC (voir note 11.2). Conformément à la réglementation comptable applicable (article 31 du RICAC sur les instruments financiers), la partie comptabilisée en résultat via les réserves s'élève à 12 079 346,40 euros, correspondant aux bénéfices générés par Digilant INC depuis

son acquisition, le reste (494 714,10 euros) étant comptabilisé comme une dépréciation de la participation. À la suite de cette opération, ISPD Network S.A. a comptabilisé dans son bilan individuel la participation d' s dans Digilant INC à sa juste valeur.

Aucune des sociétés détenues n'est cotée en bourse.

Les administrateurs estiment que la valeur nette à laquelle les participations dans les sociétés dépendantes sont comptabilisées au 31 décembre 2025 est recouvrable, compte tenu de l'estimation de leur part dans les flux de trésorerie qui devraient être générés par les sociétés participées, provenant des activités courantes. Les hypothèses sur lesquelles la Direction a fondé ses projections de flux de trésorerie, afin de justifier la valeur recouvrable des investissements, sont les suivantes :

- Les flux de trésorerie ont été projetés sur une période de 5 ans sur la base des plans d'affaires prévus par la direction de la société.
- Le taux de croissance utilisé pour les années suivantes a été déterminé en fonction de chaque entreprise et de chaque marché géographique
- Le taux d'actualisation appliqué a été calculé entre 9 % et 14 %.
- Un taux de perpétuité d'environ 2,5 %

Les projections sont établies sur la base de l'expérience passée et en fonction des meilleures estimations disponibles, celles-ci étant cohérentes avec les informations provenant de sources externes.

Le récapitulatif des capitaux propres des sociétés détenues au 31 décembre 2025 est présenté ci-dessous, en euros :

31/12/2025	Capital social	Réserves	Subventions	Résultats des exercices précédents	Écarts de conversion	Résultat de l'exercice	Fonds propres
Mamvo Performance, S.L.	33 967	2 498 573		(1 654 332)		(449 575)	428 634
Antevenio Mexique	4 537			422 008	130 823	22 545	579 913
ISPD Italia S.R.L	10 000	(146 528)		155 284		133 621	152 377
Rebold Marketing, S.L.U.	611 694	635 423		(1 052 245)		209 647	404 519
Antevenio Media, S.L.U	150 000	(1 906)		(357 023)		83 338	(125 591)
Happyfication	883			333 945	21 659	289 138	645 625
Accès par ISPD SLU	7 414 224	(3 168 142)		(1 046 1989)		736 293	3 936 177
Rebold Panama	8 831			157 729	(22 735)	75 509	219 334
B2Marketplace Holding SL	1 811 125			(3 097)		(1 629)	1 806 399
ISPD Iberia SL	3 000			(430 787)		(140 635)	(568 422)
Digilant INC (États-Unis)	23 496 325			(10 922 265)	(113 841)	(643 011)	11 817 208

Le récapitulatif des capitaux propres des sociétés détenues au 31 décembre 2024 est présenté ci-dessous, en euros :

2024	Capital social	Réserves	Résultat de l'exercice exercices	conversion	Résultat de l'exercice	Fonds propres
Mamvo Performance, S.L.	33 967	2 498 573	(1 404 039)		(250 293)	878 208
Responsible marketing Services marketing S.L.	1 341 709	33 791	(1 091 919)		(193 106)	90 475
Antevenio Mexique	4 537		458 566	122 821	(36 558)	549 366
ISPD Italia S.R.L.	10 000	(146 528)	45 817		109 467	18 757
Rebold Marketing, S.L.U.	611 694	669 198	(1 145 286)		93 040	228 646
Antevenio Media S.L.U.	150 000		(151)		(356 872)	(207 023)
Happyfication	883		114 690	(4 654)	219 254	330 173
(*) Rebold Communication, S.L.U.	7 414 224	(3 168 141)	(1 238 043)		191 845	3 199 885
Rebold Panama	8 831		169 736	7 826	88 860	275 253
B2Marketplace Holding SL	1 811 125				(3 097)	1 808 028
ISPDiberiaSL	3 000				(430 787)	(427 787)

Ci-dessous figurent l'objet social et le siège social des sociétés détenues :

**Mamvo Performance, S.L. (à associé unique)** Son objet social consiste en la publicité en ligne et le marketing direct pour la génération de contacts utiles. Son siège social est situé C/ Apolonio Morales, 13c, Madrid.

**ISPD Italia S.R.L. (société unipersonnelle)** Son objet social consiste en la publicité en ligne et le marketing sur Internet. Son siège social est situé Via dei piati 11- 20123. Milan (Italie).

**Rebold Marketing, S.L. (société unipersonnelle)** Son objet social consiste en la prestation de services via des réseaux de données pour téléphones mobiles et autres appareils électroniques de contenu multimédia. Son siège social est situé C/ Apolonio Morales, 13c, Madrid.

**Antevenio México, S.A. de CV.** Son objet social consiste en la prestation d'autres services de publicité. Son siège social est situé au Mexique. Son siège social est situé à Goldsmith 352, Miguel Hidalgo Polanco III Sección CP 11540, Mexico.

**Acceso by ISPD S.L. (société unipersonnelle) (anciennement Rebold Communication S.L.)** Constituée en 1986. Prestation de services d'accès à Internet. Création, gestion et développement de portails Internet. Prestation de services de conseil commercial et de marketing sur Internet ou hors Internet, et établissement, demande et protection de toute autre manière des brevets, marques, licences, concessions, noms de domaine, systèmes d'exploitation et tout autre droit de propriété industrielle ou intellectuelle de la Société. Son siège social est situé Rambla Catalunya, 123, Entlo. 08008 Barcelone.

**Happyfication Inc.** Constituée en 2011. L'objet social de la société est de fournir à ses partenaires et clients des outils et des services permettant de planifier, de mesurer et de diffuser les médias numériques de manière plus efficace. Son siège social est situé au 177 Huntington Ave Ste 1703 PMB 14953, Boston MA 02115.

**Antevenio Media S.L. (société unipersonnelle) :** constituée le 7 novembre 2023. L'objet social de la société est la prestation de services publicitaires, l'exploitation publicitaire en ligne et le commerce électronique par le biais de moyens télématiques. Son siège social est situé à C/ Apolonio Morales 13C, 28036 Madrid.

**ISPD Iberia S.L. (société unipersonnelle) :** constituée le 11 juillet 2024. Son siège social est situé à C/ Apolonio Morales, 13c, Madrid. Son objectif est la création et la réalisation de campagnes publicitaires sur divers supports, ainsi que la gestion de stratégies marketing.

**B2Marketplace Holding SL :** constituée le 11 juillet 2024. Son siège social est situé C/ Apolonio Morales, 13c, Madrid. Entreprise spécialisée dans l'optimisation et l'amélioration de la présence des marques, des fabricants et des distributeurs sur les plateformes numériques.

**Rebold Panamá :** Constituée le 25 novembre 2020, son siège social est situé à l'avenue Samuel Lewis et rue 53, à Panama. Son activité consiste à mener des activités commerciales de toute nature à l'intérieur ou à l'extérieur de la République du Panama.

**Digilant INC :** Constituée en 2009, son siège social est situé au 68 Harrison Avenue #605 PMB 14953, Boston, MA 02111 (États-Unis). L'objet social de la société est de fournir à ses partenaires et clients des outils et des services permettant de planifier, de mesurer et de diffuser les médias numériques de manière plus efficace.

## **NOTE 10. INFORMATIONS SUR LA NATURE ET LE NIVEAU DE RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS**

Les activités de la Société sont exposées à différents risques financiers, parmi lesquels figurent principalement les risques de crédit et les risques de marché (taux de change, taux d'intérêt et autres risques de prix).

### **Risque de change**

Le financement des actifs à long terme libellés dans des devises autres que l'euro s'effectue, dans la mesure du possible, dans la même devise que celle dans laquelle l'actif est libellé. Cela vaut en particulier pour les acquisitions d'entreprises dont les actifs sont libellés dans des devises autres que l'euro.

### **Risque de liquidité**

ISPD Network accorde une attention permanente à l'évolution des différents facteurs susceptibles de contribuer à résoudre les crises de liquidité et, en particulier, aux sources de financement et à leurs caractéristiques.

Liquidité des actifs monétaires : le placement des excédents s'effectue toujours à très court terme et avec une grande disponibilité. Au 31 décembre 2025, le montant des liquidités et équivalents de trésorerie s'élève à 74 422 euros (105 272 euros au 31 décembre 2024).

La société utilise les informations analytiques disponibles pour calculer le coût de ses produits et services, ce qui l'aide à réévaluer ses besoins de trésorerie et à optimiser le rendement de ses

investissements. De même, elle examine ses délais de recouvrement (DSO) et ses délais de paiement (DPO) afin d'optimiser ses besoins de trésorerie immédiats. ISPD Network tient compte des échéances contractuelles restantes des actifs et passifs financiers à la date d'établissement des présents comptes annuels consolidés, telles que décrites dans la note 10.

### **Autres risques**

La Société a évalué les événements survenus après la clôture de l'exercice 2025, liés au déclenchement du conflit armé en Iran et à l'instabilité au Moyen-Orient au début de l'année 2026. Cette évaluation n'a pas permis d'identifier d'effets susceptibles de modifier les présents comptes annuels ni d'avoir une incidence négative significative sur l'évolution de l'activité au cours des douze prochains mois.

## **NOTE 11. FONDS PROPRES**

### **11.1) Capital social**

Au 4 septembre 2020, le capital social de la Société était représenté par 4 207 495 actions d'une valeur nominale de 0,055 euro chacune, entièrement souscrites et libérées. À cette date, une augmentation de capital a été réalisée par voie d'apports en nature d'un montant de 587 607 euros, consistant en la totalité des parts sociales composant le capital social d'accesso by ISPD S.L. (anciennement Rebold Communication, S.L.U.), à effectuer par son titulaire ISP Digital, S.L.U. par l'émission et la mise en circulation de 10 683 767 nouvelles actions, représentées par des inscriptions en compte d'une valeur nominale de 0,055 euro, qui ont été créées avec une prime d'émission de 1,2902184 euro par action, le montant total de la prime s'élevant à 13 784 393 euros. Lors de la réunion du conseil d'administration d'ISPD Network, S.A. du 27 novembre 2020, il a été décidé de convertir la totalité de la prime d'émission à cette date, qui s'élevait à 21 974 180 euros après l'augmentation de capital décrite ci-dessus, en réserves volontaires.

En conséquence, le montant total versé s'élève à 14 372 000 euros.

Le 7 mai 2021, la société a approuvé le rachat de ses propres actions pour un montant de 570 000 euros. Le 23 décembre 2021, la société a finalement acquis un total de 150 000 actions propres au prix de 3,80 euros, pour un montant total de 570 000 euros. Le 22 janvier 2022, un nouvel achat de 25 000 actions supplémentaires a été effectué, au même prix de 3,80 euros, pour un montant total de 95 000 euros, le montant restant inchangé en 2024.

Le capital au 31 décembre 2025 et 2024 est représenté par 14 891 262 actions d'une valeur nominale de 0,055 euro chacune.

Les actionnaires détenant une participation directe ou indirecte dans le capital social au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024 sont les suivants :

	Nb d'actions	% de participation
ISP Digital, S.L.U.	14 407 750	96,75 %
Flottant	308 512	2,07 %
Actions propres	175 000	1,18 %
<b>Total</b>	<b>14 891 262</b>	<b>100,00 %</b>

## 11.2) Réserves

Détail des réserves au 31 décembre 2025 et 2024 :

Réserves	31/12/2025	31/12/2024
Réserve légale	46 282	46 282
Réserves volontaires	16 241 100	6 411 329
<b>Total</b>	<b>16 287 382</b>	<b>6 457 611</b>

### a) Réserve légale

La réserve légale est soumise à des restrictions quant à son utilisation, qui est régie par diverses dispositions légales. Conformément à la loi sur les sociétés de capitaux, les sociétés commerciales qui réalisent des bénéfices sont tenues de la constituer à hauteur de 10 % de ces bénéfices, jusqu'à ce que le fonds de réserve constitué atteigne un cinquième du capital social souscrit. La réserve légale est destinée à la compensation des pertes ou à l'augmentation de capital pour la partie excédant 10 % du capital déjà augmenté, ainsi qu'à sa distribution aux actionnaires en cas de liquidation.

Au 31 décembre 2025, la réserve légale n'est pas entièrement constituée.

### b) Dividendes

Le 20 avril 2025, la distribution de 114 000 USD (100 867 euros) à titre de dividende par Rebold Panamá à l'unique actionnaire de la société ISPD Network S.A. a été approuvée.

Le 17 décembre 2025, il est convenu d'approuver la distribution d'un dividende en nature prélevé sur les réserves librement disponibles de la société acceso by ISPD S.L. (anciennement Rebold Communication, S.L.U.), consistant en la remise à l'associée unique, ISPD Network, S.A., de la totalité des actions représentant cent pour cent (100 %) du capital social de la société DIGILANT, INC., société constituée conformément aux lois de l'État du Delaware (États-Unis d'Amérique), dont Acceso by ISPD S.L. (anciennement Rebold Communication, S.L.U.) était titulaire en pleine propriété.

La juste valeur du dividende en nature, correspondant à la valeur de marché de la participation dans DIGILANT, INC., s'élève à la somme de DOUZE MILLIONS CINQ CENT SOIXANTE-QUATRE MILLE SIX VINGT EUROS ET CINQUANTE CENTS (12 574 060,50 €).

L'article 31 de la Résolution du 5 mars 2019 de l'Institut de comptabilité et d'audit des comptes, qui développe les critères de présentation des instruments financiers et d'autres aspects comptables liés à la réglementation commerciale des sociétés de capitaux, stipule : « Toute répartition des réserves disponibles sera qualifiée d'opération de « distribution de bénéfices » et, par conséquent, donnera lieu à la comptabilisation d'un produit chez l'associé, à condition que, depuis la date d'acquisition, la société détenue ou toute société du groupe détenue par cette dernière ait généré des bénéfices d'un montant supérieur aux fonds propres distribués.

L'appréciation visant à déterminer si des bénéfices ont été générés par la société détenue s'effectuera en se fondant exclusivement sur les bénéfices comptabilisés dans le compte de résultat individuel depuis la date d'acquisition, sauf si, sans aucun doute, la distribution imputée sur ces bénéfices doit être qualifiée de récupération de l'investissement du point de vue de l'entité qui reçoit le dividende. »

Conformément à cette réglementation, la partie affectée au résultat via les réserves s'est élevée à 12 079 346,40 €, correspondant aux bénéfices générés par la société DIGILANT, INC depuis son intégration dans le périmètre de consolidation du groupe ISPD, le reste – 494 714,10 € – étant comptabilisé comme une diminution de la valeur de la participation.

Au cours de l'exercice 2024, aucun dividende n'a été distribué.

## **NOTE 12. DEVICES ÉTRANGÈRES**

Le montant des écarts de change comptabilisés en résultat au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024 est le suivant :

Différences de change	31/12/2025	31/12/2024
<b>Écarts de change positifs</b>		
Réalisées au cours de l'exercice	524 521	3 574
<b>Pertes de change</b>		
Réalisées au cours de l'exercice	59 835	(254 337)
<b>Total</b>	<b>584 356</b>	<b>(250 763)</b>

Les éléments d'actif et de passif libellés en devises étrangères correspondent à des soldes de créances, de dettes et de trésorerie, qui font tous partie de l'actif et du passif courants.

Les transactions en devises étrangères au cours de la période close le 31 décembre 2025 et de l'exercice 2024, ainsi que les soldes en devises étrangères, ne sont pas significatifs au regard des comptes annuels.

## **NOTE 13. SITUATION FISCALE**

Le détail des soldes détenus auprès des administrations publiques est le suivant :

	31/12/2025		31/12/2024	
	Débit	Créancier	Débit	Créancier
<b>Courant :</b>				
Taxe sur la valeur ajoutée	1 178 748		970 703	
Actifs d'impôts différés (*)	389 266		375 203	
Trésor public Créancier IAE		(5 973)		(5 973)
Retenues au titre de l'IRPF		(48 587)		(54 177)
Passif d'impôt courant				(53 404)
	1 568 012	(110 201)	1 345 906	(167 503)

(\*) Classé au bilan à long terme.

### **Situation fiscale**

En ce qui concerne les impôts auxquels la Société est soumise, les quatre derniers exercices font l'objet d'un contrôle par les autorités fiscales.

Conformément aux dispositions légales en vigueur, les avis d'imposition ne peuvent être considérés comme définitifs tant qu'ils n'ont pas été contrôlés par les autorités fiscales ou que le délai de prescription de quatre ans n'a pas expiré. Par conséquent, à la suite d'éventuels contrôles, des passifs supplémentaires à ceux enregistrés par la Société pourraient apparaître. Toutefois, les administrateurs estiment que ces passifs, s'ils devaient se concrétiser, ne seraient pas significatifs par rapport aux fonds propres et aux résultats annuels obtenus.

### **Impôt sur les bénéfices**

Le rapprochement entre le montant net des produits et des charges de l'exercice et la base imposable de l'impôt sur les bénéfices est le suivant :

2025	Compte de résultat		TOTAL
Résultat de l'exercice	(474 170)		(474 170)
Impôts et autres	3 334		3 334
			-
	Augmentations	Diminutions	-
Impôt sur les sociétés	-	(223 312)	(223 312)
Différences permanentes	-	-	-
<u>Différences temporaires</u>	-	-	-
Provenant de l'exercice	-	-	-
Provenant des exercices précédents	88 902	(32 649)	56 253
Base imposable (résultat fiscal)			<b>(694 147)</b>
Base imposable négative des années précédentes			-
Autres ajustements			-
Conversion en devise			-
Base imposable (résultat fiscal) ajustée			<b>(694 147)</b>
Montant total de l'impôt			-
Montant net			-
Retenues et acomptes			-
Solde à verser/à rembourser			-

2024	Compte de résultat		TOTAL
Résultat de l'exercice	(2 152 655)		(2 152 655)
	<b>Augmentations</b>	<b>Diminutions</b>	
Impôt sur les sociétés	40 799		40 799
Différences permanentes	66 299	(7 249 547)	(7 183 248)
Différences temporaires	289 464	(218 108)	71 355
Exonération pour double imposition internationale			-
Application des bases imposables négatives			-
Base imposable (résultat fiscal)			- (9 223 749)
Montant total de l'impôt			-
Déductions pour R&D&I			-
Cotisation nette			-
Retenues et acomptes			-
Comptes avec les sociétés du groupe fiscal			-
Montant à verser / (à rembourser) (1)			-

(1) En 2017, la Société est soumise au régime de consolidation fiscale pour l'impôt sur les sociétés avec le Groupe ISP.

La Société étant imposée en 2017 dans le cadre d'un régime de consolidation fiscale avec le Groupe ISP, le montant de l'impôt à payer a été comptabilisé comme une créance à court terme sur la société mère du groupe fiscal.

Le détail des actifs d'impôts différés comptabilisés est le suivant :

	31/12/2025	31/12/2024
Différences temporaires	43 134	29 071
Crédits d'impôt	346 132	346 132
<b>Total des actifs d'impôts différés</b>	<b>389 266</b>	<b>375 203</b>

Les actifs d'impôts différés indiqués ci-dessus ont été inscrits au bilan car les dirigeants estiment que, sur la base de la meilleure estimation des résultats futurs de la Société, y compris certaines mesures de planification fiscale, il est probable que ces actifs soient récupérés.

### **Bases imposables négatives en attente de compensation fiscale**

Les crédits d'impôt ont été comptabilisés, car ils répondent aux conditions fixées par la réglementation en vigueur pour leur comptabilisation, et qu'il n'existe aucun doute quant à la capacité de la Société à générer des bénéfices fiscaux futurs permettant leur récupération. Le détail des bases imposables négatives en attente de compensation au cours des exercices futurs correspondant à ce crédit d'impôt est le suivant :

Année d'origine	Euros	Capitalisé
2013	248	OUI
2015	6 517	OUI
2018	392 571	OUI
2019	610 337	OUI
2020	374 855	OUI
2021	217 383	NON
2022	485 180	NON
2023	206 392	NON
2024	4 349 778	NON
2025	694 147	NON
	<b>7 337 408</b>	

## **NOTE 14. RECETTES ET DÉPENSES**

### **a) Salaires et charges sociales**

La composition de ce poste du compte de résultat est la suivante :

	31/12/2025	31/12/2024
Salaires et traitements	(2 740 318)	(3 203 131)
Cotisations sociales à la charge de l'entreprise	(501 978)	(624 822)
Autres charges sociales	(23 911)	(31 389)
<b>Charges sociales</b>	<b>(3 266 208)</b>	<b>(3 859 342)</b>

## b) Résultats financiers

La composition de ce poste du compte de résultat est la suivante :

	31/12/2025	31/12/2024
<b>Recettes :</b>		
Produits provenant de créances sur des sociétés du groupe	72 205	104 462
Autres produits financiers	3 334	2 539
<b>Total des recettes</b>	<b>75 539</b>	<b>107 001</b>
<b>Dépenses :</b>		
Charges liées aux dettes envers les sociétés du groupe	(401 983)	(727 950)
Autres charges financières	(240 718)	(225 242)
<b>Total des charges</b>	<b>(642 702)</b>	<b>(953 192)</b>

## c) Chiffre d'affaires net

La répartition du chiffre d'affaires net correspondant aux activités courantes de la Société, par catégorie d'activité, est présentée ci-dessous :

Description de l'activité	31/12/2025	31/12/2024
Dividendes	100 867	-
Prestations de services (honoraires)	6 025 345	7 188 975
<b>Total</b>	<b>6 126 212</b>	<b>7 188 975</b>

Segmentation géographique	31/12/2025		31/12/2024	
	Euros	%	Euros	%
National	1 588 188	26 %	1 952 472	27 %
Europe	142 647	2 %	289 446	4 %
International hors Europe	4 395 377	72 %	4 947 057	69 %
<b>Total</b>	<b>6 126 212</b>	<b>100 %</b>	<b>7 188 975</b>	<b>100 %</b>

## a) Services extérieurs

Le poste « Services extérieurs » est présenté ci-dessous :

	31/12/2025	31/12/2024
<b>Services extérieurs :</b>		
Loyers et redevances	556 645	819 845
Réparations et entretien	3 750	11 681
Services professionnels indépendants	1 377 472	1 695 066
Primes et assurances	161 513	35 512
Services bancaires et assimilés	23 312	38 722
Publicité, promotion et relations publiques	125 874	131 616
Fournitures	10 530	54 494
Autres services	150 767	258 654
<b>Total des dépenses</b>	<b>2 409 861</b>	<b>3 045 590</b>

## NOTE 15. INFORMATIONS SUR L'ENVIRONNEMENT

Dans le cadre de son engagement en faveur du développement durable, la Société a également adopté des politiques plus larges, notamment la collaboration avec un fournisseur d'électricité verte en Espagne. De plus, sa politique de déplacement vise à réduire au minimum le recours aux vols, en privilégiant les trajets en train pour les distances inférieures à trois heures, ce qui contribue à une réduction significative des émissions de CO<sub>2</sub> liées au transport. Au bureau de Barcelone, la Société a également mis en place un système de stationnement pour vélos, encourageant ainsi l'utilisation de modes de transport écologiques parmi ses employés.

## NOTE 16. AVALS ET GARANTIES

Au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024, la Société a accordé des avals à des établissements bancaires et à des organismes publics selon le détail suivant :

Avals	31/12/2025	31/12/2024
Garanties pour les clients	234 563	434 657
<b>Total</b>	<b>234 563</b>	<b>434 657</b>

## NOTE 17. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DES COMPTES ANNUELS.

Les administrateurs de la Société estiment qu'il n'existe aucun événement postérieur significatif à la date d'établissement des présents comptes annuels.

## NOTE 18. OPÉRATIONS AVEC LES ENTREPRISES DU GROUPE ET LES PARTIES LIÉES

### 18.1) Soldes entre sociétés du groupe

Le détail des soldes avec les sociétés du groupe au 31 décembre 2025 est indiqué ci-dessous :

SOLDES ENTRE PARTIES LIÉES	Mamvo Performance S.L.U.	Acceso Colombia	RMK	Antevenio Media	Digilant Pérou	Antevenio Mexique	Acceso content in Context SA de CV	ISPD Italia SRL	B2MarketPlace Holding	B2MarketPlace	Blue Digital	Digilant Inc	ISPD Iberia	Accès par ISPD	DGLNT SA DE CV	Rebold Panama	Happyfication	Total
<b>A) ACTIF NON COURANT</b>	-	-	-	300 000	-	-	-	-	-	-	-	-	1 000 000	-	-	-	-	1 300 000
1. Participations à long terme dans les sociétés du groupe	-	-	-	300 000	-	-	-	-	-	-	-	-	1 000 000	-	-	-	-	1 300 000
a) Crédits aux entreprises (1)	-	-	-	300 000	-	-	-	-	-	-	-	-	1 000 000	-	-	-	-	1 300 000
<b>Total hors courant</b>	-	-	-	300 000	-	-	-	-	-	-	-	-	1 000 000	-	-	-	-	1 300 000
<b>B) ACTIF COURANT</b>	241 962	463 907	33 932	32 404	840	845 761	57 840	48 279	40 375	228	6 351	670 560	3 332	456	2 587 045	-	7 699	3 699 853
1. Créances commerciales et autres créances	241 962	463 907	33 932	32 404	840	845 761	57 840	48 279	40 375	228	6 351	670 560	3 332	456	2 587 045	-	7 699	3 699 853
a) Créances clients à court terme	2 095	463 907	33 932	21 475	840	778 276	57 840	34 165	-	228	6 351	(670 560)	3 332	456	2 587 045	-	7 699	3 327 080
2. Placements à court terme dans des sociétés du groupe	239 868	-	-	10 929	-	67 486	-	14 115	40 375	-	-	-	-	-	-	-	-	372 773
<b>SOLDES ENTRE PARTIES LIÉES</b>	<b>Mamvo Performance S.L.U.</b>	<b>Código de Barras Network S.L.U.</b>	<b>RMK</b>	<b>Antevenio Media</b>	<b>Digilant Pérou</b>	<b>Antevenio México</b>	<b>Acceso content in Context SA de CV</b>	<b>Antevenio Italia S.R.L.U.</b>	<b>B2MarketPlace Holding</b>	<b>B2MarketPlace</b>	<b>Blue Digital</b>	<b>Digilant Inc</b>	<b>ISPD Iberia</b>	<b>Accès par ISPD</b>	<b>DGLNT SA DE CV</b>	<b>Rebold Panama</b>	<b>Happyfication</b>	<b>Total</b>
2. Placements à court terme dans les sociétés du groupe	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Participations dans les sociétés du groupe	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
b) Compte courant	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
b) Dividende à recevoir	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>C) PASSIF À LONG TERME</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1. Dettes à long terme envers des sociétés du groupe et des sociétés associées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>D) PASSIF COURANT</b>	1 121 331	-	(1 870 967)	(83 069)	-	-	-	-	17 419	(2 234 724)	-	(5 655 490)	873 823	(1 994 166)	-	(8 501)	(150 946)	(9 985 291)
1. Dettes à court terme envers des sociétés du groupe et des sociétés associées	1 121 331	-	(1 870 967)	(83 069)	-	-	-	-	17 419	(2 234 724)	-	(5 070 687)	1 097 630	(1 994 166)	-	(8 501)	-	(9 025 734)
2. Dettes commerciales et autres dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(584 803)	(223 807)	-	-	-	(150 946)	(959 557)
a) Fournisseurs à court terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(584 803)	(223 807)	-	-	-	(150 946)	(959 557)
b) Créanciers divers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total courant</b>	1 363 294	463 907	(1 837 035)	(50 665)	840	845 761	57 840	48 279	57 794	(2 234 496)	6 351	(6 326 050)	877 155	(1 993 710)	2 587 045	(8 501)	(143 247)	(6 285 438)

Le détail des soldes entre les sociétés du groupe au 31 décembre 2024 est présenté ci-dessous :

SALDOS ENTRE PARTES VINCULADAS	Mamya Performance S.L.U	Marketing Manager S.L.U	Acceso Colombia	Digilant Perú	RMK	ISPD Iberia	Antevenio México	Acceso Content in Context SA de CV	ISPD Italia SRL	Antevenio Media SL	B2MarketPlace	Blue Digital	Digilant Inc	B2M Holding	RMC	DGLNT SA DE CV	Rebold Panamá	Happyfication	Total
<b>A) ACTIVO NO CORRIENTE</b>	-	-	-	-	-	500.000	-	-	204.000	300.000	-	-	-	-	-	-	-	-	1.004.000
1. Inversiones en Empresas del grupo a largo plazo	-	-	-	-	-	500.000	-	-	204.000	300.000	-	-	-	-	-	-	-	-	1.004.000
a) Créditos a empresas (1)	-	-	-	-	-	500.000	-	-	204.000	300.000	-	-	-	-	-	-	-	-	1.004.000
<b>Total, No Corriente</b>	-	-	-	-	-	500.000	-	-	204.000	300.000	-	-	-	-	-	-	-	-	1.004.000
<b>B) ACTIVO CORRIENTE</b>	-	80.467	476.804	840	-	-	571.217	57.840	39.317	-	-	235.855	-	31	-	2.495.671	-	1.761	3.959.803
1. Deudores comerciales y otras cuentas a cobrar	-	80.467	476.804	840	-	-	571.217	57.840	39.317	-	-	235.855	-	-	-	2.495.671	-	1.761	3.959.773
a) Clientes por ventas y prestación de servicios a corto plazo	-	80.467	476.804	840	-	-	571.217	57.840	39.317	-	-	235.855	-	-	-	2.495.671	-	1.761	3.959.773
2. Inversiones en Empresas del grupo a corto plazo	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	31	-	-	-	-	31
<b>C) PASIVO NO CORRIENTE</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1. Deudas con empresas del grupo y asociadas a largo plazo	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>D) PASIVO</b>	182.287	(121)	-	-	(1.252.332)	(81.966)	-	-	(37.030)	(114.319)	(128.272)	(2.600)	(5.998.357)	551	(1.775.289)	-	(9.601)	(150.946)	(9.367.994)
1. Deudas con empresas del grupo y asociadas a corto plazo	308.244	-	-	-	(1.252.332)	(80.373)	-	-	-	(114.319)	(128.272)	-	(5.443.670)	551	(1.743.036)	-	(9.601)	-	(8.462.808)
2. Acreedores comerciales y otras cuentas a pagar	(125.957)	(121)	-	-	-	(1.593)	-	-	(37.030)	-	-	(2.600)	(554.687)	-	(32.253)	-	-	(150.946)	(905.186)
a) Proveedores a corto plazo	(125.957)	(121)	-	-	-	(1.593)	-	-	(37.030)	-	-	(2.600)	(554.687)	-	(32.253)	-	-	(150.946)	(905.186)
b) Alcreedores varios	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total Corriente</b>	182.287	80.346	476.804	840	(1.252.332)	(81.966)	571.217	57.840	2.288	(114.319)	(128.272)	233.255	(5.998.357)	582	(1.775.289)	2.495.671	(9.601)	(149.186)	(5.408.190)

## 18.2) Transactions entre sociétés du groupe

Le montant des transactions réalisées au cours de la période close le 31 décembre 2025 et s dans le compte de résultat est détaillé ci-dessous, en euros :

Transactions réalisées	Services reçus	Ventes et services fournis	Intérêts payés	Intérêts débiteurs	Autres opérations
ISPD Iberia, S.L.U	(442 394)	170 541	13 260	-	(4 488)
accesso by ISPD, SLU	(21 165)	681 419	-	(46 101)	-
Acceso Colombia S.A.S.	-	103 813	-	-	-
Antevenio Media, S.L.	(250)	59 332	-	(1 728)	-
Antevenio México SA de CV	-	256 819	-	-	-
B2 Marketplace Ecommerce Consulting, S.L	(244)	85 289	-	(25 326)	-
B2M Holding	-	-	344	-	-
Blue Digital Servicios de Marketing S.A	-	63 530	-	-	-
Dglnt SA de CV	-	993 051	-	-	-
Digilant Inc	-	2 871 359	-	(192 961)	-
Happyfication	-	5 939	-	-	-
ISPD Italia Srl	-	142 647	5 297	-	-
Mamvo Performance S.L.	-	2 686	13 373	-	-
Responsible marketing Services de M. SL	(115 862)	(59 266)	-	-	-
Rebold Marketing S.L.U	(6 505)	262 422	-	(35 543)	-
	<b>(586 419)</b>	<b>5 639 580</b>	<b>32 274</b>	<b>(301 659)</b>	<b>(4 488)</b>

Le montant des transactions réalisées avec les sociétés du groupe au cours de l'exercice 2024 et incluses dans le compte de résultat est détaillé ci-dessous, en euros :

Transactions réalisées	Services reçus	Ventes et services fournis	Intérêts versés	Intérêts débiteurs	Autres opérations
Mamvo Performance, S.L.U.	(108 634)	4 048	45 491	(31 123)	-
Responsible marketing	(100)	260 177	4 890	(266)	-
Ispd Iberia	(22 199)	49 837	-	(2 024)	-
Accès Colombie	-	138 217	-	-	-
Antevenio Media	-	77 672	1 409	-	-
Rebold Marketing	(1 823)	361 321	4 429	(30 676)	-
Antevenio France	-	-	83	-	(9 126)
B2M Holding	-	-	31	-	-
ISPD Italie	(82 311)	101 779	6 006	-	-
Antevenio Mexique	-	565 783	-	-	-
Antevenio Publicité	(308)	187 667	-	-	-
B2Market Place	-	218 842	-	(57 465)	-
Blue Digital	(2 600)	97 445	-	-	-
Digilant Inc	-	2 955 807	-	(206 214)	-
(*)Rebold Communication (voir note 9)	(32 072)	928 306	2 329	(146 107)	-
Digilant Pérou	-	840	-	-	-
DGLNT SA DE CV	-	1 178 402	-	-	-
Happyfication	(84 791)	10 563	-	-	-
	<b>(334 838)</b>	<b>7 136 706</b>	<b>64 667</b>	<b>(473 876)</b>	<b>(9 126)</b>

Au 31 décembre 2025, le détail des soldes avec les parties liées est le suivant :

Partie liée (31 décembre 2025)	Solde débiteur	Solde créditeur
ISP Digital SLU	44 218	(5 233 636)
ISP	43 016	(1 478 553)
ISP (impôt sur les sociétés du groupe fiscal)	24 075	
Tagsonomy SL	2 512 916	194 995
Shape Communication	3 335	
<b>Total des entreprises du groupe</b>	<b>2 627 560</b>	<b>(6 517 193)</b>

Au 31 décembre 2024, le détail des soldes avec les parties liées est le suivant :

Société liée (31 décembre 2024)	Solde débiteur	Solde créditeur
ISP Digital SLU	44 218	(5 143 278)
ISP	484	(223 179)
ISP (impôt sur les sociétés du groupe)		(185 173)
Tagsonomy SL	1 654 189	308 908
Shape Communication	3 335	
<b>Total des entreprises du groupe</b>	<b>1 702 226</b>	<b>(5 242 723)</b>

### 18.3) Transactions avec des parties liées

Le détail des transactions avec des parties liées réalisées au cours des exercices 2025 et 2024 est le suivant :

- Au cours de l'exercice 2025, les opérations avec des parties liées sont les suivantes :

Société liée (31 décembre 2025)	ISP	ISP Digital SLU	Tagsonomy SL
Ventes			
Achats			
Services fournis	35 150		110 027
Prestations reçues			(94 142)
Produits financiers			39 931
Charges financières	(9 966)	(90 358)	
<b>Total</b>	<b>25 184</b>	<b>(90 358)</b>	<b>55 815</b>

- Au cours de l'exercice 2024, les opérations avec des parties liées sont les suivantes :

Société liée (31 décembre 2024)	ISP	ISP Digital SLU	Tagsonomy SL
Ventes			
Achats			(247 959)
Services fournis	5 720	36 544	40 704
Services reçus			
Produits financiers			39 795
Charges financières		(254 074)	
<b>Total</b>	<b>5 720</b>	<b>(217 530)</b>	<b>(167 460)</b>

## 18.4) Soldes et transactions avec les administrateurs et les cadres supérieurs

Les montants perçus par le conseil d'administration et les cadres supérieurs sont détaillés ci-dessous, aucun membre du conseil d'administration n'ayant perçu de rémunération pour son mandat d'administrateur :

	Haute direction	
	31/12/2025	31/12/2024
Salaires et rémunérations	988 160	773 567
<b>Total</b>	<b>988 160</b>	<b>773 567</b>

Au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024, il n'existe aucun engagement au titre de compléments de retraite, de cautions ou de garanties accordées en faveur de l'organe d'administration, ni de crédits ou d'avances accordés à celui-ci.

### Autres informations concernant le Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration de la Société et les personnes qui leur sont liées, visées à l'article 231 de la loi sur les sociétés de capitaux, ne se sont trouvés dans aucune situation de conflit d'intérêts conformément aux dispositions de l'article 229.

## NOTE 19. AUTRES INFORMATIONS

Le nombre moyen de salariés est le suivant :

	31/12/2025			31/12/2024			
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Autres	Total
Adresse	2,1	1,0	3,1	6,9	3,1	0,0	10,0
Administration	4,6	2,9	7,5	4,1	4,9	1,0	9,9
Commercial	1,2	1,4	2,6	0,0	0,0	0,0	0,0
Production	6,1	4,0	10,1	3,7	4,8	0,0	8,5
Marketing	1,0	1,0	2,0	2,0	3,1	0,0	5,1
Techniciens	2,8	0,0	2,8	1,0	0,0	0,0	1,0
	<b>17,8</b>	<b>10,3</b>	<b>28,1</b>	<b>17,6</b>	<b>15,9</b>	<b>1,0</b>	<b>34,5</b>

Le nombre de membres du conseil d'administration et d'employés à la clôture des exercices, répartis par catégorie professionnelle, est le suivant :

	31/12/2025			31/12/2024		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Adresse	3	1	4	7	2	9
Administration	4	3	7	4	4	8
Commercial	0	1	2	0	0	0
Production	7	4	11	4	5	9
Marketing	1	1	2	2	3	5
Techniciens	3	0	3	2	0	2
	<b>18</b>	<b>10</b>	<b>28</b>	<b>19</b>	<b>14</b>	<b>33</b>

Conformément aux dispositions de la deuxième disposition additionnelle de la loi n° 31/2014 du 3 décembre modifiant la loi sur les sociétés de capitaux, et conformément à la résolution du 29 fév 2016 de l'Institut de comptabilité et d'audit des comptes, vous trouverez ci-dessous le détail du délai moyen de paiement des fournisseurs, du ratio des opérations payées, du ratio des opérations en attente de paiement, du total des paiements effectués et du total des paiements en attente :

	31/12/2025	31/12/2024
	Jours	Jours
Délai moyen de paiement des fournisseurs	45,41	38,29
Taux d'opérations payées	43,94	28,23
Taux des opérations en attente de paiement	53,60	87,10
	Montant (euros)	Montant (euros)
Total des paiements effectués	3 672 777	4 749 984
Total des paiements en attente	658 758	1 281 454

	31/12/2025	31/12/2024
Volume des factures payées dans les délais légaux	3 311 162	4 088 421
Nombre de factures payées dans les délais légaux	1 325	1 703
Pourcentage du volume des factures payées dans les délais légaux par rapport au volume total des factures payées (%)	90 %	86 %
Pourcentage du nombre de factures payées dans les délais légaux par rapport au nombre total de factures payées (%)	93 %	90 %

## **NOTE 20. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES**

### **ANTEVENIO FRANCE SASU :**

Le 30 avril 2024, ISPD Network SA, en sa qualité d'actionnaire unique, a approuvé la dissolution anticipée d'Antevenio France, avec effet au 30 avril 2024. À cette même date, Antevenio France a officialisé sa dissolution, ce qui a entraîné la cessation de son activité et le transfert de son patrimoine à son actionnaire unique.

### **ANTEVENIO PUBLICITÉ SASU :**

Le 15 décembre 2024, ISPD Network SA, en sa qualité d'actionnaire unique, a approuvé la dissolution anticipée d'Antevenio Publicité, avec effet au 15 décembre 2024. À cette même date, Antevenio Publicité a officialisé sa dissolution, ce qui a entraîné la cessation de son activité et le transfert de son patrimoine à son actionnaire unique. Cette dissolution a entraîné une charge pour le groupe, comptabilisée dans le compte de résultat sous la rubrique « Dépréciation et résultat sur cessions d'instruments financiers » pour un montant de 702 650 euros.

**MARKETING MANAGER SERVICIOS DE MARKETING S.L. :**

Le 30 juin 2025, ISPD Network SA, en sa qualité d'actionnaire unique, a cédé 100 % des parts sociales qu'elle détenait dans la société Marketing Manager Servicios de Marketing S.L.U. à la société emBlue Software LLC, pour un prix de vente de base de 403 035 euros, susceptible d'être ajusté pour chaque migration réalisée. Cette cession de parts a généré une perte de 269 467 euros pour la société mère.

**ACCESO BY ISPD S.L. (ANCIENNEMENT REBOLD COMMUNICATION S.L)**

En date du 17 décembre 2025, il a été décidé d'approuver la distribution d'un dividende en nature prélevé sur les réserves librement disponibles de la société acceso by ISPD S.L. (anciennement Rebold Communication, S.L.U.), consistant en la remise à l'associée unique, ISPD Network, S.A., de la totalité des actions représentant cent pour cent (100 %) du capital social de la société DIGILANT, INC., société constituée conformément aux lois de l'État du Delaware (États-Unis d'Amérique), dont acceso by ISPD S.L. (anciennement Rebold Communication, S.L.U.), S.L.U. est propriétaire en pleine propriété.

La juste valeur du dividende en nature, correspondant à la valeur de marché de la participation dans DIGILANT, INC., s'élève à 12 574 060,50 euros.

L'article 31 de la Résolution du 5 mars 2019 de l'Institut de comptabilité et d'audit des comptes, qui développe les critères de présentation des instruments financiers et d'autres aspects comptables liés à la réglementation commerciale des sociétés de capitaux, stipule : « Toute répartition des réserves disponibles sera qualifiée d'opération de « distribution de bénéfices » et, par conséquent, donnera lieu à la comptabilisation d'un produit chez l'associé, à condition que, depuis la date d'acquisition, la société détenue ou toute société du groupe détenue par cette dernière ait généré des bénéfices d'un montant supérieur aux fonds propres distribués.

L'appréciation visant à déterminer si des bénéfices ont été générés par la société détenue s'effectuera en se fondant exclusivement sur les bénéfices comptabilisés dans le compte de résultat individuel depuis la date d'acquisition, sauf si, sans aucun doute, la distribution imputée sur ces bénéfices doit être qualifiée de récupération de l'investissement du point de vue de l'entité qui reçoit le dividende. »

Conformément à cette réglementation, la partie affectée au résultat via les réserves s'élève à 12 079 346,40 €, correspondant aux bénéfices générés par la société DIGILANT, INC depuis son intégration dans le périmètre de consolidation du groupe ISPD, le reste – 494 714,10 € – étant comptabilisé comme une diminution de la valeur de la participation.

**RAPPORT DE GESTION  
ISPD NETWORK, S.A.  
RAPPORT DE GESTION RELATIF À L'EXERCICE 2025  
Mesdames et Messieurs les actionnaires Exercice 2025**

**SITUATION DE L'ACTIVITÉ ET RÉSULTATS D'ISPD NETWORK, S.A. AU COURS DE  
L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025**

**1. CHIFFRE D'AFFAIRES ET RÉSULTATS AU COURS DE L'EXERCICE 2025**

Au cours de l'exercice 2025, le chiffre d'affaires net s'est élevé à 6,0 millions d'euros (7,2 millions d'euros en 2024), le résultat de l'exercice s'établissant à une perte de 474 170 euros. Le résultat de l'exercice 2024 était une perte de 2 152 655 euros.

La baisse du chiffre d'affaires par rapport à 2024 reflète principalement la réorientation de l'activité de la Société en tant que holding et prestataire de services aux entreprises au sein du Groupe, ainsi que la réduction de l'effectif moyen, qui est passé de 33 personnes en 2024 à 28 personnes en 2025. Toutefois, l'amélioration significative du résultat de l'exercice — qui s'est réduit de 78 % par rapport à la perte de 2024 — reflète une maîtrise notable des charges d'exploitation, avec une réduction des frais de personnel de 15 % et des autres charges d'exploitation de 26 % par rapport à l'exercice précédent.

**Prévisions**

Pour 2026, l'objectif est de continuer à consolider le rôle d'ISPD Network, S.A. en tant que société mère du Groupe, en soutenant la croissance de ses filiales sur les marchés clés. À cet égard, la dynamique du secteur du commerce électronique via les places de marché, la progression continue du modèle Full Services et l'effet positif attendu de la Coupe du monde de football de la FIFA 2026 sur les marchés du Mexique et des États-Unis permettront une augmentation progressive de l'activité et des revenus provenant des services fournis aux sociétés du Groupe.

**2. CHIFFRE D'AFFAIRES DES SOCIÉTÉS DÉTENUES AU COURS DE L'EXERCICE 2025**

Le détail du chiffre d'affaires des sociétés participées au 31 décembre 2025 est indiqué ci-dessous (en euros) :

Société	Chiffre d'affaires net
Mamvo Performance, S.L.U.	1 084 372
ISPD Italia S.R.L	6 377 183
Rebold Marketing S.L.U.	10 067 787
Antevenio Argentina S.R.L.	14 065
Antevenio México S.A. de C.V.	3 275 782
Antevenio Media S.L.U.	1 142 712
B2Marketplace Ecommerce Consulting Group, S.L.	6 931 278
Acceso by ISPD S.L.U. (anciennement Rebold Communication)	9 220 276
Happyfication, Inc.	380 323
Acceso Colombia, S.A.S	2 843 173
Digilant Colombia, S.A.S.	-
Digilant INC	47 594 887
Digilant Pérou S.A.C.	52 389
DgInt S.A. de C.V.	47 201 226
Filipides S.A. de C.V.	-
B2Marketplace México, S.A. de C.V.	5 948
Blue Digital Servicios de Marketing S.A.	8 997 227
Digilant Chile, S.p.a.	-
Blue Media, S.p.A.	155 897
Rebold Panama, S.A.	120 731
ISPD Iberia SL	1 921 515
B2Marketplace Holding SL	604
B2Marketplace Italy SRL	565 660

*Les chiffres d'affaires ne tiennent pas compte des éliminations de consolidation.*

### 3. FAITS MARQUANTS AU COURS DE L'EXERCICE 2025

#### 3.1 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

##### MARKETING MANAGER SERVICIOS DE MARKETING S.L.U. :

En date du 30 juin 2025, ISPD Network SA, en qualité d'actionnaire unique, a cédé 100 % des parts sociales de la société Marketing Manager Servicios de Marketing S.L.U. à la société emBlue Software LLC, pour un prix de vente de base de 403 035 euros, sous réserve d'ajustement en fonction des migrations réalisées. Cette cession de parts a généré une perte de 269 467 euros pour la société, comptabilisée dans le compte de résultat sous la rubrique « Dépréciation et résultat sur cessions d'instruments financiers ».

##### DIGILANT INC — DISTRIBUTION DE DIVIDENDES EN NATURE :

En date du 17 décembre 2025, la société ISPD Network S.A., en sa qualité d'associée unique d'Acceso by ISPD S.L. (anciennement Rebold Communication S.L.U.), a approuvé la distribution d'un dividende en nature consistant en la remise de la totalité des actions représentant 100 % du capital social de Digilant INC. La juste valeur de la participation cédée s'élève à 12 574 060,50 euros. Conformément à la réglementation comptable applicable (article 31 du RICAC), la partie comptabilisée en résultat via les réserves s'élève à 12 079 346,40 euros, correspondant aux bénéfices générés par Digilant INC depuis son intégration dans le périmètre de consolidation du Groupe, le reste — 494 714,10 euros — étant comptabilisé comme une moins-value de la participation. À la suite de cette opération, ISPD Network

S.A. a comptabilisé dans son bilan individuel la participation dans Digilant INC à sa juste valeur.

#### **CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE :**

En date du 17 décembre 2025, la société Rebold Communication S.L.U. (CIF B59094870) a modifié sa dénomination sociale, adoptant la nouvelle raison sociale Acceso by ISPD S.L.U., tout en conservant le même CIF.

#### **CONSTITUTION DE B2MARKETPLACE ITALY SRL :**

Au cours de l'exercice 2025, la société B2Marketplace Italy SRL, dont le siège social est situé à Milan, a été constituée dans le cadre de la stratégie d'expansion de l'activité Marketplace en Italie.

#### **ASSOCIATION TEMPORAIRE DRASSANES :**

Le 7 mars 2025, les sociétés Rebold Marketing S.L.U. et Acceso by ISPD S.L.U. ont constitué l'Union temporaire d'entreprises dénommée « REBOLD COMMUNICATION SLU – REBOLD MARKETING SLU DRASSANES UTE, LOI 18/1982 », chacune participant à hauteur de 50 % de ses droits et obligations.

#### **UNION TEMPORAIRE SENASA :**

Le 12 février 2025, les sociétés Rebold Marketing S.L.U. et Acceso by ISPD S.L.U. ont constitué l'UTE Senasa pour la prestation de services de conseil technique et d'activités de communication. Une fois l'objet social pour lequel elle avait été créée atteint, l'UTE a été liquidée au mois de juillet 2025, conformément aux procédures de liquidation prévues par la législation en vigueur.

#### **DIVIDENDE REBOLD PANAMA :**

Le 20 avril 2025, la distribution de 114 000 USD (100 867 euros) au titre de dividendes par Rebold Panamá, S.A. à son unique actionnaire, ISPD Network S.A., a été approuvée.

### **3.2 ACTIONS PROPRES**

La société a conclu un contrat avec la société Gilbert Dupont dans le but, sans interférer avec le fonctionnement normal du marché et dans le strict respect de la réglementation boursière, de favoriser la liquidité des transactions sur actions, la régularité du cours et d'éviter les variations dont la cause ne serait pas la tendance du marché elle-même. ISPD Network, dont les actions sont admises à la négociation sur le marché Euronext Growth, s'est conformée à la réglementation de ce marché en ce qui concerne les opérations réalisées dans le cadre dudit contrat.

Le 23 décembre 2021, la société mère du groupe a acquis un total de 150 000 actions propres au prix de 3,80 euros, pour un montant total de 570 000 euros. Le 22 janvier 2022, un nouvel achat de 25 000 actions supplémentaires a été effectué, au même prix unitaire, pour un montant total de 95 000 euros, portant le montant total des actions propres au 31 décembre 2022 à 665 000 euros, ce montant étant maintenu en 2025.

Informations relatives à l'autorisation d'acquisition d'actions propres

Conformément aux dispositions des articles 146 et suivants de la loi sur les sociétés de capitaux, l'assemblée générale a approuvé le 16 juin 2022, à l'unanimité, d'autoriser et d'habiliter le Conseil d'administration à permettre à la Société, directement ou par l'intermédiaire de l'une de ses filiales,

d'acquérir, à tout moment et autant de fois qu'elle le jugera opportun, des actions de la Société, par tout moyen admis par la loi, y compris au débit des bénéfices de l'exercice et/ou des réserves librement disponibles, aux conditions suivantes :

- a) Les acquisitions pourront être réalisées directement par la Société ou indirectement par l'intermédiaire de ses filiales, selon les mêmes modalités que celles prévues dans la présente résolution.
- b) Les acquisitions s'effectueront par le biais d'opérations d'achat-vente, d'échange ou de toute autre opération autorisée par la loi.
- c) La valeur nominale des actions propres acquises directement ou indirectement par la société, ajoutée à celle des actions déjà détenues par la société acquéreuse et ses filiales et, le cas échéant, par la société mère et ses filiales, ne pourra être supérieure à dix (10 %) pour cent du capital souscrit.
- d) Les acquisitions ne pourront être réalisées à un prix supérieur à 15 euros ni inférieur à 1 euro par action.
- e) La présente autorisation est accordée pour une durée maximale de dix-huit (18) mois à compter de l'adoption de la présente résolution.
- f) À la suite de l'acquisition d'actions, les capitaux propres ne pourront être réduits à un montant inférieur au capital social majoré des réserves légales ou statutaires indisponibles, conformément aux dispositions de l'article 146.1, lettre b), de la loi sur les sociétés de capitaux.

Il a été expressément précisé que les actions acquises en vertu de la présente autorisation pourront être affectées :

- i. à leur cession ou à leur amortissement ;
- ii. à la mise en œuvre des systèmes de rémunération prévus au troisième alinéa de l'article 146.1, point a), de la loi sur les sociétés de capitaux, ainsi qu'au développement de programmes visant à encourager la participation au capital de la société ;
- iii. à garantir la liquidité de l'action, par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au moyen d'un « contrat de liquidité » ;
- iv. à l'acquisition d'actions ou de participations dans d'autres sociétés, auquel cas la limite visée au point c) ci-dessus sera de cinq (5) pour cent.

#### **4. PERSPECTIVES**

Le groupe ISPD aborde l'exercice 2026 dans une position de solidité opérationnelle, soutenue par la réorganisation sociétariaire mise en œuvre en 2025 et par un environnement macroéconomique qui, malgré ses complexités, offre des opportunités significatives pour le secteur de la publicité numérique.

##### **1. Contexte économique mondial et local**

Croissance économique mondiale : Le Fonds monétaire international prévoit une croissance du PIB mondial de 3,3 % pour 2025 et 2026, avec un ralentissement modéré dû à la persistance des tensions géopolitiques, à l'ajustement progressif des politiques monétaires et à l'incertitude tarifaire. L'Amérique latine devrait connaître une croissance d'environ 2,5 %, le Mexique se situant légèrement au-dessus grâce à l'e dynamisme de la consommation intérieure et à des événements à fort impact économique

prévus pour 2026. L'Espagne et l'Europe maintiennent des perspectives de croissance modérée de l'ordre de 1,5 % à 2 %, avec une inflation qui poursuit sa normalisation vers les objectifs de la BCE.

Investissement publicitaire numérique : selon les principaux cabinets de conseil du secteur (GroupM, Magna Global), l'investissement publicitaire numérique mondial devrait croître de 9 % à 11 % en 2026, porté par l'essor du commerce électronique, la consolidation de la publicité programmatique et l'augmentation des dépenses publicitaires dans la vidéo et les réseaux sociaux. Sur les marchés latino-américains, la croissance prévue est supérieure à la moyenne mondiale, se situant entre 12 % et 15 %, favorisée par la pénétration numérique croissante et par des événements d'envergure internationale tels que la Coupe du monde de football.

## 2. Facteurs clés de la croissance d'ISPD

- Impact de la Coupe du monde de football 2026 : L'organisation de la Coupe du monde de football de la FIFA 2026 au Mexique, au Canada et aux États-Unis représente une opportunité de premier ordre pour le Groupe. Cet événement, le plus grand de l'histoire du tournoi avec 48 équipes participantes, générera un investissement publicitaire extraordinaire estimé à plus de 1,2 milliard de dollars sur les marchés hôtes. Pour ISPD, qui gère des portefeuilles de clients importants au Mexique et aux États-Unis avec des marques de grande consommation directement liées à ce type d'événements, la Coupe du monde représente un levier de croissance significatif en 2026.
- Renforcement du commerce électronique et de la place de marché : le segment du commerce électronique via B2Marketplace s'impose comme l'un des moteurs de l'expansion du Groupe. Le commerce électronique mondial poursuit sa croissance structurelle, avec un taux prévu de 10 % par an jusqu'en 2028 selon eMarketer. La stratégie du Groupe consiste à étendre ce modèle à de nouvelles zones géographiques et à approfondir les capacités technologiques d'optimisation des investissements publicitaires sur des plateformes telles qu'Amazon.
- Stratégie numérique et intelligence artificielle : Les investissements réalisés en 2024 et 2025 dans des plateformes propres — Luciérnaga, Future Tools et le nouveau projet AV de Mamvo — positionnent ISPD pour tirer parti de la demande croissante de solutions basées sur l'intelligence artificielle dans la planification, l'achat et la mesure des médias numériques.
- Expansion internationale et optimisation du périmètre : la cession de Marketing Manager et la réorganisation de Digilant INC, réalisées en 2025, ont simplifié la structure du Groupe, libérant ainsi des ressources pouvant être réorientées vers les unités présentant le plus grand potentiel.

ISPD est en bonne position pour aborder 2026, avec une structure plus efficace, un portefeuille de produits technologiques propres en cours de maturation et un calendrier d'événements mondiaux favorable aux investissements publicitaires sur ses principaux marchés.

## 5. ENTRÉES D'IMMOBILISATIONS

Les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles d'ISPD Network, S.A. au cours de l'année 2025 correspondent à :

Les acquisitions d'immobilisations corporelles sont nulles pour l'exercice 2025 (25 731 euros en 2024), en raison de la politique de limitation des investissements dans les actifs physiques dans le cadre de l'optimisation de la structure sociétaire.

En ce qui concerne les entrées d'immobilisations incorporelles, l'exercice 2025 enregistre des entrées

nettes de 15 120 euros en applications informatiques (1 032 852 euros en 2024), correspondant principalement au développement du projet Luciérnaga, qui permet d'optimiser l'organisation et les structures des audiences et des médias sur une plateforme à 360 degrés. Par ailleurs, un transfert de 485 674 euros a été effectué des immobilisations en cours vers les applications informatiques, en lien avec le projet Luciérnaga Ignite 2024 et une API de Cedro.

Au cours de l'exercice 2025, l'ensemble des actifs entièrement amortis a été décomptabilisé, leur valeur brute s'élevant à 149 989 euros au 31 décembre 2024, ce qui explique la réduction de ce poste à zéro à la clôture de l'exercice 2025.

## **6. RISQUES**

Les activités de la Société sont exposées à différents risques financiers, parmi lesquels figurent principalement les risques de crédit et les risques de marché (taux de change, taux d'intérêt et autres risques de prix).

### **Risque de change**

Le financement des actifs à long terme libellés en devises autres que l'euro s'effectue, dans la mesure du possible, dans la même devise que celle dans laquelle l'actif est libellé. Cela vaut en particulier pour les acquisitions d'entreprises dont les actifs sont libellés en devises autres que l'euro. Le résultat net des écarts de change en 2025 affiche un bénéfice net de 584 356 euros, contre une perte nette de 250 763 euros en 2024, principalement en raison de l'évolution favorable du dollar américain par rapport à l'euro au cours de l'exercice.

### **Risque de liquidité**

ISPD Network accorde une attention permanente à l'évolution des différents facteurs susceptibles de contribuer à résoudre les crises de liquidité et, en particulier, aux sources de financement et à leurs caractéristiques.

Liquidité des actifs monétaires : le placement des excédents s'effectue toujours à très court terme et avec une grande disponibilité. Au 31 décembre 2025, le montant des liquidités et équivalents de trésorerie s'élève à 74 422 euros (105 272 euros au 31 décembre 2024).

La Société utilise les données analytiques disponibles pour calculer le coût de ses produits et services, ce qui lui permet de réévaluer ses besoins de trésorerie et d'optimiser le rendement de ses investissements. Elle examine également ses délais de recouvrement (DSO) et ses délais de paiement (DPO) afin d'optimiser ses besoins de trésorerie immédiats. ISPD Network tient compte des échéances contractuelles restantes des passifs financiers à la date d'établissement des présents comptes annuels.

## **7. PERSONNEL**

L'effectif moyen de la Société en 2025 s'élevait à 28 personnes, contre 33 en 2024. En 2025, la proportion de femmes était de 36,7 %.

## **8. RÉPARTITION DU CAPITAL**

Les actionnaires détenant une participation directe ou indirecte dans le capital social au 31 décembre 2025 et 2024 sont les suivants :

	Nb d'actions	% de participation
ISP Digital, S.L.U.	14 407 750	96,75 %
Flottant	308 512	2,07 %
Actions propres	175 000	1,18 %
<b>Total</b>	<b>14 891 262</b>	<b>100,00 %</b>

## Soldes et transactions avec les administrateurs et la haute direction

Les montants perçus par les membres du Conseil d'administration ou de la haute direction, à tous titres, sont les suivants :

	Haute direction	
	31/12/2025	31/12/2024
Salaires et rémunérations	988 160	773 567
<b>Total</b>	<b>988 160</b>	<b>773 567</b>

Au 31 décembre 2025 et 2024, il n'existe aucun engagement au titre de compléments de retraite, de cautions ou de garanties accordées en faveur de l'organe d'administration, ni de crédits ou d'avances accordés à celui-ci.

## Autres informations concernant le Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration de la Société et les personnes qui leur sont liées, visées à l'article 231 de la loi sur les sociétés de capitaux, ne se sont trouvés dans aucune situation de conflit d'intérêts conformément aux dispositions de l'article 229.

## 9. ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Au cours de l'exercice 2025, différents projets ont été poursuivis et développés, parmi lesquels il convient de mentionner :

### Mamvo Performance S.L.U. — Projet Plataforma Oliva

Au cours de l'année 2022, la société a présenté au Centre pour le développement technologique industriel (CDTI) une demande d'aide dans le cadre d'une collaboration au développement de ce projet de recherche et développement. L'objectif du projet est de concevoir et de développer une architecture d'acquisition et d'enrichissement des données, permettant d'intégrer les modules de valeur actuels disponibles chez MAMVO tout en développant d'autres modules nécessaires pour construire le prototype de plateforme avec l'extraction d'intelligence des données. Cette solution permettra de répondre aux besoins du marché de manière rapide et flexible, de résoudre des problèmes qui nécessitent actuellement un travail artisanal, ainsi que d'aborder des questions qui ne sont actuellement pas résolues en raison de la complexité de l'extraction des informations.

Le montant total de l'aide accordée, après la modification du contrat signée le 19 juin 2025, s'élève à 770 898 euros, dont une tranche de 169 597 euros non remboursable et une autre tranche de 601 300 euros remboursable sous forme de prêt à un taux d'intérêt annuel de 3,337 %. Le 7 juillet 2025, le

troisième et dernier versement de ce projet a été reçu pour un montant total de 310 265 euros (68 258 euros à titre de subvention et 242 007 euros à titre de prêt).

### **ISPD Network S.A. — Projet Luciérnaga**

ISPD Network SA a développé une plateforme de données de diffusion qui permet d'optimiser l'organisation et les structures des audiences et des médias sur une plateforme à 360 degrés, avec un investissement cumulé dépassant 2,2 millions d'euros à la clôture de l'exercice 2025. Tout au long de l'année 2025, la société a poursuivi l'évolution et l'amélioration de la plateforme, réalisant un investissement supplémentaire intégré aux actifs développés en interne.

### **ISPD Network S.A. — Projet Future Tools**

En 2023, les services de Tagsonomy S.L. (DIVE) ont été retenus pour le développement d'un produit numérique basé sur l'IA, le projet « Future Tools ». Il s'agit d'un projet clé en main composé de quatre simulateurs qui permettront de mesurer l'impact de la proposition de valeur d'ISPD sur le compte de résultat de ses clients actuels et futurs. Le coût final du projet s'est élevé à 400 000 euros ; sa mise en service est prévue en 2024 et son intégration à l'actif en 2025.

### **Mamvo Performance S.L.U. — Projet AV**

Au cours de l'année 2025, le Groupe a présenté au CDTI une demande d'aide pour le développement du projet AV, dont l'objectif est la recherche sur les nouvelles technologies d'analyse de contenu audiovisuel pour l'interprétation d'informations complexes. Le montant du prêt accordé s'élève à un maximum de 674 941 euros (222 730 euros en tranche non remboursable et 452 210 euros en tranche remboursable à un taux d'intérêt annuel de 2,398 %). Le 14 mai 2025, le premier versement d'un montant de 300 000 euros a été reçu (98 042 euros sous forme de subvention et 201 958 euros sous forme de prêt).

### **B2Marketplace Ecommerce Consulting Group, S.L. — Projet OPEN ADS**

Au cours de l'année 2025, B2Marketplace a travaillé sur le projet OPEN ADS : Optimisation stratégique de l'investissement dans Amazon Sponsored ADS et DSP, pour lequel elle a sollicité une aide auprès du CDTI. L'objectif du projet est de développer une plateforme qui automatise l'attribution publicitaire, en utilisant des techniques d'apprentissage automatique et d'intelligence artificielle. Le budget total du projet s'élève à 539 551 euros, une aide de 277 815 euros ayant été approuvée (186 136 euros sous forme de tranche remboursable à un taux d'intérêt annuel de 2,143 % et 91 679 euros sous forme de tranche non remboursable). Le 15 juillet 2025, le premier versement d'un montant de 138 907 euros a été reçu (45 839 euros sous forme de subvention et 93 068 euros sous forme de prêt).

**ÉTABLISSEMENT DES COMPTES ANNUELS ET DU RAPPORT DE GESTION**

Conformément à la réglementation commerciale en vigueur, le Conseil d'administration d'**ISPD Network, S.A.** établit les comptes annuels et le rapport de gestion correspondant à l'exercice clos le 31 décembre 2025, qui se composent des feuilles jointes numérotées de 1 à 58.

Madrid, le 26 mars 2026  
Le conseil d'administration



---

M. Fernando Rodés Vilá  
Président du conseil



---

Mme Andrea Monge Rodríguez  
Administratrice



---

M. Jordi Ustrell Rivera  
Membre du conseil



---

M. Richard Pace  
Administrateur



---

M. Vincent Bazi  
Administrateur



Comptes annuels d'ISPD Network, S.A. au 31 décembre 2025

## **ISPD NETWORK, S.A.**

Comptes annuels et rapport de gestion au 31 décembre 2025.  
Comprend le rapport d'audit des comptes annuels

**ISPD NETWORK,  
S.A.  
Bilan au 31 décembre 2025  
(exprimé en euros)**

ACTIF	Note	31.12.2025	31.12.2024
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>33 021 209</b>	<b>21 964 662</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>6</b>	<b>1 521 215</b>	<b>2 149 668</b>
Actifs en cours		1 511 215	485 674
Logiciels		10 000	1 663 994
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>5</b>	<b>38 590</b>	<b>55 369</b>
Installations techniques et autres immobilisations corporelles		38 590	55 369
<b>Participations à long terme dans des sociétés du groupe et des sociétés associées</b>		<b>31 069 528</b>	<b>19 381 812</b>
Instruments de capitaux propres	<b>9</b>	27 377 928	16 926 212
Créances à long terme sur les sociétés du groupe et les sociétés associées	<b>8.1 et 18</b>	3 691 600	2 455 600
<b>Placements financiers à long terme</b>	<b>8.1</b>	<b>2 610</b>	<b>2 610</b>
Crédits aux entreprises		2 610	2 610
<b>Actifs d'impôts différés</b>	<b>13</b>	<b>389 266</b>	<b>375 203</b>
<b>ACTIF COURANT</b>		<b>6 404 834</b>	<b>5 208 082</b>
<b>Créances commerciales et autres créances</b>		<b>4 817 980</b>	<b>4 970 908</b>
Clients pour ventes et prestations de services	<b>8,1</b>	107 209	19 406
Clients, sociétés du groupe et associées	<b>8.1 et 18</b>	3 530 915	3 980 799
Personnel		1 108	-
Autres créances sur les administrations publiques	<b>13</b>	1 178 748	970 703
<b>Participations à court terme dans des sociétés du groupe et des sociétés associées</b>	<b>8.1 et 18</b>	<b>404 898</b>	<b>6 031</b>
Créances sur les entreprises		404 898	6 031
<b>Placements financiers à court terme</b>		<b>896 068</b>	<b>-</b>
Crédits aux entreprises		896 068	-
<b>Comptes de régularisation à court terme</b>		<b>211 466</b>	<b>125 871</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>8,1</b>	<b>74 422</b>	<b>105 272</b>
Trésorerie		74 422	105 272
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>39 426 043</b>	<b>27 172 744</b>

**ISPD NETWORK, S.A.**  
**Bilan au 31 décembre 2025**  
(exprimé en euros)

<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIF</b>	<b>Note</b>	<b>31.12.2025</b>	<b>31.12.2024</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		<b>15 967 231</b>	<b>4 459 055</b>
<b>Fonds propres</b>	<b>11</b>	<b>15 967 231</b>	<b>4 459 055</b>
<b>Capital</b>		<b>819 019</b>	<b>819 099</b>
Capital social		819 019	819 099
<b>Réserves</b>	<b>11,2</b>	<b>16 287 382</b>	<b>6 457 611</b>
Réserves légales et statutaires		46 282	46 282
Autres réserves		16 241 100	6 411 329
<b>(Actions et parts propres)</b>		<b>(665 000)</b>	<b>(665 000)</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>3</b>	<b>(474 170)</b>	<b>(2 152 655)</b>
<b>PASSIF NON COURANT</b>		<b>4 575 984</b>	<b>4 730 455</b>
<b>Dettes à long terme</b>	<b>8 222</b>	<b>122 830</b>	<b>277 301</b>
Dettes auprès d'établissements de crédit		122 830	277 301
<b>Dettes à long terme envers des sociétés du groupe</b>	<b>8,2 et 18</b>	<b>4 453 154</b>	<b>4 453 154</b>
<b>PASSIF COURANT</b>		<b>18 882 828</b>	<b>17 983 235</b>
<b>Dettes à court terme</b>	<b>8,2</b>	<b>5 777 875</b>	<b>6 070 678</b>
Dettes auprès des établissements de crédit		5 602 135	6 028 681
Autres passifs financiers		175 740	41 997
<b>Dettes à court terme envers des sociétés du groupe et des sociétés associées</b>	<b>8.2 et 18</b>	<b>11 083 392</b>	<b>9 210 518</b>
<b>Fournisseurs et autres dettes</b>		<b>2 021 561</b>	<b>2 702 039</b>
Fournisseurs	<b>8,2</b>	255 411	851 504
Fournisseurs, sociétés du groupe et associées	<b>8.2 et 18</b>	965 939	947 044
Créanciers divers	<b>8,2</b>	515 912	580 650
Personnel (rémunérations en attente de paiement)	<b>8,2</b>	174 097	155 338
Passifs d'impôt courant	<b>13</b>	-	53 404
Autres dettes envers les administrations publiques	<b>13</b>	110 201	114 099
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF</b>		<b>39 426 043</b>	<b>27 172 744</b>

**ISPD NETWORK, S.A.**  
**Compte de résultat**  
**correspondant à l'exercice clos le 31 décembre 2025**  
**(exprimé en euros)**

	Note	31.12.2025	31.12.2024
<b>ACTIVITÉS POURSUIVIES</b>			
<b>Chiffre d'affaires net :</b>	<b>14</b>	<b>6 126 212</b>	<b>7 188 975</b>
Ventes		144 682	27 955
Prestations de services		5 880 662	7 161 020
Perception de dividendes		100 867	-
<b>Travaux effectués par l'entreprise pour son propre compte</b>		<b>-</b>	<b>72 462</b>
<b>Approvisionnements :</b>		<b>(181 505)</b>	<b>(79 630)</b>
Travaux réalisés par des entreprises tierces		(181 505)	(79 630)
<b>Autres produits d'exploitation :</b>		<b>2 244</b>	<b>8 852</b>
Revenus accessoires et autres revenus de gestion courante		-	8 852
Subventions d'exploitation intégrées au résultat de l'exercice		2 244	
<b>Frais de personnel :</b>	<b>14</b>	<b>(3 266 208)</b>	<b>(3 859 342)</b>
Salaires, traitements et assimilés		(2 740 318)	(3 203 131)
Charges sociales		(525 890)	(656 211)
<b>Autres charges d'exploitation</b>		<b>(2 399 940)</b>	<b>(3 242 889)</b>
Services externes		(2 409 861)	(3 045 590)
Impôts		(3 334)	
Pertes, dépréciations et variation des provisions liées aux opérations commerciales	<b>8 111</b>	28 262	(195 339)
Autres charges d'exploitation courante		(15 006)	(1 960)
<b>Amortissement des immobilisations</b>	<b>5 et 6</b>	<b>(680 443)</b>	<b>(467 070)</b>
<b>Dépréciation et résultat des cessions d'immobilisations</b>	<b>5</b>	<b>-</b>	<b>(1 220)</b>
<b>Autres résultats</b>		<b>43 221</b>	<b>71 641</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>(356 419)</b>	<b>(308 221)</b>
<b>Produits financiers :</b>	<b>14</b>	<b>75 539</b>	<b>107 001</b>
Provenant de titres négociables et d'autres instruments financiers		75 539	107 001
D'entreprises du groupe et associées	<b>18</b>	72 205	104 462
Provenant de tiers		3 334	2 539
<b>Charges financières :</b>	<b>14</b>	<b>(642 702)</b>	<b>(953 192)</b>
Dettes envers des tiers		(240 718)	(727 950)
Dettes envers des sociétés du groupe et des sociétés associées	<b>18</b>	(401 983)	(225 242)
<b>Différences de change</b>	<b>12</b>	<b>584 356</b>	<b>(250 763)</b>
<b>Dépréciation et résultat sur cessions d'instruments financiers</b>		<b>(358 257)</b>	<b>(702 650)</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>		<b>(341 064)</b>	<b>(1 799 604)</b>
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔTS</b>		<b>(697 482)</b>	<b>(2 107 825)</b>
<b>Impôts sur les bénéfices</b>	<b>13</b>	<b>223 312</b>	<b>(40 799)</b>
<b>Autres impôts</b>		<b>-</b>	<b>(4 032)</b>
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>(474 170)</b>	<b>(2 152 656)</b>



Comptes annuels d'ISPD Network, S.A. au 31 décembre 2025

**ISPD NETWORK, S.A.**  
**État des variations des capitaux propres pour l'exercice clos le 31**  
**décembre 2025**

**A) ÉTAT DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISÉS**

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
<b>RÉSULTAT DU COMPTE DE RÉSULTAT</b>	(474 170)	(2 152 655)
Produits et charges imputés directement aux capitaux propres		
<b>B) TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES IMPUTÉS DIRECTEMENT AU CAPITAL PROPRES</b>		
Transferts vers le compte de résultat		
<b>C) TOTAL DES TRANSFERTS VERS LE COMPTE DE RÉSULTAT</b>		
<b>TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISÉS</b>	(474 170)	(2 152 655)

**B) ÉTAT GÉNÉRAL DES VARIATIONS DU CAPITAL PROPRES**

	Capital social	Réserves	(Actions et parts propres)	Résultat de l'exercice	Résultats négatifs des exercices antérieurs	Total
<b>SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE 2024</b>	819 099	12 701 235	(665 000)	(398 046)	(5 845 578)	6 611 710
Résultat de l'exercice				(2 152 655)		(2 152 655)
Répartition du résultat de l'exercice précédent.				398 046		398 046
Autres opérations		(6 243 624)			5 845 578	(398 046)
<b>SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2024</b>	819 099	6 457 611	(665 000)	(2 152 655)	-	4 459 055
Résultat de l'exercice				(474 170)		(474 170)
Répartition du résultat de l'exercice précédent.		(2 152 655)		2 152 655		-
Autres opérations	(80)	11 982 426				11 982 346
<b>SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2025</b>	819 019	16 287 382	(665 000)	(474 170)	-	15 967 231

## ISPD NETWORK, S.A.

## TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CORRESPONDANT À L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025 (exprimé en euros)

FLUX DE TRÉSORERIE	Note	31.12.2025	31.12.2024
<b>A) FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		<b>(133 034)</b>	<b>(1 698 289)</b>
Résultat de l'exercice avant impôts		(697 482)	(2 107 825)
Ajustements du résultat		890 133	2 381 919
a) Amortissement des immobilisations	5 et 6	680 443	467 070
b) Corrections de valeur pour dépréciation		329 996	897 989
d) Produits financiers	14.b	(176 407)	(107 001)
e) Charges financières	14.b	642 702	953 192
f) Différences de change	12	(584 356)	250 763
g) Résultats liés aux sorties et cessions d'immobilisations (+/-)		-	1 220
h) Autres résultats		(2 244)	(81 314)
i) Comptabilisation des subventions (-)			
<b>Variations du fonds de roulement</b>		<b>(160 507)</b>	<b>(1 242 940)</b>
a) Créances clients et autres créances		152 936	2 480
b) Autres actifs courants		(85 595)	(81 075)
c) Créanciers et autres dettes		(227 847)	(1 164 345)
d) Autres actifs et passifs non courants			
<b>Autres flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>		<b>(165 179)</b>	<b>(729 443)</b>
a) Paiement d'intérêts		(240 718)	(727 950)
b) Produits d'intérêts		75 539	2 539
c) Recouvrements (paiements) au titre de l'impôt sur les bénéfices (-/+)		-	(4 032)
d) Autres paiements (encaissements) (-/+)			
<b>B) FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		<b>(139 163)</b>	<b>(489 731)</b>
<b>Paiements et encaissements liés aux investissements</b>		<b>(139 163)</b>	<b>(489 731)</b>
a) Entreprises du groupe et associées			
b) Immobilisations incorporelles	6	(580 218)	(461 000)
c) Immobilisations corporelles	5	-	(25 731)
d) Autres actifs financiers			
e) Entreprises du groupe et entreprises associées		402 073	(3 000)
f) Autres actifs		38 982	
<b>C) FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		<b>241 347</b>	<b>2 133 722</b>
<b>Encaissements et décaissements liés aux instruments de capitaux propres</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
a) Acquisition d'instruments de capitaux propres	11	-	-
b) Émission de titres de capital		-	-
<b>Encaissements et décaissements liés aux instruments de passif financier</b>		<b>(343 009)</b>	<b>2 384 485</b>
a) Émission		2 076 874	3 719 693
1. Dettes auprès d'établissements de crédit		-	3 465 693
2. Dettes envers les sociétés du groupe et les sociétés associées (+)		2 076 874	254 000
3. Autres			
b) Remboursement et amortissement		(2 419 883)	(1 335 208)
1. Dettes auprès d'établissements de crédit		(581 017)	
2. Dettes envers des sociétés du groupe et des sociétés associées (+)		(1 838 866)	(1 286 600)
3. Autres			(48 608)
<b>Encaissements de dividendes et de rémunérations sur d'autres instruments de capitaux propres</b>			
<b>D) EFFET DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE</b>		<b>584 356</b>	<b>(250 763)</b>
<b>E) AUGMENTATION/DIMINUTION NETTE DE LA TRÉSORERIE OU DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>		<b>(30 850)</b>	<b>(54 298)</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice.</b>		<b>105 272</b>	<b>159 570</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice.</b>		<b>74 422</b>	<b>105 272</b>

**ISPD NETWORK, S.A.**

**COMPTES ANNUELS AU 31 DÉCEMBRE 2025**

**ISPD Network, S.A****RAPPORT DE GESTION RELATIF À L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE  
2025****NOTE 1. CONSTITUTION, ACTIVITÉ ET RÉGIME JURIDIQUE DE LA SOCIÉTÉ****a) Constitution et statut juridique**

ISPD Network, S.A. (ci-après dénommée « la Société ») a été constituée le 20 novembre 1997 sous la dénomination « Interactive Network, S.L. », avant de se transformer en société anonyme et de changer de dénomination pour devenir I-Network Publicidad, S.A. le 22 janvier 2001. Le 7 avril 2005, l'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier la dénomination sociale en Antevenio, S.A. Le 25 novembre 2021, l'Assemblée générale des actionnaires a décidé de changer la dénomination en ISPD Network, S.A.

**b) Activité et siège social**

Son objet social consiste à exercer les activités qui, conformément à la réglementation en vigueur en matière de publicité, relèvent des agences de publicité générale ; elle est habilitée à accomplir tout type d'actes, de contrats et d'opérations et, d'une manière générale, à prendre toutes les mesures qui conduisent directement ou indirectement à la réalisation dudit objet social ou qui sont jugées nécessaires ou opportunes à cette fin. Les activités relevant de son objet social peuvent être exercées en tout ou en partie par la Société, soit directement, soit indirectement par le biais de sa participation dans d'autres sociétés ayant un objet identique ou analogue.

Son siège social est situé C/Apolonio Morales 13C, Madrid.

La Société est la société mère d'un groupe de sociétés dont l'activité consiste à exercer des activités liées à la publicité sur Internet. Les comptes annuels d'ISPD Network, S.A. et de ses filiales pour l'exercice 2024 ont été approuvés par l'Assemblée générale des actionnaires de la société mère en date du 26 juin 2025 et déposés au Registre du commerce de Madrid.

La Société est cotée sur le marché alternatif français Euronext Growth depuis l'exercice 2007.

La Société entretient un volume important de soldes et de transactions avec les entreprises du groupe auquel elle appartient.

L'exercice social de la Société commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**c) Régime juridique**

La Société est régie par ses statuts et par la loi sur les sociétés de capitaux en vigueur.

## **NOTE 2. PRINCIPES DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS**

### **a) Image fidèle**

Les comptes annuels correspondant à l'exercice clos le 31 décembre 2025 ont été établis à partir des registres comptables de la Société et ont été élaborés conformément à la législation commerciale en vigueur et aux normes établies dans le Plan général comptable approuvé par le décret royal 1514/2007 du 16 novembre, en appliquant les modifications qui y ont été apportées par le décret royal 1159/2010 du 17 septembre et par le décret royal 602/2016 du 2 décembre, et par le décret royal 1/2021 du 12 janvier, afin de donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, des résultats, des variations des capitaux propres et des flux de trésorerie correspondant à l'exercice.

### **b) Principes comptables appliqués**

Les comptes annuels ci-joints ont été établis en application des principes comptables énoncés dans le Code de commerce et dans le Plan général comptable.

Aucun principe comptable ni aucun critère d'évaluation obligatoire ayant une incidence significative n'a été omis lors de leur établissement.

### **c) Monnaie de présentation et monnaie fonctionnelle**

Conformément à la réglementation comptable en vigueur, les comptes annuels sont présentés en euros, qui est la monnaie fonctionnelle de la Société.

### **d) Comparaison des informations**

Les présents comptes annuels correspondant à l'exercice clos le 31 décembre 2025 présentent, à titre comparatif, les chiffres de l'exercice 2024, qui faisaient partie des comptes annuels de l'exercice 2024 approuvés par l'Assemblée générale des actionnaires du 26 juin 2025. Par conséquent, les postes des différentes périodes sont comparables et homogènes.

### **e) Regroupement des postes**

Afin de faciliter la compréhension du bilan, du compte de résultat, de l'état des variations des capitaux propres et du tableau des flux de trésorerie, ces états sont présentés sous forme regroupée, les analyses requises figurant dans les notes correspondantes de l'annexe.

### **f) Responsabilité relative aux informations fournies et aux estimations effectuées**

La préparation des comptes annuels ci-joints nécessite de formuler des jugements, des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur l'application des méthodes comptables et sur les soldes des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les estimations et les hypothèses associées sont fondées sur l'expérience historique et sur divers autres facteurs jugés raisonnables au vu des circonstances. Les estimations et hypothèses concernées sont révisées de manière continue ; les effets des révisions des estimations comptables sont comptabilisés au cours de la période au cours de laquelle elles sont effectuées, si elles n'affectent que cette période, ou au cours de la période de la révision et des périodes futures, si la révision les affecte.

Lors de l'établissement des comptes annuels au 31 décembre 2025, des estimations ont été réalisées

pour évaluer certains actifs, passifs, produits, charges et engagements qui y figurent. Ces estimations portent essentiellement sur :

- Évaluation des pertes éventuelles liées à la dépréciation de certains actifs (note 4c)
- Évaluation des pertes éventuelles dans le cadre de la détermination de la valeur recouvrable des participations dans le patrimoine des entreprises du groupe, des entreprises multigroupes et des entreprises associées, pour laquelle des projections de flux de trésorerie futurs ont été utilisées, avec des taux de rendement, des taux d'actualisation et d'autres variables et hypothèses établies par la direction de la Société qui justifient l'évaluation de cet investissement (notes 4e)
- Durée de vie utile des immobilisations incorporelles et corporelles (notes 4a et 4b)
- Le montant de certaines provisions (note 4i)

Bien que ces estimations aient été réalisées sur la base de la meilleure estimation disponible au 31 décembre 2025, il se pourrait que la mise à disposition d'informations supplémentaires ou des faits et circonstances externes obligent à modifier les hypothèses utilisées pour réaliser ces estimations comptables au cours des exercices à venir, ce qui serait effectué de manière prospective, en comptabilisant les effets du changement d'estimation dans le compte de résultat correspondant.

Outre le processus d'estimations systématiques et leur révision périodique, certains jugements de valeur sont formulés, parmi lesquels figurent notamment ceux relatifs à l'évaluation de la dépréciation éventuelle des actifs, des provisions et des passifs éventuels.

#### **g) Entreprise en activité**

Comme le montre le bilan ci-joint au 31 décembre 2025, la Société affiche une trésorerie négative de 12,4 millions d'euros, contre une trésorerie négative de 12,8 millions d'euros au 31 décembre 2024.

La Société a évalué sa capacité à poursuivre son activité en tant qu'entreprise en fonctionnement, en tenant compte de toutes les informations disponibles concernant l'avenir, couvrant au moins les douze mois suivant la date de clôture. À l'issue de cette analyse, aucune incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la continuité de la Société n'a été identifiée, sur la base des facteurs suivants :

1. Solde avec le groupe : le bilan fait apparaître un passif courant du groupe de plus de 12 millions d'euros, renouvelé tacitement chaque année, ce qui réduit considérablement la trésorerie. Ces dettes envers le groupe offrent, si nécessaire, une certaine flexibilité quant à leur échéancier. Par conséquent, leur impact sur la trésorerie réelle de la Société est limité et ne compromet pas sa capacité à poursuivre ses activités.
2. Situation patrimoniale : À la clôture de l'exercice 2025, la Société présente un patrimoine positif d'un montant de 15,9 millions d'euros, ce qui reflète sa solvabilité patrimoniale. Par conséquent, la disponibilité de sources de financement et la solidité de la structure financière permettent de garantir la continuité normale des opérations sans que cela n'affecte la stabilité de la société.

En conséquence, les administrateurs de la Société ont établi les présents comptes annuels selon le principe de l'entreprise en activité.

## **NOTE 3. RÉPARTITION DU RÉSULTAT**

La proposition de répartition du résultat obtenu par la Société au cours de l'exercice 2025, formulée par le Conseil d'administration de la Société pour être soumise à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires, est la suivante :

<b>Base de répartition</b>	<b>2025</b>
Compte de résultat (perte)	(474 170)
Total	(474 170)
<b>Affectation</b>	<b>(474 170)</b>
Aux réserves	(474 170)
<b>Total</b>	<b>(474 170)</b>

La proposition d'affectation du résultat réalisé par la Société au cours de l'exercice 2024, formulée par le conseil d'administration de la Société et approuvée lors de l'assemblée générale des actionnaires du 26 juin 2025, est la suivante :

<b>Base de</b>	<b>2024</b>
Compte de résultat (perte)	(2 152 655)
Total	(2 152 655)
<b>Affectation</b>	
Au report des pertes des exercices précédents	(2 152 655)
<b>Total</b>	<b>(2 152 655)</b>

Comme l'indique le tableau ci-dessus, la répartition de l'exercice 2024 a été approuvée sur les résultats des exercices antérieurs ; toutefois, au 31 décembre 2025, la Société a comptabilisé cette répartition dans le poste des réserves, celle-ci ayant la même nature commerciale et comptable que les résultats négatifs des exercices antérieurs.

## **NOTE 4. PRINCIPES COMPTABLES ET D'ÉVALUATION**

Les principales règles d'évaluation utilisées par la Société pour l'établissement de ses comptes annuels au 31 décembre 2025, conformément à celles établies par le Plan général comptable, ont été les suivantes :

### **a) Immobilisations incorporelles**

Les biens compris dans les immobilisations incorporelles sont évalués à leur coût, qu'il s'agisse du prix d'acquisition ou du coût de production, diminué de l'amortissement cumulé correspondant (calculé en fonction de leur durée de vie utile) et des pertes de valeur qu'ils ont pu subir, le cas échéant.

Ils sont évalués à leur coût de production ou à leur prix d'acquisition, diminué de l'amortissement

cumulé et du montant cumulé des pertes de valeur.

### Logiciels

Les licences d'applications informatiques acquises auprès de tiers ou les logiciels développés en interne sont capitalisés sur la base des coûts engagés pour les acquérir ou les développer, et les préparer à leur utilisation.

Les applications informatiques sont amorties linéairement sur leur durée de vie utile, à raison de 25 % par an.

Les frais de maintenance des applications informatiques engagés au cours de la période sont comptabilisés dans le compte de résultat.

### **b) Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur prix d'acquisition ou à leur coût de production, net de l'amortissement cumulé correspondant et, le cas échéant, du montant cumulé des corrections de valeur pour dépréciation comptabilisées.

Les frais d'entretien et de maintenance engagés au cours de la période sont imputés au compte de résultat. Les coûts liés à la rénovation, à l'agrandissement ou à l'amélioration des immobilisations corporelles, qui se traduisent par une augmentation de la capacité, de la productivité ou une prolongation de la durée de vie utile, sont capitalisés en tant qu'augmentation de la valeur des biens concernés, après dépréciation de la valeur comptable des éléments qui ont été remplacés.

Les impôts indirects grevant les éléments des immobilisations corporelles ne sont inclus dans le prix d'acquisition ou le coût de production que lorsqu'ils ne sont pas directement récupérables auprès du Trésor public.

Les immobilisations corporelles, nettes le cas échéant de leur valeur résiduelle, sont amorties en répartissant linéairement le coût des différents éléments qui les composent sur les années de durée de vie utile estimée correspondant à la période pendant laquelle la Société prévoit de les utiliser, selon le tableau suivant :

	31/12/2025		31/12/2024	
	Pourcentage annuel	Durée de vie estimée	Pourcentage annuel	Durée de vie utile estimée
Autres installations	20	5	20	5
Mobilier	10	10	10	10
Matériel informatique	25	4	25	4
Autres immobilisations corporelles	20-10	5-10	20-10	5-10

La valeur comptable d'un élément d'immobilisations corporelles est sortie des comptes en cas de cession ou de sortie par tout autre moyen, ou lorsqu'il n'est pas prévu d'obtenir des avantages économiques futurs de son utilisation, de sa cession ou de sa sortie par tout autre moyen.

La perte ou le gain résultant de la sortie d'un élément d'immobilisations corporelles est déterminé

comme étant la différence entre le montant net, le cas échéant, du produit tiré de son de sa cession ou de sa cession par un autre moyen, s'il existe, et la valeur comptable de l'élément, et est comptabilisé dans le compte de résultat de l'exercice au cours duquel il se produit.

Les investissements réalisés par la Société dans des locaux loués, qui ne sont pas séparables de l'actif loué, sont amortis en fonction de leur durée de vie utile, qui correspond à la plus courte des deux durées suivantes : la durée du contrat de location, y compris la période de renouvellement lorsqu'il existe des éléments probants indiquant que celui-ci aura lieu, et la durée de vie économique de l'actif.

### **c) Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles**

Une perte de valeur d'un élément des immobilisations corporelles ou incorporelles est comptabilisée lorsque sa valeur comptable dépasse sa valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité.

À cette fin, au moins à la clôture de l'exercice, la Société évalue, au moyen du « test de dépréciation », s'il existe des indices laissant supposer qu'une immobilisation corporelle ou incorporelle, à durée de vie indéfinie, ou, le cas échéant, une unité génératrice de trésorerie, pourrait avoir subi une dépréciation, auquel cas elle procède à l'estimation de sa valeur recouvrable en effectuant les corrections de valeur correspondantes.

Les calculs de dépréciation des éléments d'immobilisations corporelles sont effectués de manière individuelle. Toutefois, lorsqu'il n'est pas possible de déterminer la valeur recouvrable de chaque bien individuel, on procède à la détermination de la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle appartient chaque élément d'immobilisation.

Lorsqu'une perte de valeur est ultérieurement reprise (ce qui n'est pas autorisé dans le cas spécifique du fonds de commerce), la valeur comptable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie est augmentée de l'estimation révisée de sa valeur recouvrable, mais de telle sorte que la valeur comptable augmentée ne dépasse pas la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée au cours des exercices précédents. Cette reprise d'une perte de valeur est comptabilisée en produit dans le compte de résultat.

### **d) Contrats de location et autres opérations de nature similaire**

La Société classe un contrat de location en tant que contrat de location-financement lorsque les conditions économiques du contrat de location indiquent que la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif faisant l'objet du contrat lui ont été transférés. Si les conditions du contrat de location ne sont pas remplies pour qu'il soit considéré comme un contrat de location-financement, celui-ci sera alors considéré comme un contrat de location simple.

#### **g.1) Contrat de location-financement**

Dans le cadre des contrats de location-financement où la Société agit en tant que preneur, celle-ci comptabilise un actif au bilan en fonction de la nature du bien faisant l'objet du contrat et un passif d'un montant équivalent, qui correspond à la valeur la plus faible entre la juste valeur du bien loué et la valeur actualisée, au début du contrat, des paiements minimaux convenus, y compris l'option d'achat. Ne sont pas inclus les loyers à caractère conditionnel, le coût des services et les taxes répercutées par le bailleur. La charge financière est imputée au compte de résultat de l'exercice au cours duquel elle est encourue,

en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les loyers à caractère conditionnel sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les actifs comptabilisés au titre de ce type d'opérations sont amortis selon les mêmes critères que ceux appliqués à l'ensemble des immobilisations corporelles (ou incorporelles), en fonction de leur nature.

#### g.2) Location simple

Les charges découlant des contrats de location simple sont comptabilisées dans le compte de résultat de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

### e) **Instruments financiers**

Au moment de la comptabilisation initiale, la Société classe les instruments financiers en tant qu'actif financier, passif financier ou instrument de capitaux propres, en fonction de la substance économique de la transaction, et en tenant compte des définitions d'actif financier, de passif financier et d'instrument de capitaux propres du référentiel d'information financière qui lui est applicable, lequel a été décrit dans la note 2.

La comptabilisation d'un instrument financier intervient dès lors que la Société devient partie prenante à cet instrument, que ce soit en tant qu'acquéreur, détenteur ou émetteur.

#### a.1) Actifs financiers

La Société classe ses actifs financiers en fonction du modèle économique qu'elle leur applique et des caractéristiques des flux de trésorerie de l'instrument.

Le modèle économique est déterminé par la direction de la Société et reflète la manière dont celle-ci gère conjointement chaque groupe d'actifs financiers afin d'atteindre un objectif commercial spécifique. Le modèle économique que la Société applique à chaque groupe d'actifs financiers correspond à la manière dont elle les gère dans le but d'obtenir des flux de trésorerie.

Lorsqu'elle classe ses actifs, la Société tient également compte des caractéristiques des flux de trésorerie qu'ils génèrent. Plus précisément, elle distingue les actifs financiers dont les conditions contractuelles donnent lieu, à des dates déterminées, à des flux de trésorerie correspondant à des encaissements de principal et d'intérêts sur le montant du principal restant dû (ci-après, les actifs répondant au critère UPPI) des autres actifs financiers (ci-après, les actifs ne répondant pas au critère UPPI).

Plus précisément, les actifs financiers de la Société sont classés dans les catégories suivantes :

##### a.1.1) Actifs financiers au coût amorti

Il s'agit d'actifs financiers auxquels la Société applique un modèle économique visant à percevoir les flux de trésorerie découlant de l'exécution du contrat, et dont les conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui ne sont que des recouvrements de principal et d'intérêts sur le montant du principal restant dû, même si l'actif est admis à la négociation sur un marché organisé ; il s'agit donc d'actifs qui répondent au critère UPPI (actifs financiers dont les conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie

qui sont des recouvrements de principal et de t d'intérêts sur le montant du principal restant dû).

La Société considère que les flux de trésorerie contractuels d'un actif financier ne sont que des encaissements de principal et d'intérêts sur le montant du principal restant dû,

lorsque celles-ci sont celles d'un prêt ordinaire ou classique, même si l'opération est conclue à un taux d'intérêt nul ou inférieur à celui du marché. La Société considère que ne répondent pas à ce critère, et ne les classe donc pas dans cette catégorie, les actifs financiers convertibles en instruments de capitaux propres de l'émetteur, les prêts à taux d'intérêt variables inverses (c'est-à-dire un taux qui a une relation inverse avec les taux d'intérêt du marché) ; ou ceux pour lesquels l'émetteur peut différer le paiement des intérêts si ce paiement venait à affecter sa solvabilité, sans que les intérêts différés ne génèrent d'intérêts supplémentaires.

Lorsqu'elle évalue si elle applique le modèle d'activité de recouvrement des flux de trésorerie contractuels à un groupe d'actifs financiers, ou si, au contraire, elle applique un autre modèle d'activité, la Société prend en considération le calendrier, la fréquence et la valeur des ventes qui ont lieu et qui ont eu lieu dans le passé au sein de ce groupe d'actifs financiers. Les ventes en elles-mêmes ne déterminent pas le modèle économique et ne peuvent donc pas être considérées isolément. Par conséquent, l'existence de ventes ponctuelles au sein d'un même groupe d'actifs financiers ne détermine pas un changement de modèle économique pour le reste des actifs financiers inclus dans ce groupe. Pour évaluer si ces ventes déterminent un changement de modèle économique, la Société tient compte des informations existantes sur les ventes passées et sur les ventes futures attendues pour un même groupe d'actifs financiers. La Société tient également compte des conditions qui existaient au moment où les ventes passées ont eu lieu et des conditions actuelles, lorsqu'elle évalue le modèle économique qu'elle applique à un groupe d'actifs financiers.

De manière générale, cette catégorie comprend les créances résultant d'opérations commerciales et les créances résultant d'opérations non commerciales :

- Crédits liés à des opérations commerciales : actifs financiers résultant de la vente de biens et de la prestation de services dans le cadre des activités courantes de l'entreprise, pour lesquels le paiement est différé.

- Créances liées à des opérations non commerciales : actifs financiers qui, n'étant ni des instruments de capitaux propres ni des dérivés, n'ont pas d'origine commerciale et dont les montants à recouvrer sont déterminés ou déterminables, provenant d'opérations de prêt ou de crédit accordées par la Société.

Ils sont initialement comptabilisés à la juste valeur de la contrepartie versée, majorée des coûts de transaction directement attribuables.

Nonobstant ce qui précède, les créances résultant d'opérations commerciales dont l'échéance n'excède pas un an et qui ne portent pas de taux d'intérêt contractuel sont initialement évaluées à leur valeur nominale, à condition que l'effet de la non-actualisation des flux de trésorerie ne soit pas significatif, auquel cas elles

continueront d'être évaluées ultérieurement à ce montant, sauf si elles se sont dépréciées.

Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti. Les intérêts courus sont comptabilisés dans le compte de résultat.

À la clôture de l'exercice, la Société procède aux corrections de valeur pour dépréciation d'une dépréciation dès lors qu'il existe des indications objectives selon lesquelles la valeur d'un actif financier, ou d'un groupe d'actifs financiers présentant des caractéristiques de risque similaires et évalués collectivement, s'est dépréciée à la suite d'un ou plusieurs événements survenus après sa comptabilisation initiale, entraînant une réduction ou un retard dans l'encaissement des flux de trésorerie futurs estimés, pouvant être motivés par l'insolvabilité du débiteur.

Les corrections de valeur pour dépréciation sont comptabilisées en fonction de la différence entre leur valeur comptable et la valeur actuelle, à la clôture de l'exercice, des flux de trésorerie futurs qu'ils sont estimés générer (y compris ceux provenant de la réalisation de garanties réelles et/ou personnelles), actualisés au taux d'intérêt effectif calculé au moment de leur comptabilisation initiale. Pour les actifs financiers à taux d'intérêt variable, la Société utilise le taux d'intérêt effectif qui, conformément aux conditions contractuelles de l'instrument, doit être appliqué à la date de clôture de l'exercice. Ces corrections sont comptabilisées dans le compte de résultat.

#### a.1.2) Actifs financiers au coût d'acquisition

Cette catégorie comprend les actifs financiers suivants :

- Les participations dans le capital des entreprises du groupe, des entreprises multigroupes et des entreprises associées.
- Les autres investissements en instruments de capitaux propres dont la juste valeur ne peut être déterminée par référence à un marché actif, ou ne peut être estimée de manière fiable, ainsi que les dérivés dont ces investissements constituent le sous-jacent.
- Les actifs financiers hybrides dont la juste valeur ne peut être estimée de manière fiable, sauf s'ils répondent aux critères permettant de les classer comme actifs financiers au coût amorti.
- Les apports effectués dans des comptes de participation et similaires.
- Les prêts participatifs dont les intérêts ont un caractère contingent, soit parce qu'un taux d'intérêt fixe ou variable est convenu sous réserve de la réalisation d'un objectif par l'emprunteur (par exemple, la réalisation de bénéfices), soit parce qu'ils sont calculés en fonction de l'évolution de l'activité de celui-ci.
- Tout actif financier qui, initialement, aurait pu être classé comme un actif financier à la juste valeur par le biais du compte de résultat, lorsqu'il n'est pas possible d'obtenir une estimation fiable de la juste valeur.

Ils sont initialement comptabilisés à la juste valeur de la contrepartie versée, majorée des coûts de transaction directement attribuables. Les honoraires versés aux conseillers juridiques ou à d'autres professionnels intervenant dans l'acquisition de l'actif sont comptabilisés en charges dans le compte de résultat. De même, les frais générés en interne lors de l'acquisition de l'actif ne sont pas comptabilisés comme une augmentation de la valeur de l'actif, mais sont enregistrés dans le compte de résultat. Dans le cas d'investissements réalisés avant qu'ils ne soient considérés comme des participations dans une entreprise du groupe, d'un groupe multiple ou une entreprise associée, la valeur comptable

qu'elle a immédiatement avant que l'actif puisse être ainsi qualifié est considérée comme le coût de cet investissement.

Les instruments de capitaux propres classés dans cette catégorie sont évalués à leur coût, diminué, le cas échéant, du montant cumulé des corrections de valeur pour dépréciation.

Les apports effectués dans le cadre d'un contrat de compte de participation et autres contrats similaires sont évalués au coût, majoré ou diminué du bénéfice ou de la perte, respectivement, revenant à l'entreprise en tant que participant non gestionnaire, et diminué, le cas échéant, du montant cumulé des corrections de valeur pour dépréciation.

Ce même critère s'applique aux prêts participatifs dont les intérêts ont un caractère contingent, soit parce qu'un taux d'intérêt fixe ou variable est convenu sous réserve de la réalisation d'un objectif par l'entreprise emprunteuse, soit parce qu'ils sont calculés exclusivement en fonction de l'évolution de l'activité de ladite entreprise. Si, outre un intérêt conditionnel, le prêt comprend un intérêt fixe irrévocable, ce dernier est comptabilisé en produit financier au fur et à mesure de son acquisition. Les frais de transaction sont imputés au compte de résultat de manière linéaire sur la durée de vie du prêt participatif.

Au moins à la clôture de l'exercice, la Société procède aux corrections de valeur nécessaires dès lors qu'il existe des indications objectives que la valeur comptable d'un placement n'est pas recouvrable.

Le montant de la correction de valeur est calculé comme étant la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable, cette dernière étant définie comme le montant le plus élevé entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs découlant de l'investissement, qui, dans le cas des instruments de capitaux propres, est calculée soit en estimant les montants attendus à la suite de la distribution de dividendes par l'entité détenue et de la cession ou de la sortie comptable de l'investissement dans celle-ci, soit par l'estimation de sa part dans les flux de trésorerie que l'entité détenue devrait générer, provenant tant de ses activités courantes que de sa cession ou de sa sortie du bilan.

La comptabilisation des corrections de valeur pour dépréciation et, le cas échéant, leur reprise, seront enregistrées respectivement en charges ou en produits dans le compte de résultat. La reprise de la dépréciation sera limitée à la valeur comptable de l'investissement qui aurait été comptabilisée à la date de la reprise si la

dépréciation n'avait pas été enregistrée.

Toutefois, dans les cas où un investissement a été réalisé dans l'entreprise avant qu'elle ne soit classée comme entreprise du groupe, multigroupe ou associée, et avant cette classification, et où des ajustements de valeur imputés directement au capital propre et dérivés de cet investissement ont été effectués, ces ajustements sont maintenus après la classification jusqu'à la cession ou la sortie de l'investissement, moment auquel ils sont comptabilisés dans le compte de résultat, ou jusqu'à ce que les circonstances suivantes se produisent :

- Dans le cas d'ajustements de valeur antérieurs liés à des réévaluations de l'actif, les corrections de valeur pour dépréciation sont comptabilisées en contrepartie du poste de capitaux propres jusqu'à concurrence du montant des réévaluations comptabilisées antérieurement, et l'excédent, le cas échéant, est comptabilisé dans le compte de résultat. La correction de valeur pour dépréciation imputée directement aux capitaux propres ne fait pas l'objet d'une reprise.

- Dans le cas d'ajustements de valeur antérieurs liés à des dépréciations, lorsque la valeur recouvrable devient par la suite supérieure à la valeur comptable des placements, cette dernière est augmentée, dans la limite de la dépréciation indiquée, au débit du poste des capitaux propres qui a enregistré les ajustements de valeur antérieurs, et à partir de ce moment, la nouvelle valeur ainsi obtenue est considérée comme le coût du placement. Toutefois, lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation de la valeur de l'investissement, les pertes cumulées directement dans les capitaux propres sont comptabilisées dans le compte de résultat.

Les critères d'évaluation des participations dans le capital des entreprises du groupe, des entreprises associées et des entreprises multigroupes sont détaillés dans la section suivante.

(a) Participations dans le capital des entreprises du groupe, des entreprises associées et des entreprises multigroupes

Sont considérées comme des entreprises du groupe celles qui sont liées à la Société par une relation de contrôle, et comme des entreprises associées celles sur lesquelles la Société exerce une influence notable. En outre, la catégorie des entreprises multigroupes comprend les sociétés sur lesquelles, en vertu d'un accord, un contrôle conjoint est exercé avec un ou plusieurs partenaires. Ces participations sont initialement évaluées au coût, qui correspond à la juste valeur de la contrepartie versée, majorée des coûts de transaction qui leur sont directement attribuables. Dans les cas où la Société a acquis des participations dans des entreprises du groupe par le biais d'une fusion, d'une scission ou d'un apport en nature, si celles-ci lui confèrent le contrôle d'une activité, elle évalue la participation selon les critères établis par les règles particulières applicables aux transactions avec des parties liées, prévues au paragraphe 2 de la NRV 21 « Opérations entre entreprises du groupe », en vertu de laquelle celles-ci doivent être évaluées à la valeur qu'elles apportaient aux comptes annuels consolidés, établis selon les critères fixés par le Code de commerce, du groupe ou sous-groupe principal dans lequel s'intègre la société acquise, dont la société mère est espagnole. En l'absence de comptes annuels consolidés, établis selon les principes du Code de commerce, dont la société mère soit espagnole, elles seront intégrées à la valeur que ces participations apportaient aux comptes annuels

individuels de la société apporteuse.

Leur évaluation ultérieure s'effectue à leur coût d'acquisition, diminué, le cas échéant, du montant cumulé des corrections de valeur pour dépréciation. Ces corrections sont calculées comme la différence entre leur valeur comptable et leur valeur recouvrable, cette dernière étant définie comme le montant le plus élevé entre leur juste valeur diminuée des coûts d' t de cession et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus de l'investissement. Sauf preuve contraire concernant la valeur recouvrable, on prend en considération les capitaux propres de l'entité détenue, corrigés des plus-values latentes existant à la date de l'évaluation.

Dans le cas où l'entreprise détenue détient elle-même une participation dans une autre entreprise, c'est la valeur nette qui ressort des comptes annuels consolidés qui est prise en compte.

Les variations de valeur résultant de corrections de valeur pour dépréciation et, le cas échéant, leur reprise, sont comptabilisées respectivement en charges ou en produits dans le compte de résultat.

#### a.1.3) Sortie d'actifs financiers

Les actifs financiers sont décomptabilisés du bilan, conformément au Cadre conceptuel comptable du Plan général comptable, approuvé par le décret royal 1514/2007 du 16 novembre, en tenant compte de la réalité économique des transactions et non pas uniquement de la forme juridique des contrats qui les régissent. Plus précisément, la sortie d'un actif financier est comptabilisée, en tout ou en partie, lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie de l'actif financier ont expiré ou lorsqu'ils sont transférés, à condition que ce transfert implique le transfert substantiel des risques et avantages inhérents à sa propriété. La Société considère que les risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier ont été cédés de manière substantielle lorsque son exposition à la variation des flux de trésorerie cesse d'être significative par rapport à la variation totale de la valeur actuelle des flux de trésorerie nets futurs associés à l'actif financier.

Si la Société n'a ni cédé ni conservé de manière substantielle les risques et avantages liés à l'actif financier, celui-ci est décomptabilisé lorsqu'elle ne conserve pas le contrôle. Si la Société conserve le contrôle de l'actif, elle continue de le comptabiliser pour le montant auquel elle est exposée aux variations de valeur de l'actif cédé, c'est-à-dire en raison de son implication continue, et comptabilise le passif associé.

La différence entre la contrepartie reçue, nette des coûts de transaction attribuables, en tenant compte de tout nouvel actif obtenu moins tout passif assumé, et la valeur comptable de l'actif financier transféré, majorée de tout montant cumulé qui a été comptabilisé directement en capitaux propres, détermine le profit ou la perte résultant de la décomptabilisation de l'actif financier et fait partie du résultat de l'exercice au cours duquel elle survient.

La Société ne décomptabilise pas les actifs financiers dans le cadre de cessions où elle conserve substantiellement les risques et avantages inhérents à leur propriété, tels que l'escompte de effets, les opérations d'« affacturage avec recours », les ventes

d'actifs financiers assorties d'un accord de rachat à un prix fixe ou au prix de vente majoré d'un intérêt, et les titrisations d'actifs financiers dans lesquelles les sociétés conservent des financements subordonnés ou d'autres types de garanties qui absorbent substantiellement toutes les pertes attendues. Dans ces cas, les sociétés comptabilisent un passif financier d'un montant égal à la contrepartie reçue.

#### a.2) Passifs financiers

Les passifs financiers de la société comprennent la dette financière, les dettes commerciales et les autres dettes. Les passifs financiers sont initialement évalués à leur juste valeur et, le cas échéant, ajustés des coûts de transaction, sauf si la société a désigné un passif financier à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Par la suite, les passifs financiers sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, à l'exception des dérivés et des passifs financiers désignés comme étant évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat, qui sont ensuite comptabilisés à leur juste valeur, les gains ou pertes étant comptabilisés dans le résultat de l'exercice.

Toutes les charges liées aux intérêts et, le cas échéant, les variations de la juste valeur d'un instrument qui sont comptabilisées dans le résultat de l'exercice sont incluses dans les charges ou produits financiers.

Il n'existe aucun passif évalué ultérieurement à sa juste valeur par le biais du résultat net.

#### **f) Transactions, soldes et flux en devises étrangères**

Les transactions en devises étrangères sont comptabilisées à leur contre-valeur en euros, en utilisant les taux de change au comptant en vigueur aux dates auxquelles elles sont effectuées.

À la clôture de chaque période, les actifs et passifs non monétaires évalués à leur juste valeur sont évalués en appliquant le taux de change en vigueur à la date de détermination de la juste valeur, c'est-à-dire à la clôture de l'exercice. Lorsque les pertes ou gains résultant des variations de valeur d'un élément non monétaire sont comptabilisés directement en capitaux propres, tout écart de change est également comptabilisé directement en capitaux propres. En revanche, lorsque les pertes ou gains résultant des variations de valeur d'un élément non monétaire sont comptabilisés dans le compte de résultat de l'exercice, tout écart de change est comptabilisé dans le résultat de l'exercice.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères ont été convertis en euros en appliquant le taux en vigueur à la clôture de l'exercice, tandis que les éléments non monétaires évalués au coût historique ont été convertis en appliquant le taux de change en vigueur à la date à laquelle les transactions ont eu lieu.

Les écarts positifs et négatifs résultant du règlement des opérations en devises étrangères et de la conversion en euros des actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont comptabilisés en résultat.

**g) Impôts sur les bénéfices**

De l'exercice 2013 à l'exercice 2016, les sociétés du Groupe domiciliées en Espagne étaient imposées au titre du régime spécial de consolidation fiscale, au sein du groupe dont la Société est la société mère.

Le 30 décembre 2016 s'est tenue une réunion du conseil d'administration au cours de laquelle il a été indiqué que la société Inversiones y Servicios Publicitarios, S.L. (« ISP ») détient 83,09 % du capital social d'ISPD Network (voir note 11), et qu'en vertu des dispositions de l'article 61.3 de la loi n° 27/2014 du 27 novembre relative à l'impôt sur les sociétés, et étant donné que la société ISPD Network S.A. a perdu son statut d'entité du groupe fiscal n° 0212/2013, ISP ayant acquis une participation dans celle-ci supérieure à 75 % de son capital social et de ses droits de vote, il est décidé d'intégrer la société, avec effet à compter de la période d'imposition débutant le 1er janvier 2017, en tant que société dépendante du groupe fiscal n° 265/10, dont l'entité est ISP.

La charge ou le produit d'impôt sur les bénéfices est calculé en additionnant la charge ou le produit d'impôt courant et la partie correspondant à la charge ou au produit d'impôt différé.

L'impôt courant est le montant résultant de l'application du taux d'imposition à la base imposable de l'exercice. Les déductions et autres avantages fiscaux sur le montant de l'impôt, à l'exclusion des retenues à la source et des acomptes provisionnels, ainsi que les pertes fiscales compensables des exercices antérieurs et effectivement utilisées au cours de l'exercice, donneront lieu à une diminution du montant de l'impôt courant.

Pour sa part, la charge ou le produit d'impôt différé correspond à la comptabilisation et à la reprise des actifs d'impôt différé liés aux différences temporaires déductibles, au droit de compenser des pertes fiscales au cours d'exercices ultérieurs et aux déductions et autres avantages fiscaux non utilisés en attente d'application, ainsi qu'aux passifs d'impôt différé liés aux différences temporaires imposables.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués selon les taux d'imposition attendus au moment de leur reprise.

Des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables, à l'exception de celles résultant de la comptabilisation initiale du goodwill ou d'autres actifs et passifs dans le cadre d'une opération qui n'affecte ni le résultat fiscal ni le résultat comptable et qui ne constitue pas un regroupement d'entreprises.

Conformément au principe de prudence, les actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est estimé probable de réaliser des bénéfices futurs permettant leur utilisation. Sans préjudice de ce qui précède, les actifs d'impôt différé correspondant à des différences temporaires déductibles résultant de la comptabilisation initiale d'actifs et de passifs dans une opération qui n'affecte ni le résultat fiscal ni le résultat comptable et qui ne constitue pas un regroupement d'entreprises ne sont pas comptabilisés.

Les charges et produits d'impôt courant et différé sont comptabilisés dans le compte de résultat. Toutefois, les actifs et passifs d'impôt courant et différé liés à une transaction ou à un événement comptabilisé directement dans un poste des capitaux propres sont comptabilisés au débit ou au crédit de ce poste.

À chaque clôture comptable, les impôts différés comptabilisés sont réexaminés afin de vérifier qu'ils restent valables, et les corrections nécessaires y sont apportées. De même, les actifs d'impôt différé comptabilisés et ceux qui n'étaient pas comptabilisés auparavant sont évalués, les actifs comptabilisés étant décomptabilisés s'il n'est plus probable qu'ils soient recouverts, ou tout actif de cette nature non comptabilisé auparavant étant comptabilisé, dans la mesure où il devient probable qu'il soit recouvert grâce à des avantages fiscaux futurs.

## **h) Produits et charges**

Conformément au décret royal 1/2021 du 12 janvier, modifiant le Plan général comptable, la Société comptabilise les produits liés à l'exercice normal de son activité lorsque le transfert de contrôle des biens ou des services engagés envers les clients a lieu. À ce moment-là, l'entreprise évalue le produit à hauteur de la contrepartie à laquelle elle s'attend avoir droit en échange de ces biens ou services. Les produits sont comptabilisés lorsque le client obtient le contrôle des biens ou des services.

Conformément aux nouveaux critères, la comptabilisation des produits doit suivre un modèle en cinq étapes afin de déterminer le moment où ils doivent être comptabilisés, ainsi que leur montant :

- Étape 1 : Identifier le contrat
- Étape 2 : Identifier les obligations d'exécution prévues dans le contrat
- Étape 3 : Déterminer le prix de la transaction
- Étape 4 : Répartir le prix de la transaction entre les obligations du contrat
- Étape 5 : Comptabiliser les produits au fur et à mesure que les obligations contractuelles sont remplies

Ce modèle précise que les produits doivent être comptabilisés lorsque (ou au fur et à mesure que) l'entité transfère le contrôle des biens ou des services à un client, et pour le montant que l'entité s'attend à avoir le droit de recevoir. Selon que certains critères sont remplis ou non, les produits sont comptabilisés soit sur une période donnée, de manière à refléter l'exécution par l'entité de son obligation contractuelle, soit à un moment donné, lorsque le client obtient le contrôle des biens ou des services.

Le prix total de transaction d'un contrat est réparti entre les différentes obligations d'exécution en fonction de leurs prix de vente relatifs. Le prix de transaction d'un contrat exclut tout montant perçu pour le compte de tiers.

Les produits ordinaires sont comptabilisés à un moment donné ou sur une période donnée, lorsque (ou au fur et à mesure que) la Société s'acquitte de ses obligations de performance en transférant les biens ou services promis à ses clients.

La Société comptabilise les passifs contractuels liés aux obligations de performance non remplies et présente ces montants en tant qu'autres passifs dans l'état de la situation financière. De même, si la Société remplit une obligation de performance avant de recevoir la contrepartie, elle comptabilise un actif contractuel ou une créance dans son état de la situation financière, selon qu'il faut plus que le simple écoulement du temps avant que la contrepartie ne devienne exigible.

Un actif est comptabilisé pour les coûts supplémentaires engagés en vue de l'obtention de contrats avec des clients, dont le recouvrement est escompté, et il est amorti de manière systématique dans le compte de résultat consolidé au fur et à mesure que les produits liés à cet actif sont comptabilisés. L'application de la nouvelle norme n'a pas eu d'incidence significative.

Les charges d'exploitation sont comptabilisées dans le résultat de l'exercice au moment de l'utilisation du service ou lorsqu'elles sont engagées.

#### Provisions et éventualités

Les obligations existant à la clôture de l'exercice, résultant d'événements passés susceptibles d'entraîner des pertes patrimoniales pour la Société, et dont le montant ou la date de règlement sont indéterminés, sont inscrites au bilan en tant que provisions et évaluées à la valeur actuelle de la meilleure estimation possible du montant nécessaire pour régler l'obligation ou la transférer à un tiers.

La pratique suivie par la Société en matière de provisions et de contingences est la suivante :

##### i.1) Provisions

Soldes créditeurs couvrant des obligations actuelles découlant d'événements passés, dont le règlement est susceptible d'entraîner une sortie de ressources, mais dont le montant et/ou la date de règlement sont indéterminés.

##### i.2) Passifs éventuels

Obligations éventuelles résultant d'événements passés, dont la réalisation future dépend de la survenance ou non d'un ou plusieurs événements futurs indépendants de la volonté de la Société.

Les ajustements résultant de l'actualisation de la provision sont comptabilisés en charges financières au fur et à mesure qu'ils sont encourus. Dans le cas de provisions dont l'échéance est inférieure ou égale à un an, et à condition que l'effet financier ne soit pas significatif, aucune actualisation n'est effectuée.

La compensation à recevoir d'un tiers au moment du règlement de la dette n'est pas déduite du montant de celle-ci, mais est comptabilisée en tant qu'actif, s'il ne fait aucun doute que ce remboursement sera perçu.

#### **i) Éléments patrimoniaux de nature environnementale**

De par son activité, la Société ne détient pas d'actifs et n'a pas engagé de dépenses destinées à minimiser l'impact environnemental ainsi qu'à la protection et à l'amélioration de l'environnement. De même, il n'existe pas de provisions pour risques et charges ni de passifs éventuels liés à la protection et à l'amélioration de l'environnement.

#### **j) Regroupements d'entreprises**

À la date d'acquisition, les actifs identifiables acquis et les passifs pris en charge sont comptabilisés à leur juste valeur, à condition que cette juste valeur ait pu être évaluée de manière suffisamment fiable, sous réserve des exceptions suivantes :

- Actifs non courants classés comme détenus en vue de la vente : ils sont comptabilisés à leur juste valeur diminuée des coûts de vente.

- Actifs et passifs d'impôts différés : ils sont évalués au montant que l'on s'attend à récupérer ou à payer, selon les taux d'imposition qui seront applicables au cours des exercices au cours desquels il est prévu de réaliser les actifs ou de payer les passifs, sur la base de la réglementation en vigueur ou approuvée mais en attente de publication, à la date d'acquisition. Les actifs et passifs d'impôts différés d' t pas actualisés.
- Actifs et passifs liés aux régimes de retraite à prestations définies : ils sont comptabilisés, à la date d'acquisition, à la valeur actuelle des prestations engagées, diminuée de la juste valeur des actifs affectés aux engagements qui permettront de régler les obligations.
- Immobilisations incorporelles dont l'évaluation ne peut être effectuée par référence à un marché actif et qui impliqueraient la comptabilisation d'un produit dans le compte de résultat : elles ont été déduites de la différence négative calculée.
- Actifs reçus à titre d'indemnisation au titre de contingences et d'incertitudes : ils sont comptabilisés et évalués de manière cohérente avec l'élément générant la contingence ou l'incertitude.
- Droits rachetés comptabilisés en immobilisations incorporelles : ils sont évalués et amortis sur la base de la durée contractuelle restante jusqu'à leur expiration.
- Obligations considérées comme des éventualités : elles sont comptabilisées en tant que passif à leur juste valeur, à condition que ce passif constitue une obligation actuelle résultant d'événements passés et que sa juste valeur puisse être évaluée de manière suffisamment fiable, même s'il n'est pas probable que le règlement de cette obligation entraîne une sortie de ressources économiques.

L'excédent, à la date d'acquisition, du coût du regroupement d'entreprises sur la valeur correspondante des actifs identifiables acquis, diminuée de celle des passifs pris en charge, est comptabilisé en tant que goodwill.

Si le montant des actifs identifiables acquis, diminué de celui des passifs pris en charge, a été supérieur au coût du regroupement d'entreprises, cet excédent a été comptabilisé dans le compte de résultat en tant que produit. Avant de comptabiliser ce produit, il a été réévalué si tant les actifs identifiables acquis et les passifs pris en charge que le coût du regroupement d'entreprises avaient été correctement identifiés et évalués.

Par la suite, les passifs et les instruments de capitaux propres émis au titre du coût du regroupement d'entreprises, ainsi que les actifs identifiables acquis et les passifs pris en charge, sont comptabilisés conformément aux règles d'enregistrement et d'évaluation applicables en fonction de la nature de la transaction ou de l'élément patrimonial.

### **k) Transactions entre parties liées**

De manière générale, les éléments faisant l'objet d'une transaction avec des parties liées sont comptabilisés initialement à leur juste valeur. Le cas échéant, si le prix convenu dans une opération diffère de sa juste valeur, la différence est comptabilisée en fonction de la réalité économique de l'opération. L'évaluation ultérieure est effectuée conformément aux dispositions des normes applicables.

## I) Tableaux des flux de trésorerie

Dans les tableaux des flux de trésorerie, les termes suivants sont utilisés dans le sens indiqué ci-dessous :

Trésorerie ou équivalents de trésorerie : La trésorerie comprend à la fois les fonds en caisse et les dépôts bancaires à vue. Les équivalents de trésorerie sont des instruments financiers qui font partie de la gestion normale de la trésorerie de la Société, sont convertibles en trésorerie, ont des échéances initiales ne dépassant pas trois mois et sont soumis à un risque négligeable de variation de valeur.

Flux de trésorerie : entrées et sorties de trésorerie ou d'autres moyens équivalents, ces derniers désignant les placements à moins de trois mois présentant une grande liquidité et un faible risque de fluctuation de valeur.

Activités d'exploitation : il s'agit des activités qui constituent la principale source de revenus courants de la Société, ainsi que d'autres activités qui ne peuvent être qualifiées d'investissement ou de financement.

Activités d'investissement : acquisition, cession ou aliénation par d'autres moyens d'actifs à long terme et d'autres investissements non inclus dans la trésorerie et ses équivalents.

Activités de financement : activités qui entraînent des variations dans la taille et la composition des capitaux propres et des passifs de nature financière.

## NOTE 5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le détail et les mouvements des immobilisations corporelles sont les suivants :

N°	31/12/2023	Entrées	Sorties	Transfert	31/12/2024	Entrées	Sorties	Transfert	31/12/2025
<b>Coût :</b>									
Installations techniques, machines, outillage, mobilier et autres immobilisations corporelles	620 972	25 731	(121 669)	-	525 034	9 861	(392 117)	-	142 778
	<b>620 972</b>	<b>25 731</b>	<b>(121 669)</b>	<b>-</b>	<b>525 034</b>	<b>9 861</b>	<b>(392 117)</b>	<b>-</b>	<b>142 778</b>
<b>Amortissements cumulés :</b>									
Installations techniques, machines, outillage, mobilier et autres immobilisations corporelles	(454 307)	(68 766)	53 408	-	(469 665)	(26 640)	392 117	-	(104 188)
	<b>(454 307)</b>	<b>(68 766)</b>	<b>53 408</b>	<b>-</b>	<b>(469 665)</b>	<b>(26 640)</b>	<b>392 117</b>	<b>-</b>	<b>(104 188)</b>
<b>Dépréciation :</b>									
Installations techniques, machines, outillage, mobilier et autres immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Immobilisations corporelles, net</b>	<b>166 665</b>	<b>(43 034)</b>	<b>(68 261)</b>	<b>-</b>	<b>55 369</b>	<b>(16 779)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>38 590</b>

Au cours de l'année 2025, des actifs entièrement amortis ont été décomptabilisés pour un montant de 392 117 euros. Les sorties enregistrées en 2024 sont dues au transfert d'une série d'actifs à la

nouvelle société ISPD IBERIA pour des raisons structurelles.

## Éléments entièrement amortis et en service

La ventilation par rubrique des actifs entièrement amortis et en service est présentée ci-dessous, avec indication de leur valeur d'acquisition :

	31/12/2025	31/12/2024
Installations techniques, machines, outillage, mobilier et autres immobilisations corporelles	-	392 117
	-	392 117

## Autres informations

Au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024, la Société ne détient pas d'immobilisations corporelles acquises auprès de sociétés du groupe ni d'immobilisations corporelles situées hors du territoire espagnol.

Au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024, il n'existait aucun engagement ferme d'achat pour l'acquisition d'immobilisations corporelles.

Au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024, les biens de la Société sont couverts par une police d'assurance. Les administrateurs de la Société estiment que cette police couvre suffisamment les risques liés aux immobilisations corporelles.

## NOTE 6. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Le détail et les mouvements des immobilisations incorporelles sont les suivants :

	31/12/2023	Entrées	Sorties	Transferts	31/12/2024	Arrivées	Départs	Transferts	31/12/2025
<b>Coût :</b>									
Logiciels	896 819	68 604	(62 167)	1 273 488	2 176 744	5 120	(149 989)	35 772	2 067 647
Immobilisations en cours	975 768	783 394	-	(1 273 488)	485 674	10 000	-	(485 674)	10 000
Actifs développés*	-	180 854	-	-	180 854	-	-	460 132	640 986
	<b>1 872 587</b>	<b>1 032 852</b>	<b>(62 167)</b>	<b>-</b>	<b>2 843 272</b>	<b>15 120</b>	<b>(149 989)</b>	<b>10 230</b>	<b>2 718 634</b>
<b>Amortissement cumulé :</b>									
Logiciels	(320 738)	(446 367)	82 815	-	(684 289)	(653 803)	149 989	-	(1 188 104)
Amortissement des immobilisations en cours	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	<b>(320 738)</b>	<b>(446 367)</b>	<b>82 815</b>	<b>-</b>	<b>(684 289)</b>	<b>(653 803)</b>	<b>149 989</b>	<b>-</b>	<b>(1 188 104)</b>
<b>Détérioration :</b>									
Dépréciation des logiciels	(9 315)	-	-	-	(9 315)	-	-	-	(9 315)
	<b>(9 315)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(9 315)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(9 315)</b>
<b>Immobilisations incorporelles, nettes</b>	<b>1 542 534</b>	<b>586 486</b>	<b>20 649</b>	<b>-</b>	<b>2 149 668</b>	<b>(638 683)</b>	<b>-</b>	<b>10 230</b>	<b>1 521 215</b>

*\*Le montant des actifs développés correspond à ceux développés en Espagne*

En 2025, les entrées dans les immobilisations incorporelles ont principalement concerné le développement du projet Luciérnaga, qui permet d'optimiser l'organisation et les structures d'audience. En 2024, outre le projet mentionné pour 2025, le projet Future Tools a été mis en place ; celui-ci mesure l'impact de l' de valeur proposée par ISPD sur le compte de résultat de ses clients actuels et futurs.

Au cours de l'exercice 2025, un transfert de 485 674 euros a été effectué des immobilisations en cours vers les applications informatiques liées au projet Luciérnaga Ignite 2024 et à une API de Cedro (1 273 488 euros au 31 décembre 2024).

## **Éléments entièrement amortis et en service**

La ventilation par rubrique des actifs entièrement amortis et en service est présentée ci-dessous, avec indication de leur valeur d'acquisition :

	31/12/2025	31/12/2024
Logiciels	-	149 989
	-	<b>149 989</b>

Au cours de l'année 2025, tous les actifs entièrement amortis ont été radiés afin d'améliorer l'efficacité des activités de la société.

## **Autres informations**

Au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024, il n'existait aucun engagement ferme d'achat concernant l'acquisition d'immobilisations incorporelles.

## **NOTE 7. CONTRATS DE LOCATION ET AUTRES OPÉRATIONS DE NATURE SIMILAIRE**

### **Contrats de location simple (la Société en tant que preneur)**

La charge comptabilisée au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024 au titre des contrats de location simple s'est élevée respectivement à 556 645 euros et 819 845 euros.

Il n'existe pas de paiements minimaux futurs au titre du contrat de location amortissables sur une durée supérieure à 5 ans.

	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
	Paiements minimums convenus	Paiements minimums convenus
Moins d'un an	528 253	564 898
Entre un et cinq ans	42 974	89 855
Plus de cinq ans	-	-
	<b>571 227</b>	<b>654 753</b>

## **NOTE 8. INSTRUMENTS FINANCIERS**

La Société classe les instruments financiers en fonction de l'intention qu'elle a à leur égard, dans les catégories ou portefeuilles suivants :

### **8.1) Actifs financiers**

Le détail des actifs financiers à long terme au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024, à l'exception des participations dans le capital des entreprises du groupe, des entreprises multigroupes et des entreprises associées, qui sont présentées dans la note 9, est le suivant :

	Actifs financiers au coût amorti		Total	
	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024
Prêts et créances (Note 8.1.1)	3 694 210	2 458 210	3 694 210	2 458 210
<b>Total</b>	<b>3 694 210</b>	<b>2 458 210</b>	<b>3 694 210</b>	<b>2 458 210</b>

Le détail des actifs financiers à court terme au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024 est le suivant :

	Actifs financiers au coût amorti		Total	
	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024
Trésorerie et autres actifs liquides (Note 8.1.a)	74 422	105 272	74 422	105 272
Prêts et créances (Note 8.1.1)	4 940 198	4 006 236	4 939 089	4 006 236
<b>Total</b>	<b>5 014 620</b>	<b>4 111 508</b>	<b>5 013 511</b>	<b>4 111 508</b>

### **a) Trésorerie et équivalents de trésorerie**

Le détail de ces actifs est le suivant :

	Solde	
	31/12/2025	31/12/2024
Comptes courants et caisse	74 422	105 272
<b>Total</b>	<b>74 422</b>	<b>105 272</b>

### **8.1.1) Prêts et créances**

La composition de ce poste est la suivante :

	Solde au 31/12/2025		Solde au 31/12/2024	
	Long terme	Court terme	Long terme	Court terme
<b>Crédits liés aux opérations commerciales</b>				
Clients entreprises du groupe (note 19)		3 530 915		3 980 799
Clients tiers		107 209		19 406
<b>Total des crédits liés aux opérations commerciales</b>	-	<b>3 638 124</b>	-	<b>4 000 205</b>
<b>Crédits liés à des opérations non commerciales</b>				
Crédits et intérêts dus aux sociétés du groupe (note 19)	3 691 600	404 898	2 455 600	6 031
Crédits aux entreprises		896 068		
Personnel		1 108		
Cautions et dépôts	2 610		2 610	
<b>Total des crédits liés à des opérations non commerciales</b>	<b>3 694 210</b>	<b>1 302 074</b>	<b>2 458 210</b>	<b>6 031</b>
<b>Total</b>	<b>3 694 210</b>	<b>4 940 198</b>	<b>2 458 210</b>	<b>4 006 236</b>

Les créances commerciales et autres créances comprennent des provisions pour dépréciation liées aux risques d'insolvabilité, comme indiqué dans le détail ci-joint :

Dépréciations	Solde au 31/12/2023	Correction de valeur pour dépréciation	Reprise de la dépréciation	Solde au 31/12/2024	Correction de valeur pour dépréciation	Reprise de la dépréciation	Pertes irrécouvrables	Solde au 31/12/2025
Créances commerciales	(28 262)	(195 339)	-	(223 601)		28 262	195 339	-
<b>Total</b>	<b>(28 262)</b>	<b>(195 339)</b>	<b>-</b>	<b>(223 600)</b>		<b>28 262</b>	<b>195 339</b>	<b>-</b>

## 8.1.1) Autres informations relatives aux actifs financiers

### a) Reclassements

Aucun instrument financier n'a été reclassé au cours de l'exercice.

### b) Classification par échéance

Les actifs financiers à long terme à la clôture de chaque période ont une échéance supérieure à cinq ans.

Sont inclus à court terme les créances sur les sociétés du groupe renouvelables annuellement, sauf réclamation contraire de la Société.

### c) Actifs donnés en garantie

Il n'existe aucun actif ni passif donné en garantie.

## 8.2) Passifs financiers

Les passifs financiers à long terme au 31 décembre 2025 correspondent principalement aux échéances liées aux emprunts contractés auprès d'établissements de crédit. Ces dettes sont assorties de taux d'intérêt fixes et variables compris entre 1 % et 6 %.

En outre, il est fait mention d'un passif financier généré par le regroupement d'entreprises détaillé à la note 20, qui serait classé en tant que dettes et comptes à payer.

Le détail des passifs financiers à court terme est le suivant :

	Dettes auprès d'établissements de crédit		Autres		Total	
	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024
Dettes et charges à payer (Note 8.2.1)	5 602 135	6 028 681	13 170 491	11 787 051	18 772 626	17 815 732
<b>Total</b>	<b>5 602 135</b>	<b>6 028 681</b>	<b>13 170 491</b>	<b>11 787 051</b>	<b>18 772 626</b>	<b>17 815 732</b>

### 8.2.1) Dettes et charges à payer

Le détail est indiqué ci-dessous :

	31/12/2025	31/12/2024
<b>Par opérations commerciales :</b>		
Fournisseurs	255 411	851 504
Fournisseurs des sociétés du groupe et des sociétés associées (Note 19)	965 939	947 044
Créanciers divers	515 912	580 650
<b>Total des soldes liés aux opérations commerciales</b>	<b>1 737 263</b>	<b>2 379 198</b>
<b>Pour les opérations non commerciales :</b>		
Dettes auprès d'établissements de crédit	5 724 965	6 305 982
Autres passifs financiers	175 740	41 997
<b>Prêts et autres dettes</b>	<b>5 900 705</b>	<b>6 347 979</b>
Personnel (rémunérations à payer)	174 097	155 338
<b>Total des soldes liés aux opérations non commerciales</b>	<b>174 097</b>	<b>155 338</b>
Dettes à court terme envers des sociétés du groupe et des sociétés associées (Note 19)	11 083 392	9 210 518
<b>Total des dettes envers le groupe</b>	<b>11 083 392</b>	<b>9 210 518</b>
<b>Total des dettes et des comptes à payer</b>	<b>18 895 456</b>	<b>18 093 033</b>

## 8.2.2) Autres informations relatives aux passifs financiers

### a) Classification par échéance

Le détail de l'échéance par année des différents passifs financiers à long terme, à échéance fixe ou déterminable, au 31 décembre 2025, est le suivant :

	2027	2028	2029	Total
<b>Dettes à long terme</b>				
Dettes auprès d'établissements de crédit	86 387	36 443	-	122 830
<b>Total</b>	<b>86 387</b>	<b>36 443</b>	<b>-</b>	<b>122 830</b>

Les dettes à long terme envers les sociétés du groupe s'élèvent à 4 453 154 euros. Le taux d'intérêt de ces dettes varie entre 2 % et 5 %.

Le détail des échéances par année des différents passifs financiers à long terme, à échéance fixe ou déterminable, au 31 décembre 2024 est le suivant :

	2026	2027	2028	2029 et au-delà	Total
<b>Dettes à long terme</b>					
Dettes auprès d'établissements de crédit	154 471	86 387	36 443	-	277 301
<b>Total</b>	<b>154 471</b>	<b>86 387</b>	<b>36 443</b>	<b>-</b>	<b>277 301</b>

## NOTE 9. SOCIÉTÉS DU GROUPE, MULTIGROUPE ET ASSOCIÉES

Les participations détenues au 31 décembre 2025 dans les sociétés du groupe, les sociétés multigroupes et les sociétés associées sont détaillées ci-dessous :

31/12/2025	% de participation directe	% des droits de vote directs	Valeur de l'investissement	Montant de la provision pour dépréciation	Valeur nette comptable de la participation
<b>Sociétés du groupe</b>					
Antevenio Media	100 %	100 %	150 000	-	150 000
ISPD Italia S.R.L	100 %	100 %	5 027 487	(185 791)	4 841 696
Mamvo Performance, S.L.	100 %	100 %	1 577 382	-	1 577 382
Antevenio Mexico SA de CV	100 %	100 %	1 908	-	1 908
Rebold Marketing, S.L.U.	100 %	100 %	764 540	-	764 540
Happyfication	100 %	100 %	1 559 748	-	1 559 748
B2Marketplace Holding SL	100 %	100 %	1 811 125	-	1 811 125
Accès par ISPD SLU	100 %	100 %	4 077 728	-	4 077 728
ISPD Iberia SL	100 %	100 %	3 000	-	3 000
Rebold Panama	100 %	100 %	16 740	-	16 740
Digilant INC (États-Unis)	100 %	100 %	12 574 060	-	12 574 060
			<b>27 563 718</b>	<b>-</b>	<b>27 377 928</b>

Les participations détenues au 31 décembre 2024 dans les sociétés du groupe, les sociétés multigroupes et les sociétés associées sont détaillées ci-dessous :

31/12/2024	% de participation directe	% des droits de vote directs	Valeur de l'investissement	Montant de la provision pour dépréciation	Valeur nette comptable de la participation
<b>Sociétés du groupe</b>					
Antevenio Media	100 %	100 %	150 000	-	150 000
ISPD Italia S.R.L.	100 %	100 %	5 027 487	-	5 027 487
Mamvo Performance, S.L.	100 %	100 %	1 577 382	-	1 577 382
Responsible marketing Services de marketing, S.L.	100 %	100 %	1 441 841	-	1 441 841
Antevenio Mexico SA de CV	100 %	100 %	1 908	-	1 908
Rebold Marketing, S.L.U.	100 %	100 %	764 540	-	764 540
Happyfication	100 %	100 %	1 559 748	-	1 559 748
B2 MarketPlace Holding SLU	100 %	100 %	1 811 125	-	1 811 125
Rebold Communication, S.L.U.(*)	100 %	100 %	4 572 441	-	4 572 441
ISPD Iberia SL	100 %	100 %	3 000	-	3 000
Rebold Panama	100 %	100 %	16 740	-	16 740
			<b>16 926 212</b>	<b>-</b>	<b>16 926 212</b>

Au cours de l'année 2024, les sociétés suivantes ont été dissoutes et liquidées : Antevenio France, S.R.L., Antevenio Publicité, S.A.S.U. Cela a entraîné une perte de 702 650 euros comptabilisée dans la rubrique du compte de résultat intitulée « Dépréciation et résultat sur cessions d'instruments financiers ».

Au cours de l'année 2024, ISPD Network a constitué la société B2 Marketplace Holding SL par le biais d'un apport en nature de la société B2Marketplace Ecommerce, qui est devenue une filiale de la nouvelle société.

De même, le 11 juillet 2024, la société commerciale ISPD Network, S.A. a constitué la société à responsabilité limitée ISPD Iberia, S.L. avec un capital social de 3 000 euros divisé en 3 000 parts sociales d'une valeur nominale de 1 euro chacune.

Par ailleurs, le 30 juin 2025, ISPD Network SA, en sa qualité d'actionnaire unique, a approuvé la vente de Marketing Manager Servicios de Marketing S.L., générant une perte de 269 467 euros comptabilisée dans le compte de résultat.

(\*) En décembre 2025, la société Rebold Communication SLU, titulaire du numéro d'identification fiscale B59094870, a changé sa dénomination sociale pour Acceso by ISPD S.L. tout en conservant le même numéro d'identification fiscale.

La participation détenue dans la société ISPD Italia présente une dépréciation cumulée de 185 790 euros comptabilisée au cours de l'exercice 2025, dont 88 790 euros ont été enregistrés dans le compte de résultat et le reste a été affecté aux réserves.

En date du 17 décembre 2025, la société ISPD Network S.A., en sa qualité d'associée unique d'Acceso by ISPD S.L. (anciennement Rebold Communication S.L.U.), a approuvé la distribution d'un dividende en nature correspondant à la totalité des actions représentant 100 % du capital social de la société Digilant INC (voir note 11.2). Conformément à la réglementation comptable applicable (article 31 du RICAC sur les instruments financiers), la partie comptabilisée en résultat via les réserves s'élève à 12 079 346,40 euros, correspondant aux bénéfices générés par Digilant INC depuis

son acquisition, le reste (494 714,10 euros) étant comptabilisé comme une dépréciation de la participation. À la suite de cette opération, ISPD Network S.A. a comptabilisé dans son bilan individuel la participation d' s dans Digilant INC à sa juste valeur.

Aucune des sociétés détenues n'est cotée en bourse.

Les administrateurs estiment que la valeur nette à laquelle les participations dans les sociétés dépendantes sont comptabilisées au 31 décembre 2025 est recouvrable, compte tenu de l'estimation de leur part dans les flux de trésorerie qui devraient être générés par les sociétés participées, provenant des activités courantes. Les hypothèses sur lesquelles la Direction a fondé ses projections de flux de trésorerie, afin de justifier la valeur recouvrable des investissements, sont les suivantes :

- Les flux de trésorerie ont été projetés sur une période de 5 ans sur la base des plans d'affaires prévus par la direction de la société.
- Le taux de croissance utilisé pour les années suivantes a été déterminé en fonction de chaque entreprise et de chaque marché géographique
- Le taux d'actualisation appliqué a été calculé entre 9 % et 14 %.
- Un taux de perpétuité d'environ 2,5 %

Les projections sont établies sur la base de l'expérience passée et en fonction des meilleures estimations disponibles, celles-ci étant cohérentes avec les informations provenant de sources externes.

Le récapitulatif des capitaux propres des sociétés détenues au 31 décembre 2025 est présenté ci-dessous, en euros :

31/12/2025	Capital social	Réserves	Subventions	Résultats des exercices précédents	Écarts de conversion	Résultat de l'exercice	Fonds propres
Mamvo Performance, S.L.	33 967	2 498 573		(1 654 332)		(449 575)	428 634
Antevenio Mexique	4 537			422 008	130 823	22 545	579 913
ISPD Italia S.R.L.	10 000	(146 528)		155 284		133 621	152 377
Rebold Marketing, S.L.U.	611 694	635 423		(1 052 245)		209 647	404 519
Antevenio Media, S.L.U.	150 000	(1 906)		(357 023)		83 338	(125 591)
Happyfication	883			333 945	21 659	289 138	645 625
Accès par ISPD SLU	7 414 224	(3 168 142)		(1 046 1989)		736 293	3 936 177
Rebold Panama	8 831			157 729	(22 735)	75 509	219 334
B2Marketplace Holding SL	1 811 125			(3 097)		(1 629)	1 806 399
ISPD Iberia SL	3 000			(430 787)		(140 635)	(568 422)
Digilant INC (États-Unis)	23 496 325			(10 922 265)	(113 841)	(643 011)	11 817 208

Le récapitulatif des capitaux propres des sociétés détenues au 31 décembre 2024 est présenté ci-dessous, en euros :

2024	Capital social	Réserves	Résultat de l'exercice exercices	conversion	Résultat de l'exercice	Fonds propres
Mamvo Performance, S.L.	33 967	2 498 573	(1 404 039)		(250 293)	878 208
Responsible marketing Services marketing S.L.	1 341 709	33 791	(1 091 919)		(193 106)	90 475
Antevenio Mexique	4 537		458 566	122 821	(36 558)	549 366
ISPD Italia S.R.L.	10 000	(146 528)	45 817		109 467	18 757
Rebold Marketing, S.L.U.	611 694	669 198	(1 145 286)		93 040	228 646
Antevenio Media S.L.U.	150 000		(151)		(356 872)	(207 023)
Happyfication	883		114 690	(4 654)	219 254	330 173
(*) Rebold Communication, S.L.U.	7 414 224	(3 168 141)	(1 238 043)		191 845	3 199 885
Rebold Panama	8 831		169 736	7 826	88 860	275 253
B2Marketplace Holding SL	1 811 125				(3 097)	1 808 028
ISPDiberiaSL	3 000				(430 787)	(427 787)

Ci-dessous figurent l'objet social et le siège social des sociétés détenues :

**Mamvo Performance, S.L. (à associé unique)** Son objet social consiste en la publicité en ligne et le marketing direct pour la génération de contacts utiles. Son siège social est situé C/ Apolonio Morales, 13c, Madrid.

**ISPD Italia S.R.L. (société unipersonnelle)** Son objet social consiste en la publicité en ligne et le marketing sur Internet. Son siège social est situé Via dei piati 11- 20123. Milan (Italie).

**Rebold Marketing, S.L. (société unipersonnelle)** Son objet social consiste en la prestation de services via des réseaux de données pour téléphones mobiles et autres appareils électroniques de contenu multimédia. Son siège social est situé C/ Apolonio Morales, 13c, Madrid.

**Antevenio México, S.A. de CV.** Son objet social consiste en la prestation d'autres services de publicité. Son siège social est situé au Mexique. Son siège social est situé à Goldsmith 352, Miguel Hidalgo Polanco III Sección CP 11540, Mexico.

**Acceso by ISPD S.L. (société unipersonnelle) (anciennement Rebold Communication S.L.)** Constituée en 1986. Prestation de services d'accès à Internet. Création, gestion et développement de portails Internet. Prestation de services de conseil commercial et de marketing sur Internet ou hors Internet, et établissement, demande et protection de toute autre manière des brevets, marques, licences, concessions, noms de domaine, systèmes d'exploitation et tout autre droit de propriété industrielle ou intellectuelle de la Société. Son siège social est situé Rambla Catalunya, 123, Entlo. 08008 Barcelone.

**Happyfication Inc.** Constituée en 2011. L'objet social de la société est de fournir à ses partenaires et clients des outils et des services permettant de planifier, de mesurer et de diffuser les médias numériques de manière plus efficace. Son siège social est situé au 177 Huntington Ave Ste 1703 PMB 14953, Boston MA 02115.

**Antevenio Media S.L. (société unipersonnelle) :** constituée le 7 novembre 2023. L'objet social de la société est la prestation de services publicitaires, l'exploitation publicitaire en ligne et le commerce électronique par le biais de moyens télématiques. Son siège social est situé à C/ Apolonio Morales 13C, 28036 Madrid.

**ISPD Iberia S.L. (société unipersonnelle) :** constituée le 11 juillet 2024. Son siège social est situé à C/ Apolonio Morales, 13c, Madrid. Son objectif est la création et la réalisation de campagnes publicitaires sur divers supports, ainsi que la gestion de stratégies marketing.

**B2Marketplace Holding SL :** constituée le 11 juillet 2024. Son siège social est situé C/ Apolonio Morales, 13c, Madrid. Entreprise spécialisée dans l'optimisation et l'amélioration de la présence des marques, des fabricants et des distributeurs sur les plateformes numériques.

**Rebold Panamá :** Constituée le 25 novembre 2020, son siège social est situé à l'avenue Samuel Lewis et rue 53, à Panama. Son activité consiste à mener des activités commerciales de toute nature à l'intérieur ou à l'extérieur de la République du Panama.

**Digilant INC :** Constituée en 2009, son siège social est situé au 68 Harrison Avenue #605 PMB 14953, Boston, MA 02111 (États-Unis). L'objet social de la société est de fournir à ses partenaires et clients des outils et des services permettant de planifier, de mesurer et de diffuser les médias numériques de manière plus efficace.

## **NOTE 10. INFORMATIONS SUR LA NATURE ET LE NIVEAU DE RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS**

Les activités de la Société sont exposées à différents risques financiers, parmi lesquels figurent principalement les risques de crédit et les risques de marché (taux de change, taux d'intérêt et autres risques de prix).

### **Risque de change**

Le financement des actifs à long terme libellés dans des devises autres que l'euro s'effectue, dans la mesure du possible, dans la même devise que celle dans laquelle l'actif est libellé. Cela vaut en particulier pour les acquisitions d'entreprises dont les actifs sont libellés dans des devises autres que l'euro.

### **Risque de liquidité**

ISPD Network accorde une attention permanente à l'évolution des différents facteurs susceptibles de contribuer à résoudre les crises de liquidité et, en particulier, aux sources de financement et à leurs caractéristiques.

Liquidité des actifs monétaires : le placement des excédents s'effectue toujours à très court terme et avec une grande disponibilité. Au 31 décembre 2025, le montant des liquidités et équivalents de trésorerie s'élève à 74 422 euros (105 272 euros au 31 décembre 2024).

La société utilise les informations analytiques disponibles pour calculer le coût de ses produits et services, ce qui l'aide à réévaluer ses besoins de trésorerie et à optimiser le rendement de ses

investissements. De même, elle examine ses délais de recouvrement (DSO) et ses délais de paiement (DPO) afin d'optimiser ses besoins de trésorerie immédiats. ISPD Network tient compte des échéances contractuelles restantes des actifs et passifs financiers à la date d'établissement des présents comptes annuels consolidés, telles que décrites dans la note 10.

### **Autres risques**

La Société a évalué les événements survenus après la clôture de l'exercice 2025, liés au déclenchement du conflit armé en Iran et à l'instabilité au Moyen-Orient au début de l'année 2026. Cette évaluation n'a pas permis d'identifier d'effets susceptibles de modifier les présents comptes annuels ni d'avoir une incidence négative significative sur l'évolution de l'activité au cours des douze prochains mois.

## **NOTE 11. FONDS PROPRES**

### **11.1) Capital social**

Au 4 septembre 2020, le capital social de la Société était représenté par 4 207 495 actions d'une valeur nominale de 0,055 euro chacune, entièrement souscrites et libérées. À cette date, une augmentation de capital a été réalisée par voie d'apports en nature d'un montant de 587 607 euros, consistant en la totalité des parts sociales composant le capital social d'accesso by ISPD S.L. (anciennement Rebold Communication, S.L.U.), à effectuer par son titulaire ISP Digital, S.L.U. par l'émission et la mise en circulation de 10 683 767 nouvelles actions, représentées par des inscriptions en compte d'une valeur nominale de 0,055 euro, qui ont été créées avec une prime d'émission de 1,2902184 euro par action, le montant total de la prime s'élevant à 13 784 393 euros. Lors de la réunion du conseil d'administration d'ISPD Network, S.A. du 27 novembre 2020, il a été décidé de convertir la totalité de la prime d'émission à cette date, qui s'élevait à 21 974 180 euros après l'augmentation de capital décrite ci-dessus, en réserves volontaires.

En conséquence, le montant total versé s'élève à 14 372 000 euros.

Le 7 mai 2021, la société a approuvé le rachat de ses propres actions pour un montant de 570 000 euros. Le 23 décembre 2021, la société a finalement acquis un total de 150 000 actions propres au prix de 3,80 euros, pour un montant total de 570 000 euros. Le 22 janvier 2022, un nouvel achat de 25 000 actions supplémentaires a été effectué, au même prix de 3,80 euros, pour un montant total de 95 000 euros, le montant restant inchangé en 2024.

Le capital au 31 décembre 2025 et 2024 est représenté par 14 891 262 actions d'une valeur nominale de 0,055 euro chacune.

Les actionnaires détenant une participation directe ou indirecte dans le capital social au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024 sont les suivants :

	Nb d'actions	% de participation
ISP Digital, S.L.U.	14 407 750	96,75 %
Flottant	308 512	2,07 %
Actions propres	175 000	1,18 %
<b>Total</b>	<b>14 891 262</b>	<b>100,00 %</b>

## 11.2) Réserves

Détail des réserves au 31 décembre 2025 et 2024 :

Réserves	31/12/2025	31/12/2024
Réserve légale	46 282	46 282
Réserves volontaires	16 241 100	6 411 329
<b>Total</b>	<b>16 287 382</b>	<b>6 457 611</b>

### a) Réserve légale

La réserve légale est soumise à des restrictions quant à son utilisation, qui est régie par diverses dispositions légales. Conformément à la loi sur les sociétés de capitaux, les sociétés commerciales qui réalisent des bénéfices sont tenues de la constituer à hauteur de 10 % de ces bénéfices, jusqu'à ce que le fonds de réserve constitué atteigne un cinquième du capital social souscrit. La réserve légale est destinée à la compensation des pertes ou à l'augmentation de capital pour la partie excédant 10 % du capital déjà augmenté, ainsi qu'à sa distribution aux actionnaires en cas de liquidation.

Au 31 décembre 2025, la réserve légale n'est pas entièrement constituée.

### b) Dividendes

Le 20 avril 2025, la distribution de 114 000 USD (100 867 euros) à titre de dividende par Rebold Panamá à l'unique actionnaire de la société ISPD Network S.A. a été approuvée.

Le 17 décembre 2025, il est convenu d'approuver la distribution d'un dividende en nature prélevé sur les réserves librement disponibles de la société acceso by ISPD S.L. (anciennement Rebold Communication, S.L.U.), consistant en la remise à l'associée unique, ISPD Network, S.A., de la totalité des actions représentant cent pour cent (100 %) du capital social de la société DIGILANT, INC., société constituée conformément aux lois de l'État du Delaware (États-Unis d'Amérique), dont Acceso by ISPD S.L. (anciennement Rebold Communication, S.L.U.) était titulaire en pleine propriété.

La juste valeur du dividende en nature, correspondant à la valeur de marché de la participation dans DIGILANT, INC., s'élève à la somme de DOUZE MILLIONS CINQ CENT SOIXANTE-QUATRE MILLE SIX VINGT EUROS ET CINQUANTE CENTS (12 574 060,50 €).

L'article 31 de la Résolution du 5 mars 2019 de l'Institut de comptabilité et d'audit des comptes, qui développe les critères de présentation des instruments financiers et d'autres aspects comptables liés à la réglementation commerciale des sociétés de capitaux, stipule : « Toute répartition des réserves disponibles sera qualifiée d'opération de « distribution de bénéfices » et, par conséquent, donnera lieu à la comptabilisation d'un produit chez l'associé, à condition que, depuis la date d'acquisition, la société détenue ou toute société du groupe détenue par cette dernière ait généré des bénéfices d'un montant supérieur aux fonds propres distribués.

L'appréciation visant à déterminer si des bénéfices ont été générés par la société détenue s'effectuera en se fondant exclusivement sur les bénéfices comptabilisés dans le compte de résultat individuel depuis la date d'acquisition, sauf si, sans aucun doute, la distribution imputée sur ces bénéfices doit être qualifiée de récupération de l'investissement du point de vue de l'entité qui reçoit le dividende. »

Conformément à cette réglementation, la partie affectée au résultat via les réserves s'est élevée à 12 079 346,40 €, correspondant aux bénéfices générés par la société DIGILANT, INC depuis son intégration dans le périmètre de consolidation du groupe ISPD, le reste – 494 714,10 € – étant comptabilisé comme une diminution de la valeur de la participation.

Au cours de l'exercice 2024, aucun dividende n'a été distribué.

## **NOTE 12. DEVICES ÉTRANGÈRES**

Le montant des écarts de change comptabilisés en résultat au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024 est le suivant :

<b>Différences de change</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
<b>Écarts de change positifs</b>		
Réalisées au cours de l'exercice	524 521	3 574
<b>Pertes de change</b>		
Réalisées au cours de l'exercice	59 835	(254 337)
<b>Total</b>	<b>584 356</b>	<b>(250 763)</b>

Les éléments d'actif et de passif libellés en devises étrangères correspondent à des soldes de créances, de dettes et de trésorerie, qui font tous partie de l'actif et du passif courants.

Les transactions en devises étrangères au cours de la période close le 31 décembre 2025 et de l'exercice 2024, ainsi que les soldes en devises étrangères, ne sont pas significatifs au regard des comptes annuels.

## **NOTE 13. SITUATION FISCALE**

Le détail des soldes détenus auprès des administrations publiques est le suivant :

	31/12/2025		31/12/2024	
	Débiteur	Créancier	Débiteur	Créancier
<b>Courant :</b>				
Taxe sur la valeur ajoutée	1 178 748		970 703	
Actifs d'impôts différés (*)	389 266		375 203	
Trésor public Créancier IAE		(5 973)		(5 973)
Retenues au titre de l'IRPF		(48 587)		(54 177)
Passif d'impôt courant				(53 404)
	1 568 012	(110 201)	1 345 906	(167 503)

(\*) Classé au bilan à long terme.

### **Situation fiscale**

En ce qui concerne les impôts auxquels la Société est soumise, les quatre derniers exercices font l'objet d'un contrôle par les autorités fiscales.

Conformément aux dispositions légales en vigueur, les avis d'imposition ne peuvent être considérés comme définitifs tant qu'ils n'ont pas été contrôlés par les autorités fiscales ou que le délai de prescription de quatre ans n'a pas expiré. Par conséquent, à la suite d'éventuels contrôles, des passifs supplémentaires à ceux enregistrés par la Société pourraient apparaître. Toutefois, les administrateurs estiment que ces passifs, s'ils devaient se concrétiser, ne seraient pas significatifs par rapport aux fonds propres et aux résultats annuels obtenus.

### **Impôt sur les bénéfices**

Le rapprochement entre le montant net des produits et des charges de l'exercice et la base imposable de l'impôt sur les bénéfices est le suivant :

2025	Compte de résultat		TOTAL
Résultat de l'exercice	(474 170)		(474 170)
Impôts et autres	3 334		3 334
			-
	Augmentations	Diminutions	-
Impôt sur les sociétés	-	(223 312)	(223 312)
Différences permanentes	-	-	-
<u>Différences temporaires</u>	-	-	-
Provenant de l'exercice	-	-	-
Provenant des exercices précédents	88 902	(32 649)	56 253
Base imposable (résultat fiscal)			<b>(694 147)</b>
Base imposable négative des années précédentes			-
Autres ajustements			-
Conversion en devise			-
Base imposable (résultat fiscal) ajustée			<b>(694 147)</b>
Montant total de l'impôt			-
Montant net			-
Retenues et acomptes			-
Solde à verser/à rembourser			-

2024	Compte de résultat		TOTAL
Résultat de l'exercice	(2 152 655)		(2 152 655)
	<b>Augmentations</b>	<b>Diminutions</b>	
Impôt sur les sociétés	40 799		40 799
Différences permanentes	66 299	(7 249 547)	(7 183 248)
Différences temporaires	289 464	(218 108)	71 355
Exonération pour double imposition internationale			-
Application des bases imposables négatives			-
Base imposable (résultat fiscal)			- (9 223 749)
Montant total de l'impôt			-
Déductions pour R&D&I			-
Cotisation nette			-
Retenues et acomptes			-
Comptes avec les sociétés du groupe fiscal			-
Montant à verser / (à rembourser) (1)			-

(1) En 2017, la Société est soumise au régime de consolidation fiscale pour l'impôt sur les sociétés avec le Groupe ISP.

La Société étant imposée en 2017 dans le cadre d'un régime de consolidation fiscale avec le Groupe ISP, le montant de l'impôt à payer a été comptabilisé comme une créance à court terme sur la société mère du groupe fiscal.

Le détail des actifs d'impôts différés comptabilisés est le suivant :

	31/12/2025	31/12/2024
Différences temporaires	43 134	29 071
Crédits d'impôt	346 132	346 132
<b>Total des actifs d'impôts différés</b>	<b>389 266</b>	<b>375 203</b>

Les actifs d'impôts différés indiqués ci-dessus ont été inscrits au bilan car les dirigeants estiment que, sur la base de la meilleure estimation des résultats futurs de la Société, y compris certaines mesures de planification fiscale, il est probable que ces actifs soient récupérés.

### **Bases imposables négatives en attente de compensation fiscale**

Les crédits d'impôt ont été comptabilisés, car ils répondent aux conditions fixées par la réglementation en vigueur pour leur comptabilisation, et qu'il n'existe aucun doute quant à la capacité de la Société à générer des bénéfices fiscaux futurs permettant leur récupération. Le détail des bases imposables négatives en attente de compensation au cours des exercices futurs correspondant à ce crédit d'impôt est le suivant :

Année d'origine	Euros	Capitalisé
2013	248	OUI
2015	6 517	OUI
2018	392 571	OUI
2019	610 337	OUI
2020	374 855	OUI
2021	217 383	NON
2022	485 180	NON
2023	206 392	NON
2024	4 349 778	NON
2025	694 147	NON
	<b>7 337 408</b>	

## **NOTE 14. RECETTES ET DÉPENSES**

### **a) Salaires et charges sociales**

La composition de ce poste du compte de résultat est la suivante :

	31/12/2025	31/12/2024
Salaires et traitements	(2 740 318)	(3 203 131)
Cotisations sociales à la charge de l'entreprise	(501 978)	(624 822)
Autres charges sociales	(23 911)	(31 389)
<b>Charges sociales</b>	<b>(3 266 208)</b>	<b>(3 859 342)</b>

## b) Résultats financiers

La composition de ce poste du compte de résultat est la suivante :

	31/12/2025	31/12/2024
<b>Recettes :</b>		
Produits provenant de créances sur des sociétés du groupe	72 205	104 462
Autres produits financiers	3 334	2 539
<b>Total des recettes</b>	<b>75 539</b>	<b>107 001</b>
<b>Dépenses :</b>		
Charges liées aux dettes envers les sociétés du groupe	(401 983)	(727 950)
Autres charges financières	(240 718)	(225 242)
<b>Total des charges</b>	<b>(642 702)</b>	<b>(953 192)</b>

## c) Chiffre d'affaires net

La répartition du chiffre d'affaires net correspondant aux activités courantes de la Société, par catégorie d'activité, est présentée ci-dessous :

Description de l'activité	31/12/2025	31/12/2024
Dividendes	100 867	-
Prestations de services (honoraires)	6 025 345	7 188 975
<b>Total</b>	<b>6 126 212</b>	<b>7 188 975</b>

Segmentation géographique	31/12/2025		31/12/2024	
	Euros	%	Euros	%
National	1 588 188	26 %	1 952 472	27 %
Europe	142 647	2 %	289 446	4 %
International hors Europe	4 395 377	72 %	4 947 057	69 %
<b>Total</b>	<b>6 126 212</b>	<b>100 %</b>	<b>7 188 975</b>	<b>100 %</b>

## a) Services extérieurs

Le poste « Services extérieurs » est présenté ci-dessous :

	31/12/2025	31/12/2024
<b>Services extérieurs :</b>		
Loyers et redevances	556 645	819 845
Réparations et entretien	3 750	11 681
Services professionnels indépendants	1 377 472	1 695 066
Primes et assurances	161 513	35 512
Services bancaires et assimilés	23 312	38 722
Publicité, promotion et relations publiques	125 874	131 616
Fournitures	10 530	54 494
Autres services	150 767	258 654
<b>Total des dépenses</b>	<b>2 409 861</b>	<b>3 045 590</b>

## NOTE 15. INFORMATIONS SUR L'ENVIRONNEMENT

Dans le cadre de son engagement en faveur du développement durable, la Société a également adopté des politiques plus larges, notamment la collaboration avec un fournisseur d'électricité verte en Espagne. De plus, sa politique de déplacement vise à réduire au minimum le recours aux vols, en privilégiant les trajets en train pour les distances inférieures à trois heures, ce qui contribue à une réduction significative des émissions de CO<sub>2</sub> liées au transport. Au bureau de Barcelone, la Société a également mis en place un système de stationnement pour vélos, encourageant ainsi l'utilisation de modes de transport écologiques parmi ses employés.

## NOTE 16. AVALS ET GARANTIES

Au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024, la Société a accordé des avals à des établissements bancaires et à des organismes publics selon le détail suivant :

Avals	31/12/2025	31/12/2024
Garanties pour les clients	234 563	434 657
<b>Total</b>	<b>234 563</b>	<b>434 657</b>

## NOTE 17. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DES COMPTES ANNUELS.

Les administrateurs de la Société estiment qu'il n'existe aucun événement postérieur significatif à la date d'établissement des présents comptes annuels.

## NOTE 18. OPÉRATIONS AVEC LES ENTREPRISES DU GROUPE ET LES PARTIES LIÉES

### 18.1) Soldes entre sociétés du groupe

Le détail des soldes avec les sociétés du groupe au 31 décembre 2025 est indiqué ci-dessous :

SOLDES ENTRE PARTIES LIÉES	Mamvo Performance S.L.U.	Acceso Colombia	RMK	Antevenio Media	Digilant Pérou	Antevenio Mexique	Acceso content in Context SA de CV	ISPD Italia SRL	B2MarketPlace Holding	B2MarketPlace	Blue Digital	Digilant Inc	ISPD Iberia	Accès par ISPD	DGLNT SA DE CV	Rebold Panama	Happyfication	Total
<b>A) ACTIF NON COURANT</b>	-	-	-	300 000	-	-	-	-	-	-	-	-	1 000 000	-	-	-	-	1 300 000
1. Participations à long terme dans les sociétés du groupe	-	-	-	300 000	-	-	-	-	-	-	-	-	1 000 000	-	-	-	-	1 300 000
a) Crédits aux entreprises (1)	-	-	-	300 000	-	-	-	-	-	-	-	-	1 000 000	-	-	-	-	1 300 000
<b>Total hors courant</b>	-	-	-	300 000	-	-	-	-	-	-	-	-	1 000 000	-	-	-	-	1 300 000
<b>B) ACTIF COURANT</b>	241 962	463 907	33 932	32 404	840	845 761	57 840	48 279	40 375	228	6 351	670 560	3 332	456	2 587 045	-	7 699	3 699 853
1. Créances commerciales et autres créances	241 962	463 907	33 932	32 404	840	845 761	57 840	48 279	40 375	228	6 351	670 560	3 332	456	2 587 045	-	7 699	3 699 853
a) Créances clients à court terme	2 095	463 907	33 932	21 475	840	778 276	57 840	34 165	-	228	6 351	(670 560)	3 332	456	2 587 045	-	7 699	3 327 080
2. Placements à court terme dans des sociétés du groupe	239 868	-	-	10 929	-	67 486	-	14 115	40 375	-	-	-	-	-	-	-	-	372 773
<b>SOLDES ENTRE PARTIES LIÉES</b>	<b>Mamvo Performance S.L.U.</b>	<b>Código de Barras Network S.L.U.</b>	<b>RMK</b>	<b>Antevenio Media</b>	<b>Digilant Pérou</b>	<b>Antevenio México</b>	<b>Acceso content in Context SA de CV</b>	<b>Antevenio Italia S.R.L.U.</b>	<b>B2MarketPlace Holding</b>	<b>B2MarketPlace</b>	<b>Blue Digital</b>	<b>Digilant Inc</b>	<b>ISPD Iberia</b>	<b>Accès par ISPD</b>	<b>DGLNT SA DE CV</b>	<b>Rebold Panama</b>	<b>Happyfication</b>	<b>Total</b>
2. Placements à court terme dans les sociétés du groupe	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Participations dans les sociétés du groupe	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
b) Compte courant	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
b) Dividende à recevoir	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>C) PASSIF À LONG TERME</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1. Dettes à long terme envers des sociétés du groupe et des sociétés associées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>D) PASSIF COURANT</b>	1 121 331	-	(1 870 967)	(83 069)	-	-	-	-	17 419	(2 234 724)	-	(5 655 490)	873 823	(1 994 166)	-	(8 501)	(150 946)	(9 985 291)
1. Dettes à court terme envers des sociétés du groupe et des sociétés associées	1 121 331	-	(1 870 967)	(83 069)	-	-	-	-	17 419	(2 234 724)	-	(5 070 687)	1 097 630	(1 994 166)	-	(8 501)	-	(9 025 734)
2. Dettes commerciales et autres dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(584 803)	(223 807)	-	-	-	(150 946)	(959 557)
a) Fournisseurs à court terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(584 803)	(223 807)	-	-	-	(150 946)	(959 557)
b) Créanciers divers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total courant</b>	1 363 294	463 907	(1 837 035)	(50 665)	840	845 761	57 840	48 279	57 794	(2 234 496)	6 351	(6 326 050)	877 155	(1 993 710)	2 587 045	(8 501)	(143 247)	(6 285 438)

Le détail des soldes entre les sociétés du groupe au 31 décembre 2024 est présenté ci-dessous :

SALDOS ENTRE PARTES VINCULADAS	Mamva Performance S.L.U	Marketing Manager S.L.U	Acceso Colombia	Digilant Perú	RMK	ISPD Iberia	Antevanio México	Acceso Content in Context SA de CV	ISPD Italia SRL	Antevanio Media SL	B2MarketPlace	Blue Digital	Digilant Inc.	B2M Holding	RMC	DGLNT SA DE CV	Rebold Panamá	Happyfication	Total
<b>A) ACTIVO NO CORRIENTE</b>	-	-	-	-	-	500.000	-	-	204.000	300.000	-	-	-	-	-	-	-	-	1.004.000
1. Inversiones en Empresas del grupo a largo plazo	-	-	-	-	-	500.000	-	-	204.000	300.000	-	-	-	-	-	-	-	-	1.004.000
a) Créditos a empresas (1)	-	-	-	-	-	500.000	-	-	204.000	300.000	-	-	-	-	-	-	-	-	1.004.000
<b>Total, No Corriente</b>	-	-	-	-	-	500.000	-	-	204.000	300.000	-	-	-	-	-	-	-	-	1.004.000
<b>B) ACTIVO CORRIENTE</b>	-	80.467	476.804	840	-	-	571.217	57.840	39.317	-	-	235.855	-	31	-	2.495.671	-	1.761	3.959.803
1. Deudores comerciales y otras cuentas a cobrar	-	80.467	476.804	840	-	-	571.217	57.840	39.317	-	-	235.855	-	-	-	2.495.671	-	1.761	3.959.773
a) Clientes por ventas y prestación de servicios a corto plazo	-	80.467	476.804	840	-	-	571.217	57.840	39.317	-	-	235.855	-	-	-	2.495.671	-	1.761	3.959.773
2. Inversiones en Empresas del grupo a corto plazo	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	31	-	-	-	-	31
<b>C) PASIVO NO CORRIENTE</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1. Deudas con empresas del grupo y asociadas a largo plazo	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>D) PASIVO</b>	182.287	(121)	-	-	(1.252.332)	(81.966)	-	-	(37.030)	(114.319)	(128.272)	(2.600)	(5.998.357)	551	(1.775.289)	-	(9.601)	(150.946)	(9.367.994)
1. Deudas con empresas del grupo y asociadas a corto plazo	308.244	-	-	-	(1.252.332)	(80.373)	-	-	-	(114.319)	(128.272)	-	(5.443.670)	551	(1.743.036)	-	(9.601)	-	(8.462.808)
2. Acreedores comerciales y otras cuentas a pagar	(125.957)	(121)	-	-	-	(1.593)	-	-	(37.030)	-	-	(2.600)	(554.687)	-	(32.253)	-	-	(150.946)	(905.186)
a) Proveedores a corto plazo	(125.957)	(121)	-	-	-	(1.593)	-	-	(37.030)	-	-	(2.600)	(554.687)	-	(32.253)	-	-	(150.946)	(905.186)
b) Alcreedores varios	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total Corriente</b>	182.287	80.346	476.804	840	(1.252.332)	(81.966)	571.217	57.840	2.288	(114.319)	(128.272)	233.255	(5.998.357)	582	(1.775.289)	2.495.671	(9.601)	(149.186)	(5.408.190)

## 18.2) Transactions entre sociétés du groupe

Le montant des transactions réalisées au cours de la période close le 31 décembre 2025 et s dans le compte de résultat est détaillé ci-dessous, en euros :

Transactions réalisées	Services reçus	Ventes et services fournis	Intérêts payés	Intérêts débiteurs	Autres opérations
ISPD Iberia, S.L.U	(442 394)	170 541	13 260	-	(4 488)
accesso by ISPD, SLU	(21 165)	681 419	-	(46 101)	-
Acceso Colombia S.A.S.	-	103 813	-	-	-
Antevenio Media, S.L.	(250)	59 332	-	(1 728)	-
Antevenio México SA de CV	-	256 819	-	-	-
B2 Marketplace Ecommerce Consulting, S.L	(244)	85 289	-	(25 326)	-
B2M Holding	-	-	344	-	-
Blue Digital Servicios de Marketing S.A	-	63 530	-	-	-
Dglnt SA de CV	-	993 051	-	-	-
Digilant Inc	-	2 871 359	-	(192 961)	-
Happyfication	-	5 939	-	-	-
ISPD Italia Srl	-	142 647	5 297	-	-
Mamvo Performance S.L.	-	2 686	13 373	-	-
Responsable marketing Services de M. SL	(115 862)	(59 266)	-	-	-
Rebold Marketing S.L.U	(6 505)	262 422	-	(35 543)	-
	<b>(586 419)</b>	<b>5 639 580</b>	<b>32 274</b>	<b>(301 659)</b>	<b>(4 488)</b>

Le montant des transactions réalisées avec les sociétés du groupe au cours de l'exercice 2024 et incluses dans le compte de résultat est détaillé ci-dessous, en euros :

Transactions réalisées	Services reçus	Ventes et services fournis	Intérêts versés	Intérêts débiteurs	Autres opérations
Mamvo Performance, S.L.U.	(108 634)	4 048	45 491	(31 123)	-
Responsable marketing	(100)	260 177	4 890	(266)	-
Ispd Iberia	(22 199)	49 837	-	(2 024)	-
Accès Colombie	-	138 217	-	-	-
Antevenio Media	-	77 672	1 409	-	-
Rebold Marketing	(1 823)	361 321	4 429	(30 676)	-
Antevenio France	-	-	83	-	(9 126)
B2M Holding	-	-	31	-	-
ISPD Italie	(82 311)	101 779	6 006	-	-
Antevenio Mexique	-	565 783	-	-	-
Antevenio Publicité	(308)	187 667	-	-	-
B2Market Place	-	218 842	-	(57 465)	-
Blue Digital	(2 600)	97 445	-	-	-
Digilant Inc	-	2 955 807	-	(206 214)	-
(*)Rebold Communication (voir note 9)	(32 072)	928 306	2 329	(146 107)	-
Digilant Pérou	-	840	-	-	-
DGLNT SA DE CV	-	1 178 402	-	-	-
Happyfication	(84 791)	10 563	-	-	-
	<b>(334 838)</b>	<b>7 136 706</b>	<b>64 667</b>	<b>(473 876)</b>	<b>(9 126)</b>

Au 31 décembre 2025, le détail des soldes avec les parties liées est le suivant :

Partie liée (31 décembre 2025)	Solde débiteur	Solde créditeur
ISP Digital SLU	44 218	(5 233 636)
ISP	43 016	(1 478 553)
ISP (impôt sur les sociétés du groupe fiscal)	24 075	
Tagsonomy SL	2 512 916	194 995
Shape Communication	3 335	
<b>Total des entreprises du groupe</b>	<b>2 627 560</b>	<b>(6 517 193)</b>

Au 31 décembre 2024, le détail des soldes avec les parties liées est le suivant :

Société liée (31 décembre 2024)	Solde débiteur	Solde créditeur
ISP Digital SLU	44 218	(5 143 278)
ISP	484	(223 179)
ISP (impôt sur les sociétés du groupe)		(185 173)
Tagsonomy SL	1 654 189	308 908
Shape Communication	3 335	
<b>Total des entreprises du groupe</b>	<b>1 702 226</b>	<b>(5 242 723)</b>

### 18.3) Transactions avec des parties liées

Le détail des transactions avec des parties liées réalisées au cours des exercices 2025 et 2024 est le suivant :

- Au cours de l'exercice 2025, les opérations avec des parties liées sont les suivantes :

Société liée (31 décembre 2025)	ISP	ISP Digital SLU	Tagsonomy SL
Ventes			
Achats			
Services fournis	35 150		110 027
Prestations reçues			(94 142)
Produits financiers			39 931
Charges financières	(9 966)	(90 358)	
<b>Total</b>	<b>25 184</b>	<b>(90 358)</b>	<b>55 815</b>

- Au cours de l'exercice 2024, les opérations avec des parties liées sont les suivantes :

Société liée (31 décembre 2024)	ISP	ISP Digital SLU	Tagsonomy SL
Ventes			
Achats			(247 959)
Services fournis	5 720	36 544	40 704
Services reçus			
Produits financiers			39 795
Charges financières		(254 074)	
<b>Total</b>	<b>5 720</b>	<b>(217 530)</b>	<b>(167 460)</b>

## 18.4) Soldes et transactions avec les administrateurs et les cadres supérieurs

Les montants perçus par le conseil d'administration et les cadres supérieurs sont détaillés ci-dessous, aucun membre du conseil d'administration n'ayant perçu de rémunération pour son mandat d'administrateur :

	Haute direction	
	31/12/2025	31/12/2024
Salaires et rémunérations	988 160	773 567
<b>Total</b>	<b>988 160</b>	<b>773 567</b>

Au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024, il n'existe aucun engagement au titre de compléments de retraite, de cautions ou de garanties accordées en faveur de l'organe d'administration, ni de crédits ou d'avances accordés à celui-ci.

### Autres informations concernant le Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration de la Société et les personnes qui leur sont liées, visées à l'article 231 de la loi sur les sociétés de capitaux, ne se sont trouvés dans aucune situation de conflit d'intérêts conformément aux dispositions de l'article 229.

## NOTE 19. AUTRES INFORMATIONS

Le nombre moyen de salariés est le suivant :

	31/12/2025			31/12/2024			
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Autres	Total
Adresse	2,1	1,0	3,1	6,9	3,1	0,0	10,0
Administration	4,6	2,9	7,5	4,1	4,9	1,0	9,9
Commercial	1,2	1,4	2,6	0,0	0,0	0,0	0,0
Production	6,1	4,0	10,1	3,7	4,8	0,0	8,5
Marketing	1,0	1,0	2,0	2,0	3,1	0,0	5,1
Techniciens	2,8	0,0	2,8	1,0	0,0	0,0	1,0
	<b>17,8</b>	<b>10,3</b>	<b>28,1</b>	<b>17,6</b>	<b>15,9</b>	<b>1,0</b>	<b>34,5</b>

Le nombre de membres du conseil d'administration et d'employés à la clôture des exercices, répartis par catégorie professionnelle, est le suivant :

	31/12/2025			31/12/2024		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Adresse	3	1	4	7	2	9
Administration	4	3	7	4	4	8
Commercial	0	1	2	0	0	0
Production	7	4	11	4	5	9
Marketing	1	1	2	2	3	5
Techniciens	3	0	3	2	0	2
	<b>18</b>	<b>10</b>	<b>28</b>	<b>19</b>	<b>14</b>	<b>33</b>

Conformément aux dispositions de la deuxième disposition additionnelle de la loi n° 31/2014 du 3 décembre modifiant la loi sur les sociétés de capitaux, et conformément à la résolution du 29 fév 2016 de l'Institut de comptabilité et d'audit des comptes, vous trouverez ci-dessous le détail du délai moyen de paiement des fournisseurs, du ratio des opérations payées, du ratio des opérations en attente de paiement, du total des paiements effectués et du total des paiements en attente :

	31/12/2025	31/12/2024
	Jours	Jours
Délai moyen de paiement des fournisseurs	45,41	38,29
Taux d'opérations payées	43,94	28,23
Taux des opérations en attente de paiement	53,60	87,10
	Montant (euros)	Montant (euros)
Total des paiements effectués	3 672 777	4 749 984
Total des paiements en attente	658 758	1 281 454

	31/12/2025	31/12/2024
Volume des factures payées dans les délais légaux	3 311 162	4 088 421
Nombre de factures payées dans les délais légaux	1 325	1 703
Pourcentage du volume des factures payées dans les délais légaux par rapport au volume total des factures payées (%)	90 %	86 %
Pourcentage du nombre de factures payées dans les délais légaux par rapport au nombre total de factures payées (%)	93 %	90 %

## **NOTE 20. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES**

### **ANTEVENIO FRANCE SASU :**

Le 30 avril 2024, ISPD Network SA, en sa qualité d'actionnaire unique, a approuvé la dissolution anticipée d'Antevenio France, avec effet au 30 avril 2024. À cette même date, Antevenio France a officialisé sa dissolution, ce qui a entraîné la cessation de son activité et le transfert de son patrimoine à son actionnaire unique.

### **ANTEVENIO PUBLICITÉ SASU :**

Le 15 décembre 2024, ISPD Network SA, en sa qualité d'actionnaire unique, a approuvé la dissolution anticipée d'Antevenio Publicité, avec effet au 15 décembre 2024. À cette même date, Antevenio Publicité a officialisé sa dissolution, ce qui a entraîné la cessation de son activité et le transfert de son patrimoine à son actionnaire unique. Cette dissolution a entraîné une charge pour le groupe, comptabilisée dans le compte de résultat sous la rubrique « Dépréciation et résultat sur cessions d'instruments financiers » pour un montant de 702 650 euros.

**MARKETING MANAGER SERVICIOS DE MARKETING S.L. :**

Le 30 juin 2025, ISPD Network SA, en sa qualité d'actionnaire unique, a cédé 100 % des parts sociales qu'elle détenait dans la société Marketing Manager Servicios de Marketing S.L.U. à la société emBlue Software LLC, pour un prix de vente de base de 403 035 euros, susceptible d'être ajusté pour chaque migration réalisée. Cette cession de parts a généré une perte de 269 467 euros pour la société mère.

**ACCESO BY ISPD S.L. (ANCIENNEMENT REBOLD COMMUNICATION S.L)**

En date du 17 décembre 2025, il a été décidé d'approuver la distribution d'un dividende en nature prélevé sur les réserves librement disponibles de la société acceso by ISPD S.L. (anciennement Rebold Communication, S.L.U.), consistant en la remise à l'associée unique, ISPD Network, S.A., de la totalité des actions représentant cent pour cent (100 %) du capital social de la société DIGILANT, INC., société constituée conformément aux lois de l'État du Delaware (États-Unis d'Amérique), dont acceso by ISPD S.L. (anciennement Rebold Communication, S.L.U.), S.L.U. est propriétaire en pleine propriété.

La juste valeur du dividende en nature, correspondant à la valeur de marché de la participation dans DIGILANT, INC., s'élève à 12 574 060,50 euros.

L'article 31 de la Résolution du 5 mars 2019 de l'Institut de comptabilité et d'audit des comptes, qui développe les critères de présentation des instruments financiers et d'autres aspects comptables liés à la réglementation commerciale des sociétés de capitaux, stipule : « Toute répartition des réserves disponibles sera qualifiée d'opération de « distribution de bénéfices » et, par conséquent, donnera lieu à la comptabilisation d'un produit chez l'associé, à condition que, depuis la date d'acquisition, la société détenue ou toute société du groupe détenue par cette dernière ait généré des bénéfices d'un montant supérieur aux fonds propres distribués.

L'appréciation visant à déterminer si des bénéfices ont été générés par la société détenue s'effectuera en se fondant exclusivement sur les bénéfices comptabilisés dans le compte de résultat individuel depuis la date d'acquisition, sauf si, sans aucun doute, la distribution imputée sur ces bénéfices doit être qualifiée de récupération de l'investissement du point de vue de l'entité qui reçoit le dividende. »

Conformément à cette réglementation, la partie affectée au résultat via les réserves s'élève à 12 079 346,40 €, correspondant aux bénéfices générés par la société DIGILANT, INC depuis son intégration dans le périmètre de consolidation du groupe ISPD, le reste – 494 714,10 € – étant comptabilisé comme une diminution de la valeur de la participation.

**RAPPORT DE GESTION  
ISPD NETWORK, S.A.  
RAPPORT DE GESTION RELATIF À L'EXERCICE 2025  
Mesdames et Messieurs les actionnaires Exercice 2025**

**SITUATION DE L'ACTIVITÉ ET RÉSULTATS D'ISPD NETWORK, S.A. AU COURS DE  
L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025**

**1. CHIFFRE D'AFFAIRES ET RÉSULTATS AU COURS DE L'EXERCICE 2025**

Au cours de l'exercice 2025, le chiffre d'affaires net s'est élevé à 6,0 millions d'euros (7,2 millions d'euros en 2024), le résultat de l'exercice s'établissant à une perte de 474 170 euros. Le résultat de l'exercice 2024 était une perte de 2 152 655 euros.

La baisse du chiffre d'affaires par rapport à 2024 reflète principalement la réorientation de l'activité de la Société en tant que holding et prestataire de services aux entreprises au sein du Groupe, ainsi que la réduction de l'effectif moyen, qui est passé de 33 personnes en 2024 à 28 personnes en 2025. Toutefois, l'amélioration significative du résultat de l'exercice — qui s'est réduit de 78 % par rapport à la perte de 2024 — reflète une maîtrise notable des charges d'exploitation, avec une réduction des frais de personnel de 15 % et des autres charges d'exploitation de 26 % par rapport à l'exercice précédent.

**Prévisions**

Pour 2026, l'objectif est de continuer à consolider le rôle d'ISPD Network, S.A. en tant que société mère du Groupe, en soutenant la croissance de ses filiales sur les marchés clés. À cet égard, la dynamique du secteur du commerce électronique via les places de marché, la progression continue du modèle Full Services et l'effet positif attendu de la Coupe du monde de football de la FIFA 2026 sur les marchés du Mexique et des États-Unis permettront une augmentation progressive de l'activité et des revenus provenant des services fournis aux sociétés du Groupe.

**2. CHIFFRE D'AFFAIRES DES SOCIÉTÉS DÉTENUES AU COURS DE L'EXERCICE 2025**

Le détail du chiffre d'affaires des sociétés participées au 31 décembre 2025 est indiqué ci-dessous (en euros) :

Société	Chiffre d'affaires net
Mamvo Performance, S.L.U.	1 084 372
ISPD Italia S.R.L	6 377 183
Rebold Marketing S.LU.	10 067 787
Antevenio Argentina S.R.L.	14 065
Antevenio México S.A. de C.V.	3 275 782
Antevenio Media S.L.U.	1 142 712
B2Marketplace Ecommerce Consulting Group, S.L.	6 931 278
Acceso by ISPD S.L.U. (anciennement Rebold Communication)	9 220 276
Happyfication, Inc.	380 323
Acceso Colombia, S.A.S	2 843 173
Digilant Colombia, S.A.S.	-
Digilant INC	47 594 887
Digilant Pérou S.A.C.	52 389
DgInt S.A. de C.V.	47 201 226
Filipides S.A. de C.V.	-
B2Marketplace México, S.A. de C.V.	5 948
Blue Digital Servicios de Marketing S.A.	8 997 227
Digilant Chile, S.p.a.	-
Blue Media, S.p.A.	155 897
Rebold Panama, S.A.	120 731
ISPD Iberia SL	1 921 515
B2Marketplace Holding SL	604
B2Marketplace Italy SRL	565 660

*Les chiffres d'affaires ne tiennent pas compte des éliminations de consolidation.*

### 3. FAITS MARQUANTS AU COURS DE L'EXERCICE 2025

#### 3.1 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

##### MARKETING MANAGER SERVICIOS DE MARKETING S.L.U. :

En date du 30 juin 2025, ISPD Network SA, en qualité d'actionnaire unique, a cédé 100 % des parts sociales de la société Marketing Manager Servicios de Marketing S.L.U. à la société emBlue Software LLC, pour un prix de vente de base de 403 035 euros, sous réserve d'ajustement en fonction des migrations réalisées. Cette cession de parts a généré une perte de 269 467 euros pour la société, comptabilisée dans le compte de résultat sous la rubrique « Dépréciation et résultat sur cessions d'instruments financiers ».

##### DIGILANT INC — DISTRIBUTION DE DIVIDENDES EN NATURE :

En date du 17 décembre 2025, la société ISPD Network S.A., en sa qualité d'associée unique d'Acceso by ISPD S.L. (anciennement Rebold Communication S.L.U.), a approuvé la distribution d'un dividende en nature consistant en la remise de la totalité des actions représentant 100 % du capital social de Digilant INC. La juste valeur de la participation cédée s'élève à 12 574 060,50 euros. Conformément à la réglementation comptable applicable (article 31 du RICAC), la partie comptabilisée en résultat via les réserves s'élève à 12 079 346,40 euros, correspondant aux bénéfices générés par Digilant INC depuis son intégration dans le périmètre de consolidation du Groupe, le reste — 494 714,10 euros — étant comptabilisé comme une moins-value de la participation. À la suite de cette opération, ISPD Network

S.A. a comptabilisé dans son bilan individuel la participation dans Digilant INC à sa juste valeur.

#### **CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE :**

En date du 17 décembre 2025, la société Rebold Communication S.L.U. (CIF B59094870) a modifié sa dénomination sociale, adoptant la nouvelle raison sociale Acceso by ISPD S.L.U., tout en conservant le même CIF.

#### **CONSTITUTION DE B2MARKETPLACE ITALY SRL :**

Au cours de l'exercice 2025, la société B2Marketplace Italy SRL, dont le siège social est situé à Milan, a été constituée dans le cadre de la stratégie d'expansion de l'activité Marketplace en Italie.

#### **ASSOCIATION TEMPORAIRE DRASSANES :**

Le 7 mars 2025, les sociétés Rebold Marketing S.L.U. et Acceso by ISPD S.L.U. ont constitué l'Union temporaire d'entreprises dénommée « REBOLD COMMUNICATION SLU – REBOLD MARKETING SLU DRASSANES UTE, LOI 18/1982 », chacune participant à hauteur de 50 % de ses droits et obligations.

#### **UNION TEMPORAIRE SENASA :**

Le 12 février 2025, les sociétés Rebold Marketing S.L.U. et Acceso by ISPD S.L.U. ont constitué l'UTE Senasa pour la prestation de services de conseil technique et d'activités de communication. Une fois l'objet social pour lequel elle avait été créée atteint, l'UTE a été liquidée au mois de juillet 2025, conformément aux procédures de liquidation prévues par la législation en vigueur.

#### **DIVIDENDE REBOLD PANAMA :**

Le 20 avril 2025, la distribution de 114 000 USD (100 867 euros) au titre de dividendes par Rebold Panamá, S.A. à son unique actionnaire, ISPD Network S.A., a été approuvée.

### **3.2 ACTIONS PROPRES**

La société a conclu un contrat avec la société Gilbert Dupont dans le but, sans interférer avec le fonctionnement normal du marché et dans le strict respect de la réglementation boursière, de favoriser la liquidité des transactions sur actions, la régularité du cours et d'éviter les variations dont la cause ne serait pas la tendance du marché elle-même. ISPD Network, dont les actions sont admises à la négociation sur le marché Euronext Growth, s'est conformée à la réglementation de ce marché en ce qui concerne les opérations réalisées dans le cadre dudit contrat.

Le 23 décembre 2021, la société mère du groupe a acquis un total de 150 000 actions propres au prix de 3,80 euros, pour un montant total de 570 000 euros. Le 22 janvier 2022, un nouvel achat de 25 000 actions supplémentaires a été effectué, au même prix unitaire, pour un montant total de 95 000 euros, portant le montant total des actions propres au 31 décembre 2022 à 665 000 euros, ce montant étant maintenu en 2025.

Informations relatives à l'autorisation d'acquisition d'actions propres

Conformément aux dispositions des articles 146 et suivants de la loi sur les sociétés de capitaux, l'assemblée générale a approuvé le 16 juin 2022, à l'unanimité, d'autoriser et d'habiliter le Conseil d'administration à permettre à la Société, directement ou par l'intermédiaire de l'une de ses filiales,

d'acquérir, à tout moment et autant de fois qu'elle le jugera opportun, des actions de la Société, par tout moyen admis par la loi, y compris au débit des bénéfices de l'exercice et/ou des réserves librement disponibles, aux conditions suivantes :

- a) Les acquisitions pourront être réalisées directement par la Société ou indirectement par l'intermédiaire de ses filiales, selon les mêmes modalités que celles prévues dans la présente résolution.
- b) Les acquisitions s'effectueront par le biais d'opérations d'achat-vente, d'échange ou de toute autre opération autorisée par la loi.
- c) La valeur nominale des actions propres acquises directement ou indirectement par la société, ajoutée à celle des actions déjà détenues par la société acquéreuse et ses filiales et, le cas échéant, par la société mère et ses filiales, ne pourra être supérieure à dix (10 %) pour cent du capital souscrit.
- d) Les acquisitions ne pourront être réalisées à un prix supérieur à 15 euros ni inférieur à 1 euro par action.
- e) La présente autorisation est accordée pour une durée maximale de dix-huit (18) mois à compter de l'adoption de la présente résolution.
- f) À la suite de l'acquisition d'actions, les capitaux propres ne pourront être réduits à un montant inférieur au capital social majoré des réserves légales ou statutaires indisponibles, conformément aux dispositions de l'article 146.1, lettre b), de la loi sur les sociétés de capitaux.

Il a été expressément précisé que les actions acquises en vertu de la présente autorisation pourront être affectées :

- i. à leur cession ou à leur amortissement ;
- ii. à la mise en œuvre des systèmes de rémunération prévus au troisième alinéa de l'article 146.1, point a), de la loi sur les sociétés de capitaux, ainsi qu'au développement de programmes visant à encourager la participation au capital de la société ;
- iii. à garantir la liquidité de l'action, par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au moyen d'un « contrat de liquidité » ;
- iv. à l'acquisition d'actions ou de participations dans d'autres sociétés, auquel cas la limite visée au point c) ci-dessus sera de cinq (5) pour cent.

#### **4. PERSPECTIVES**

Le groupe ISPD aborde l'exercice 2026 dans une position de solidité opérationnelle, soutenue par la réorganisation sociétaire mise en œuvre en 2025 et par un environnement macroéconomique qui, malgré ses complexités, offre des opportunités significatives pour le secteur de la publicité numérique.

##### **1. Contexte économique mondial et local**

Croissance économique mondiale : Le Fonds monétaire international prévoit une croissance du PIB mondial de 3,3 % pour 2025 et 2026, avec un ralentissement modéré dû à la persistance des tensions géopolitiques, à l'ajustement progressif des politiques monétaires et à l'incertitude tarifaire. L'Amérique latine devrait connaître une croissance d'environ 2,5 %, le Mexique se situant légèrement au-dessus grâce à l'e dynamisme de la consommation intérieure et à des événements à fort impact économique

prévus pour 2026. L'Espagne et l'Europe maintiennent des perspectives de croissance modérée de l'ordre de 1,5 % à 2 %, avec une inflation qui poursuit sa normalisation vers les objectifs de la BCE.

Investissement publicitaire numérique : selon les principaux cabinets de conseil du secteur (GroupM, Magna Global), l'investissement publicitaire numérique mondial devrait croître de 9 % à 11 % en 2026, porté par l'essor du commerce électronique, la consolidation de la publicité programmatique et l'augmentation des dépenses publicitaires dans la vidéo et les réseaux sociaux. Sur les marchés latino-américains, la croissance prévue est supérieure à la moyenne mondiale, se situant entre 12 % et 15 %, favorisée par la pénétration numérique croissante et par des événements d'envergure internationale tels que la Coupe du monde de football.

## 2. Facteurs clés de la croissance d'ISPD

- Impact de la Coupe du monde de football 2026 : L'organisation de la Coupe du monde de football de la FIFA 2026 au Mexique, au Canada et aux États-Unis représente une opportunité de premier ordre pour le Groupe. Cet événement, le plus grand de l'histoire du tournoi avec 48 équipes participantes, générera un investissement publicitaire extraordinaire estimé à plus de 1,2 milliard de dollars sur les marchés hôtes. Pour ISPD, qui gère des portefeuilles de clients importants au Mexique et aux États-Unis avec des marques de grande consommation directement liées à ce type d'événements, la Coupe du monde représente un levier de croissance significatif en 2026.
- Renforcement du commerce électronique et de la place de marché : le segment du commerce électronique via B2Marketplace s'impose comme l'un des moteurs de l'expansion du Groupe. Le commerce électronique mondial poursuit sa croissance structurelle, avec un taux prévu de 10 % par an jusqu'en 2028 selon eMarketer. La stratégie du Groupe consiste à étendre ce modèle à de nouvelles zones géographiques et à approfondir les capacités technologiques d'optimisation des investissements publicitaires sur des plateformes telles qu'Amazon.
- Stratégie numérique et intelligence artificielle : Les investissements réalisés en 2024 et 2025 dans des plateformes propres — Luciérnaga, Future Tools et le nouveau projet AV de Mamvo — positionnent ISPD pour tirer parti de la demande croissante de solutions basées sur l'intelligence artificielle dans la planification, l'achat et la mesure des médias numériques.
- Expansion internationale et optimisation du périmètre : la cession de Marketing Manager et la réorganisation de Digilant INC, réalisées en 2025, ont simplifié la structure du Groupe, libérant ainsi des ressources pouvant être réorientées vers les unités présentant le plus grand potentiel.

ISPD est en bonne position pour aborder 2026, avec une structure plus efficace, un portefeuille de produits technologiques propres en cours de maturation et un calendrier d'événements mondiaux favorable aux investissements publicitaires sur ses principaux marchés.

## 5. ENTRÉES D'IMMOBILISATIONS

Les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles d'ISPD Network, S.A. au cours de l'année 2025 correspondent à :

Les acquisitions d'immobilisations corporelles sont nulles pour l'exercice 2025 (25 731 euros en 2024), en raison de la politique de limitation des investissements dans les actifs physiques dans le cadre de l'optimisation de la structure sociétaire.

En ce qui concerne les entrées d'immobilisations incorporelles, l'exercice 2025 enregistre des entrées

nettes de 15 120 euros en applications informatiques (1 032 852 euros en 2024), correspondant principalement au développement du projet Luciérnaga, qui permet d'optimiser l'organisation et les structures des audiences et des médias sur une plateforme à 360 degrés. Par ailleurs, un transfert de 485 674 euros a été effectué des immobilisations en cours vers les applications informatiques, en lien avec le projet Luciérnaga Ignite 2024 et une API de Cedro.

Au cours de l'exercice 2025, l'ensemble des actifs entièrement amortis a été décomptabilisé, leur valeur brute s'élevant à 149 989 euros au 31 décembre 2024, ce qui explique la réduction de ce poste à zéro à la clôture de l'exercice 2025.

## 6. RISQUES

Les activités de la Société sont exposées à différents risques financiers, parmi lesquels figurent principalement les risques de crédit et les risques de marché (taux de change, taux d'intérêt et autres risques de prix).

### Risque de change

Le financement des actifs à long terme libellés en devises autres que l'euro s'effectue, dans la mesure du possible, dans la même devise que celle dans laquelle l'actif est libellé. Cela vaut en particulier pour les acquisitions d'entreprises dont les actifs sont libellés en devises autres que l'euro. Le résultat net des écarts de change en 2025 affiche un bénéfice net de 584 356 euros, contre une perte nette de 250 763 euros en 2024, principalement en raison de l'évolution favorable du dollar américain par rapport à l'euro au cours de l'exercice.

### Risque de liquidité

ISPD Network accorde une attention permanente à l'évolution des différents facteurs susceptibles de contribuer à résoudre les crises de liquidité et, en particulier, aux sources de financement et à leurs caractéristiques.

Liquidité des actifs monétaires : le placement des excédents s'effectue toujours à très court terme et avec une grande disponibilité. Au 31 décembre 2025, le montant des liquidités et équivalents de trésorerie s'élève à 74 422 euros (105 272 euros au 31 décembre 2024).

La Société utilise les données analytiques disponibles pour calculer le coût de ses produits et services, ce qui lui permet de réévaluer ses besoins de trésorerie et d'optimiser le rendement de ses investissements. Elle examine également ses délais de recouvrement (DSO) et ses délais de paiement (DPO) afin d'optimiser ses besoins de trésorerie immédiats. ISPD Network tient compte des échéances contractuelles restantes des passifs financiers à la date d'établissement des présents comptes annuels.

## 7. PERSONNEL

L'effectif moyen de la Société en 2025 s'élevait à 28 personnes, contre 33 en 2024. En 2025, la proportion de femmes était de 36,7 %.

## 8. RÉPARTITION DU CAPITAL

Les actionnaires détenant une participation directe ou indirecte dans le capital social au 31 décembre 2025 et 2024 sont les suivants :

	Nb d'actions	% de participation
ISP Digital, S.L.U.	14 407 750	96,75 %
Flottant	308 512	2,07 %
Actions propres	175 000	1,18 %
<b>Total</b>	<b>14 891 262</b>	<b>100,00 %</b>

## Soldes et transactions avec les administrateurs et la haute direction

Les montants perçus par les membres du Conseil d'administration ou de la haute direction, à tous titres, sont les suivants :

	Haute direction	
	31/12/2025	31/12/2024
Salaires et rémunérations	988 160	773 567
<b>Total</b>	<b>988 160</b>	<b>773 567</b>

Au 31 décembre 2025 et 2024, il n'existe aucun engagement au titre de compléments de retraite, de cautions ou de garanties accordées en faveur de l'organe d'administration, ni de crédits ou d'avances accordés à celui-ci.

## Autres informations concernant le Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration de la Société et les personnes qui leur sont liées, visées à l'article 231 de la loi sur les sociétés de capitaux, ne se sont trouvés dans aucune situation de conflit d'intérêts conformément aux dispositions de l'article 229.

## 9. ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Au cours de l'exercice 2025, différents projets ont été poursuivis et développés, parmi lesquels il convient de mentionner :

### Mamvo Performance S.L.U. — Projet Plataforma Oliva

Au cours de l'année 2022, la société a présenté au Centre pour le développement technologique industriel (CDTI) une demande d'aide dans le cadre d'une collaboration au développement de ce projet de recherche et développement. L'objectif du projet est de concevoir et de développer une architecture d'acquisition et d'enrichissement des données, permettant d'intégrer les modules de valeur actuels disponibles chez MAMVO tout en développant d'autres modules nécessaires pour construire le prototype de plateforme avec l'extraction d'intelligence des données. Cette solution permettra de répondre aux besoins du marché de manière rapide et flexible, de résoudre des problèmes qui nécessitent actuellement un travail artisanal, ainsi que d'aborder des questions qui ne sont actuellement pas résolues en raison de la complexité de l'extraction des informations.

Le montant total de l'aide accordée, après la modification du contrat signée le 19 juin 2025, s'élève à 770 898 euros, dont une tranche de 169 597 euros non remboursable et une autre tranche de 601 300 euros remboursable sous forme de prêt à un taux d'intérêt annuel de 3,337 %. Le 7 juillet 2025, le

troisième et dernier versement de ce projet a été reçu pour un montant total de 310 265 euros (68 258 euros à titre de subvention et 242 007 euros à titre de prêt).

### **ISPD Network S.A. — Projet Luciérnaga**

ISPD Network SA a développé une plateforme de données de diffusion qui permet d'optimiser l'organisation et les structures des audiences et des médias sur une plateforme à 360 degrés, avec un investissement cumulé dépassant 2,2 millions d'euros à la clôture de l'exercice 2025. Tout au long de l'année 2025, la société a poursuivi l'évolution et l'amélioration de la plateforme, réalisant un investissement supplémentaire intégré aux actifs développés en interne.

### **ISPD Network S.A. — Projet Future Tools**

En 2023, les services de Tagsonomy S.L. (DIVE) ont été retenus pour le développement d'un produit numérique basé sur l'IA, le projet « Future Tools ». Il s'agit d'un projet clé en main composé de quatre simulateurs qui permettront de mesurer l'impact de la proposition de valeur d'ISPD sur le compte de résultat de ses clients actuels et futurs. Le coût final du projet s'est élevé à 400 000 euros ; sa mise en service est prévue en 2024 et son intégration à l'actif en 2025.

### **Mamvo Performance S.L.U. — Projet AV**

Au cours de l'année 2025, le Groupe a présenté au CDTI une demande d'aide pour le développement du projet AV, dont l'objectif est la recherche sur les nouvelles technologies d'analyse de contenu audiovisuel pour l'interprétation d'informations complexes. Le montant du prêt accordé s'élève à un maximum de 674 941 euros (222 730 euros en tranche non remboursable et 452 210 euros en tranche remboursable à un taux d'intérêt annuel de 2,398 %). Le 14 mai 2025, le premier versement d'un montant de 300 000 euros a été reçu (98 042 euros sous forme de subvention et 201 958 euros sous forme de prêt).

### **B2Marketplace Ecommerce Consulting Group, S.L. — Projet OPEN ADS**

Au cours de l'année 2025, B2Marketplace a travaillé sur le projet OPEN ADS : Optimisation stratégique de l'investissement dans Amazon Sponsored ADS et DSP, pour lequel elle a sollicité une aide auprès du CDTI. L'objectif du projet est de développer une plateforme qui automatise l'attribution publicitaire, en utilisant des techniques d'apprentissage automatique et d'intelligence artificielle. Le budget total du projet s'élève à 539 551 euros, une aide de 277 815 euros ayant été approuvée (186 136 euros sous forme de tranche remboursable à un taux d'intérêt annuel de 2,143 % et 91 679 euros sous forme de tranche non remboursable). Le 15 juillet 2025, le premier versement d'un montant de 138 907 euros a été reçu (45 839 euros sous forme de subvention et 93 068 euros sous forme de prêt).

**ÉTABLISSEMENT DES COMPTES ANNUELS ET DU RAPPORT DE GESTION**

Conformément à la réglementation commerciale en vigueur, le Conseil d'administration d'**ISPD Network, S.A.** établit les comptes annuels et le rapport de gestion correspondant à l'exercice clos le 31 décembre 2025, qui se composent des feuilles jointes numérotées de 1 à 58.

Madrid, le 26 mars 2026  
Le conseil d'administration

---

M. Fernando Rodés Vilá  
Président du conseil

---

Mme Andrea Monge Rodríguez  
Administratrice

---

M. Jordi Ustrell Rivera  
Membre du conseil

---

M. Richard Pace  
Administrateur

---

M. Vincent Bazi  
Administrateur